

REPUBLIQUE TUNISIENNE

**Ministère de l'Équipement, de l'Habitat
& de l'Aménagement du Territoire**

Unité de Gestion du Budget par Objectif

**Projet Annuel de Performance
de l'année 2019
« PAP 2019 »**

Novembre 2018

SOMMAIRE

I- PRESENTATION GENERALE	3
II- PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE	12
PROGRAMME 1 : INFRASTRUCTURE ROUTIERE.....	13
1-PRESENTATION DU PROGRAMME 1 :.....	14
2 –OBJECTIFS, INDICATEURS DE LA PERFORMANCE ET ACTIVITES DU PROGRAMME 1:	16
3. DEPENSES DU PROGRAMME 1:	21
PROGRAMME 2 : PROTECTION DES ZONES URBAINES ET DU LITTORAL	30
1.PRESENTATION DU PROGRAMME 2 :.....	31
2-OBJECTIFS , INDICATEURS DE PERFORMANCE ET ACTIVITES DU PROGRAMME 2:.....	32
3-DEPENSES DU PROGRAMME 2 :.....	37
PROGRAMME 3 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & HABITAT	42
1-PRESENTATION DU PROGRAMME 3:.....	42
2-OBJECTIFS, INDICATEURS DE PERFORMANCE ET ACTIVITES DU PROGRAMME 3.....	46
3. DEPENSES DU PROGRAMME 3 :.....	50
PROGRAMME 4 : PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION	56
1-PRESENTATION DU PROGRAMME 4:.....	57
2-OBJECTIFS, INDICATEURS DE PERFORMANCE ET ACTIVITES DU PROGRAMME 4 :.....	59
3- LES DEPENSES DU PROGRAMME 4 :.....	60
PROGRAMME 9 : PILOTAGE & APPUI	67
1.PRESENTATION DU PROGRAMME 9	68
2- OBJECTIFS, INDICATEURS DE PERFORMANCE ET ACTIVITES DU PROGRAMME 9 :.....	69
3-DEPENSES DU PROGRAMME 9:.....	72
ANNEXES.....	79

Chapitre I. Présentation Générale

1 Présentation de la mission Equipement et des politiques sectorielles

1.1 La Stratégie sectorielle :

Ce rapport résume le cadre de performance et les principales activités programmées pour la mission Equipement pour l'année 2019 et qui ont été élaborées sur la base des orientations futures et de la stratégie nationale dans le secteur de l'Equipement, ce qui permettra de contribuer au renforcement des paramètres fondamentaux de l'économie nationale à travers la mise au point de conceptions adéquates et la formulation des grandes orientations du secteur.

Dans ce cadre, La Direction Générale des Ponts et Chaussées cherche à élaborer et exécuter la politique du Ministère dans le domaine de la réalisation des routes, autoroutes et pistes rurales ainsi que le maintien de l'infrastructure routière.

Cette politique a pour but de répondre aux exigences de la vie économique et sociale et de relier toutes les régions du pays par des routes garantissant la viabilité de la circulation et la sécurité des usagers tout en prenant soin de la beauté de l'environnement ce qui permettra d'être en conformité avec l'évolution remarquable de la flotte de véhicules que connaît le pays.

A cet égard, et durant la période à venir, il sera question de renforcer le rôle des chefs lieux des gouvernorats et des services publics à travers la mise en place d'un régime routier spécifique aux pistes rurales ce qui permettrait de relier les régions intérieures aux établissements publics et d'établir un réseau fondamental de routes interrégionales d'une longueur de près de 6000 km outre la mise en place d'un système spécifique pour l'entretien routier ce qui va contribuer à la promotion des services infra structureaux et l'amélioration de la sécurité routière.

Concernant le secteur de « La protection des zones urbaines contre les inondations », le travail portera sur une meilleure maîtrise des risques d'inondation à l'échelle nationale à travers l'élaboration et l'exécution d'une étude stratégique qui aura pour but la maîtrise des eaux d'écoulement outre la mise à jour des études techniques principalement au niveau des villes qui connaissent un essor urbain important et ce dans le but de mieux détecter les régions les plus exposées aux risques d'inondation.

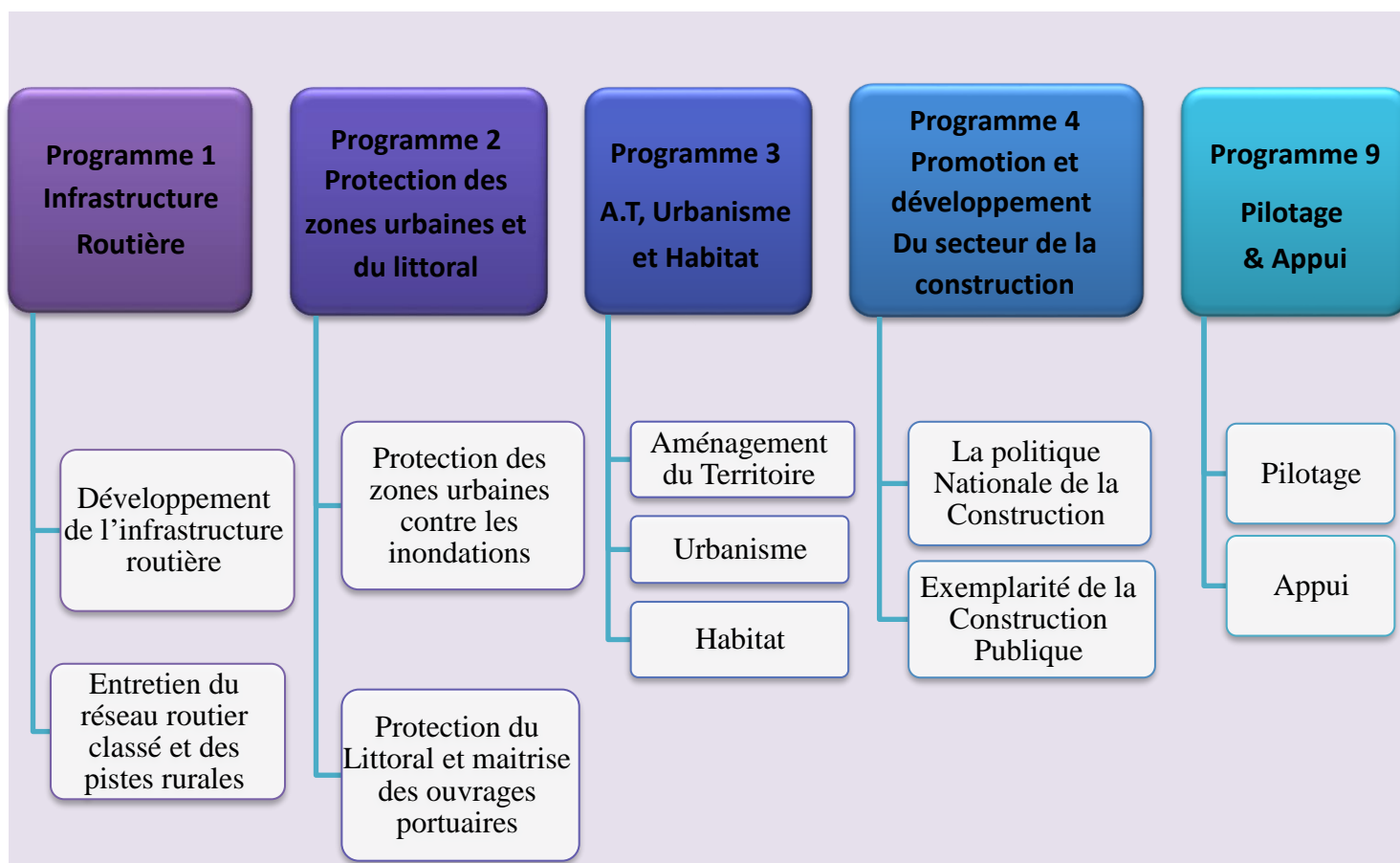
Concernant le secteur de « la protection du littoral », des mesures seront également adoptées afin de réaliser les travaux de protection nécessaires ainsi que pour l'aménagement, la réhabilitation et la protection des ports maritimes en sus de la définition et la redéfinition du domaine public maritime et le lotissement des propriétés qui lui sont adjacentes. La réalisation d'études nécessaires pour l'entretien de l'infrastructure maritime et portuaire ainsi que pour la protection des zones et établissements menacés par l'érosion maritime, sera poursuivie.

Quant au secteur relatif à l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat, des mesures seront prises afin de réaliser les objectifs stratégiques de ce secteur ce qui permettrait d'assurer un développement régional global et durable à travers la mise en place de mécanismes prospectifs permettant la maîtrise de l'exploitation des ressources naturelles aussi bien à l'échelle nationale que régionale outre la révision et le développement du système institutionnel et législatif dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme par la révision du code de l'aménagement du Territoire et de l'Urbanisme afin qu'il soit un outil de base pour organiser l'exploitation de l'espace territorial et un mécanisme fondamental pour le développement économique, social et culturel.

Concernant le secteur de l'Habitat, les efforts s'articulent autour de mécanismes d'aide aux catégories sociales vulnérables afin d'accéder au logement convenable et aux lotissements à prix étudié d'une part, et de fournir les moyens pour améliorer les logements existants et pour aménager les quartiers résidentiels et les intégrer et ce dans la limite des moyens disponibles d'autre part.

1.2 Les programmes du Ministère

La cartographie des programmes de la mission Equipement se compose de quatre programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui répartis sur onze sous-programmes comme suit :



2 Le Budget et la programmation des dépenses à moyen terme du Ministère:

2.1 Présentation du budget du Ministère pour l'année 2019 :

Le budget du MEHAT est estimé à **1 202 048 MD** pour l'année 2019 contre **1 594 453 MD** pour l'année 2018 enregistrant une baisse de **392 405 MD (-24,6%)**.

Ces crédits sont répartis comme suit :

- **Les crédits de gestion**

Sont estimés à **154 048MD** pour l'année 2019 contre **146,453MD** pour l'année 2018enregistrant ainsi une hausse de **7 595 MD (+5,2%)**.

- **Les crédits de développement**

Sont estimés à **1 000 000,0 MD** pour l'année 2019 contre **1 400 000,0 MD** pour l'année 2018 enregistrant ainsi une baisse de **400 000,0 (-28,6%)**.

- **Les fonds de trésorerie**

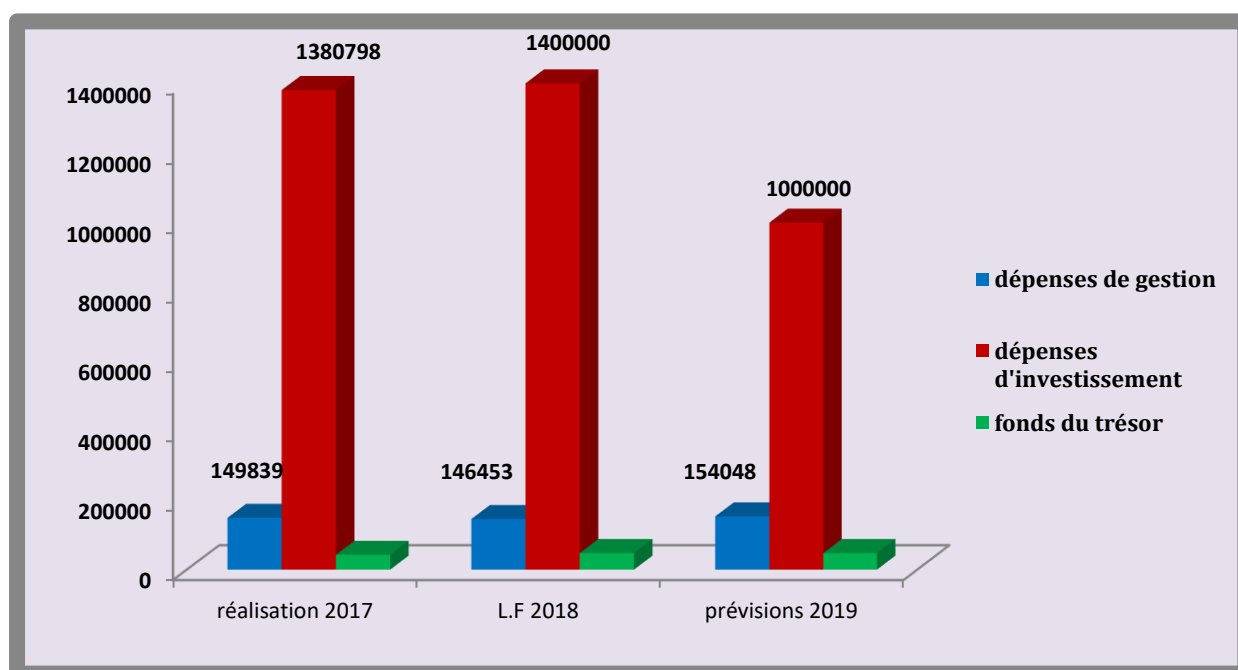
Des crédits d'une valeur de 48 000 ont été alloués dans les fonds de trésorerie du Ministère.

Tableau n° 1
Evolution du budget du ministère pour l'année 2019
selon la nature des dépenses

Nature des Dépenses	Réalisation 2017 Crédits de paiement (1)	L.F 2018 crédits de paiement (2)	Prévisions 2019		Taux d'évolution (2018-2019)	
			Crédits d'engagement	Crédits de paiement (3)	Montant (3)-(2)	Taux (3)-(2)/(2) %
Dépenses de gestion	149 839	146 453	153 999	154 048	7 595	5,2
Rémunérations publiques	91 240	91 455	97 797	97 846	6 391	7,0
Moyens des services	55 600	52 118	53 681	53 681	1 563	3,0
Interventions publiques	2 999,0	2 880	2 521	2 521	-359	-12,5
Les dépenses de développement	1 380 798	1 400 000	2 317 480	1 000 000	-400 000	-28,6
Investissements directs	1 255 602,6	1 398 380	2 215 780	898 300	-500 080	-35,8
Sur les fonds propres du budget	727 920	943 380	1 012 410	513 300	-430 080	-45,6
Crédits extérieur	539 578	455 000	1 203 370	385 000	-70 000	-15,4
Financement public	113 300	16 20	101 700	101 700	100 080	6177,8
Sur les fonds propres du budget	107 300	1 620	101 700	101 700	100 080	6177,8
Crédits extérieur	6 000	0	0	0	0	--
Fonds spéciaux du trésor	42 947	48 000,0	45 000,0	48 000	0	--
Total Mission Equipement	1 573 584	1 594 453	2 516 479	1 202 048	-392 405	-24,6

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 1
Evolution du budget du ministère pour l'année 2019
selon la nature des dépenses



L'estimation des crédits pour le programme1 « Infrastructure routière » était estimé à 811 321 MD pour l'année 2019 répartis entre les dépenses de gestion à raison de 10,7% et les dépenses de développement à raison de 89,3%.

Alors que le budget du programme 2 « protection des zones urbaines et du littoral » est estimé à 71 319,6 MD au titre de l'année 2019, et est réparti en les dépenses de gestion à raison de 5,7% et les dépenses de développement à raison de 94,4%.

En ce qui concerne le programme d'aménagement du territoire, urbanisme et habitat, les prévisions de crédits de paiement se sont élevées à 264 373 ,0 MD pour l'année 2019, réparties entre les dépenses de gestion à raison de 6,0%, les dépenses de développement à raison de 75,8% et les fonds du trésor à raison de 18,2%

Pour le programme promotion et développement du secteur de la construction, les crédits de paiement pour 2019 ont été estimés à 15 824,0 MD répartis entre les dépenses de gestion de 75,2% et les dépenses de développement de 24,8%.

En ce qui concerne le programme de pilotage et appui, le montant estimatif des crédits de décaissement s'élève à 39 161,0 dinars pour l'année 2019, réparti entre les dépenses de gestion, estimées à 90,3% et les dépenses de développement, à 9,7%.

Tableau 2
Répartition du budget du ministère pour l'année 2019 par programmes et selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

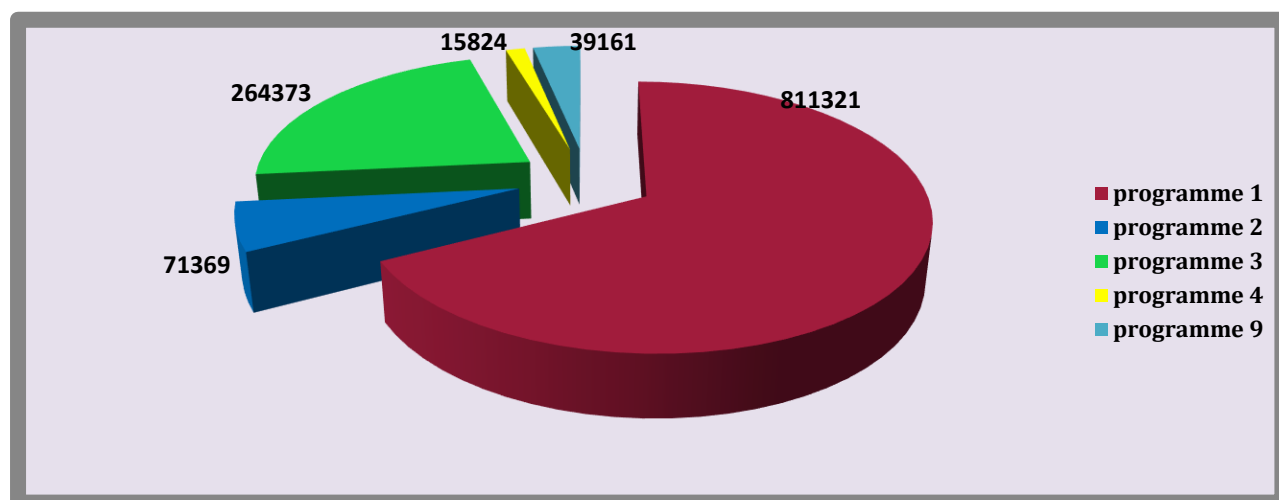
Tableau 2
Répartition du budget du ministère pour l'année 2019 par programmes et selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Nature de La dépense	Programme 1 Infrastructure routière	Programme 2 Protection des zones urbaines et du littoral	Programme 3 Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat	Programme 4 Promotion et développement du secteur de la construction	Programme 9 Pilotage et appui	Total
Les dépenses de gestion	86 821	4069	15 883	11 904	35 371	154 048
Rémunérations Publiques	42 831	2 490	14 607	11 419	26 499	97 846
Moyens des services	43 990	1 579	1 226	485	6 401	53 681
Interventions publiques	0	0	50	0	2 471	2 521
Les dépenses d'investissement	724 500	67 300	200 490	3 920	3 790	1 000 000
Investissement directs	624 500	65 600	200 490	3 920	3 790	898 300
Sur le budget	374 500	47 600	83 490	3 920	3 790	513 300
Sur les ressources extérieures affectées	250 000	18 000	117 000	0	0	385 000
Financements publics	100 000	1 700	0	0	0	101 700
Sur le budget	100 000	1 700	0	0	0	101 700
Sur les Ressources extérieures affectés	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	48 000	0	0	48 000
TOTAL*	811 321	71 369	264 373	15 824	39 161	1 202 048

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 2

Répartition du budget du ministère pour l'année 2019 par programmes et selon la nature des dépenses (crédits de paiement)



2-2 Présentation du cadre des dépenses à moyen terme (2019-2021)

❖ Dépenses du Ministère à moyen terme

Tableau 3
Cadre des dépenses à moyen terme (2019-2021) du ministère:
Répartition selon la nature des dépenses
(crédits de paiement)

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	136 487	144 699	149 839	146 453	154 048	161 113	171 520
Rémunérations publiques	76 780	87 625	91 240	91 455	97 846	104 156	111 153
Moyens des services	58 945	54 236	55 600	52 118	53 681	54 288	57 541
Interventions publiques	762	2 837	2 999	2 880	2 521	2 669	2 826
Les dépenses de développement	821 294	1 104 730	1 374 798	1 400 000	1 000 000	1 944 767	1 753 328
Investissements directs	819 395	1 102 250	1 267 498	1 398 380	898 300	1 942 267	1 750 828
Sur les fonds propres du budget	608 207	734 987	727 920	943 380	513 300	906 867	732 428
Crédits extérieur	211 188	367 263	539 578	455 000	385 000	1 035 400	1 018 400
Financement public	1 899	2 480	107 300	1 620	101 700	2 500	2 500
Sur les fonds propres du budget	1899	2 480	107 300	1 620	101 700	2 500	2 500
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	29 224	30 125	42 966	48 000	48 000	47 000	50 000
Total Mission Equipement	987 005	1 279 554	1 567 603	1 594 453	1 202 048	2 152 880	1 974 849

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Concernant l'évolution des crédits de gestion alloués aux différents programmes sur la période (2019-2021), les hypothèses suivantes ont été adoptées en coordination avec le programme de pilotage et d'appui :

- Concernant l'évolution des dépenses des rémunérations publiques :

2019	2020	2021
7%	6%	7%

- Concernant l'évolution des dépenses des moyens de service:

2019	2020	2021
3%	1%	6%

L'établissement de ces prévisions a pris en compte un certain nombre de facteurs élaborés à partir d'une analyse monétaire de l'inflation, notamment en ce qui concerne l'évolution du taux d'augmentation du revenu et le taux de dépréciation de la monnaie d'une part, et de la hausse des prix, d'autre part.

Graphique 3:
Le cadre de dépenses à moyen terme (2019-2021) du ministère
(Crédits de paiement)

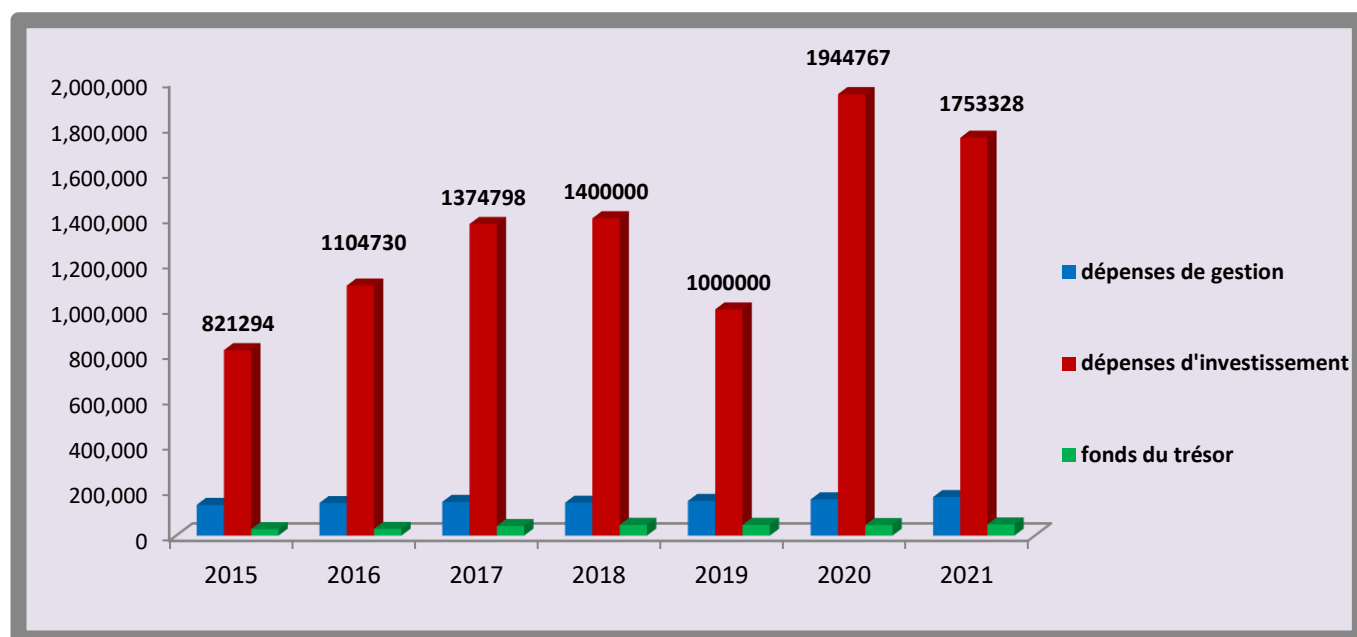


Tableau 4:

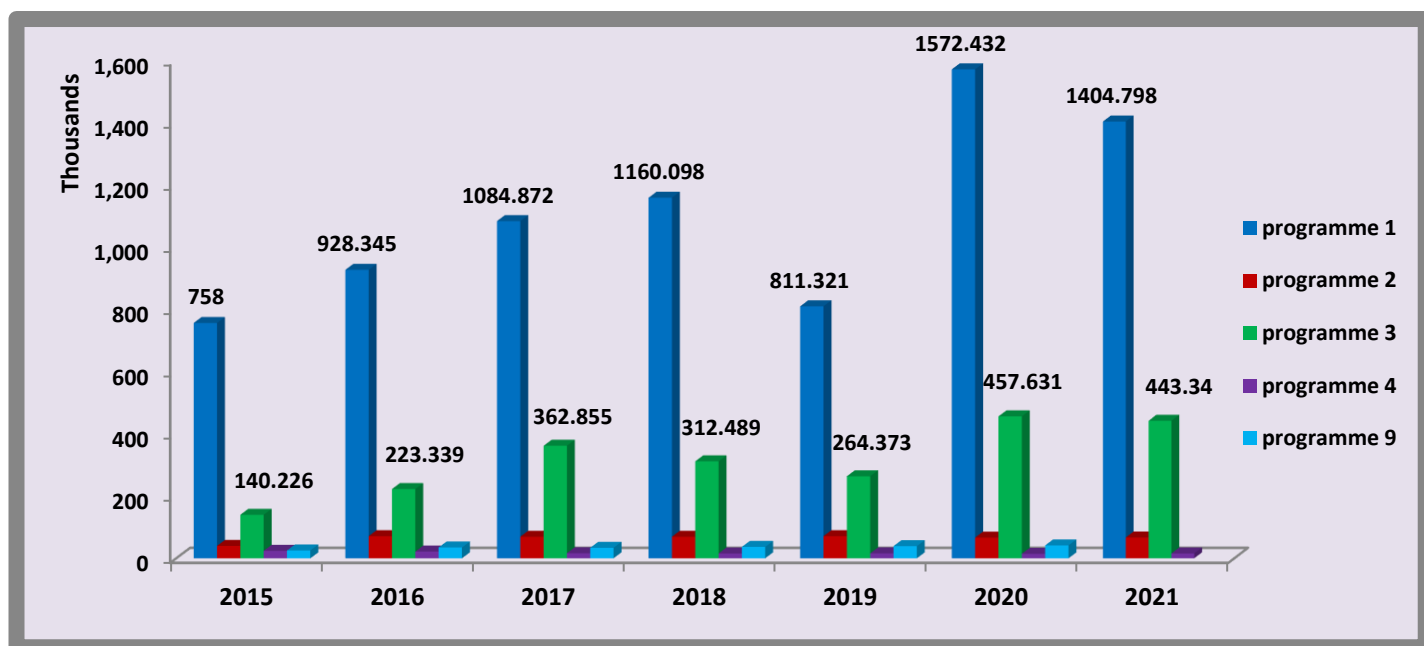
Le cadre des dépenses à moyen terme (2019-2021) du ministère:

Répartition par programmes (crédits de paiement)

Programmes	Réalizations			LF 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Infrastructure routière	757 804	928 345	1 084 872	1 160 098	811 321	1 572 432	1 404 798
Protection des zones urbaines et du littoral	39 788	71 366	69 402	69 452	71 369	66 762	67 009
Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat	140 226	223 339	362 855	312 489	264 373	457 631	442 340
Promotion et développement du secteur de la construction	23 976	21 638	16 518	15 732	15 824	14 544	15 700
Pilotage et Appui	25 211	34 866	33 956	36 682	39 161	41 511	44 001
Total	987 005	1 279 554	1 567 603	1 594 453	1 202 048	2 152 880	1 974 849

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 4
Le cadre des dépenses à moyen terme (2019-2021) du ministère:
Répartition par programmes (crédits de paiement)



Chapitre II : Présentation des programmes du Ministère

1-1-Stratégie du programme 1 :

La stratégie en matière d'infrastructures routières à l'horizon 2030 repose sur deux axes principaux:

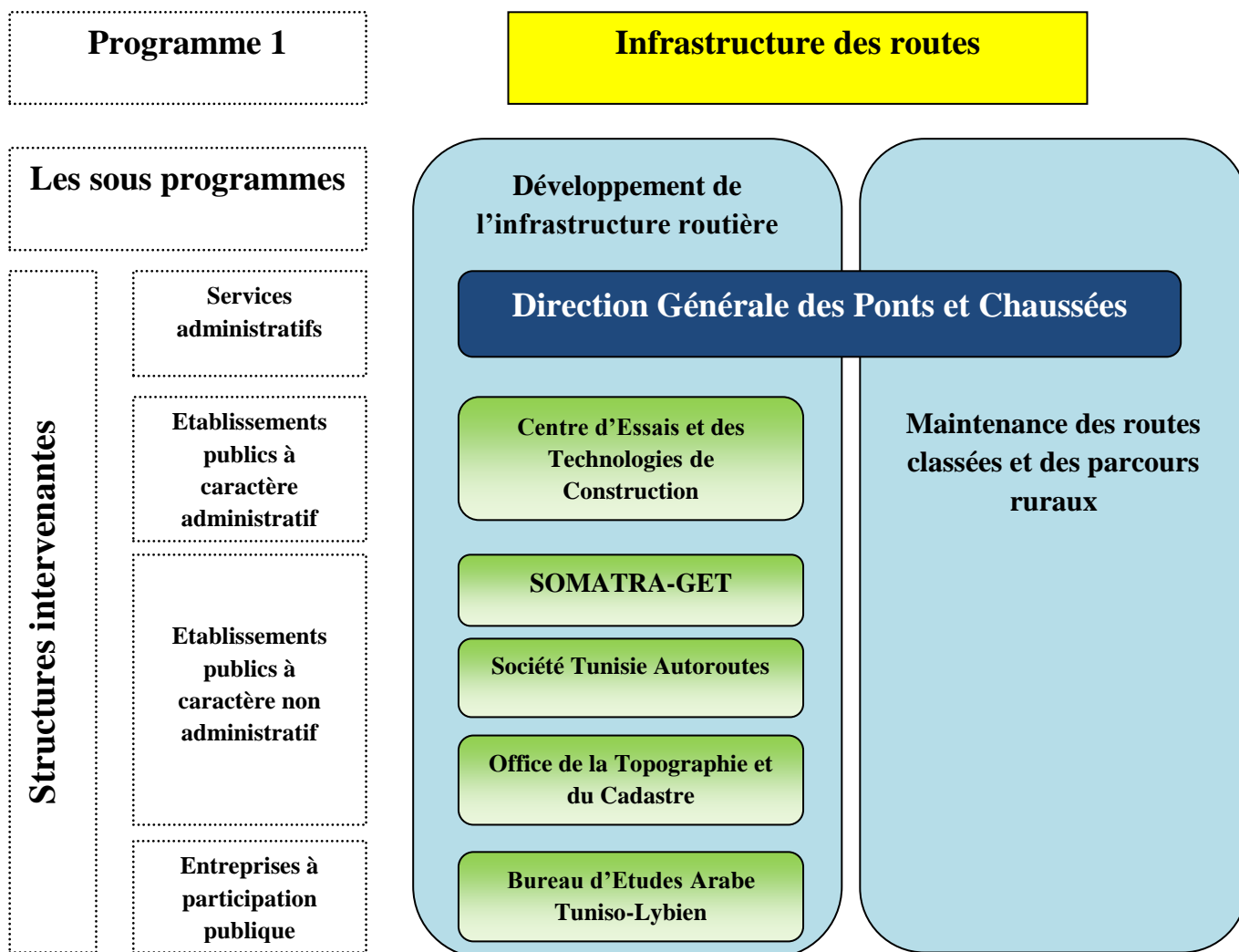
- 1) Maintenance de l'infrastructure routière réalisées et des pistes rurales à travers:
 - Création d'une méthode de travail pour identifier l'état de la chaussée afin de donner la priorité à l'entretien et à la maintenance de l'infrastructure des pistes rurales et des routes,
 - Améliorer le mode de passation de marché par des marchés cadre pour la maintenance.
- 2) Le développement du réseau routier et des pistes rurales pour obtenir un réseau classé comme suit:
 - Un réseau d'autoroutes d'une longueur totale de 2 000 km assurant une partition territoriale permettant d'atteindre le réseau à une distance d'au moins 60 km.
 - Un réseau de base constitué de routes principales reliant les régions d'une longueur d'environ six mille kilomètres, permettant la répartition du trafic entre les différentes régions et reliées au réseau autoroutier moyennant des échangeurs,
 - Un réseau local classé assurant, à l'échelle régionale, l'intégration du système de transport au réseau classé,
 - Un réseau routier rural reliant les quartiers à un réseau classé, permettant une meilleure connectivité entre les services publics afin et de désenclaver les zones intérieures et de réduire la disparité entre les régions.

Ces deux axes contribuent à améliorer la sécurité routière en fournissant un bon niveau de services d'infrastructure aux usagers sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, la Direction générale des ponts et chaussées a été chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique du ministère en matière de construction des autoroutes, de pistes rurales ainsi que la maintenance de l'infrastructure routière. Le but de cette politique est de faire en sorte que l'infrastructure routière réponde aux exigences économique et sociale et de relier tous les régions du pays de manière à assurer la durabilité du trafic et la sécurité de ses usagers, en tenant compte des aspects esthétiques et environnementaux pour suivre le développement remarquable de la flotte nationale de voitures.

1-2- Cartographie du programme 1 :

Structures intervenant dans le programme1



1-3- Les sous programmes du programme1 :

Le programme "Infrastructures routières" contient deux sous-programmes:

Sous-programme 1: Développement de l'infrastructure routière:

Veille à planifier, réaliser des études, mener à bien des travaux d'infrastructure pour les routes et des projets de suivi avec l'aide des unités de réalisation des travaux et des directions régionales de l'équipement.

Les activités principales sont:

- Études de suivi des études des autoroutes, réalisation de libération des emprises, acquisition des terrains, déviation de réseaux d'intervenants publics et réalisation des procédures de suivi des marchés publics, pour l'ECOSO, une unité par objectifs pour la réalisation à été créée.
- Accomplir les études nécessaires à la réalisation des autres projets,

- Doté les grandes villes d'un réseau routier structuré et doté d'installations modernes contribuant à liquidité du trafic et à la réduction des embouteillages, telles que la construction des échangeurs et des rocade et de dédoublement des chaussées,
- Réhabilitation du réseau de base de routes classées, afin de le rendre conforme aux normes internationales et son renforcement pour en garantir la durabilité et améliorer le bien-être des usagers,
- Construction de ponts en cohérence avec les routes réhabilitées, et amélioration des anciennes routes étroites pour assurer la fluidité du trafic en cas d'inondation,
- Développement du réseau routier classé,
- Aménagement des pistes rurales afin de désenclaver les zones intérieures, dans ce contexte, l'entretien des pistes rurales joue un rôle essentiel dans la réduction des disparités sociales et économiques.

Sous-programme 2: Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales:

La Direction générale des ponts et chaussées tient à maintenir en bon état les routes et les équipements, par l'entretien périodique du réseau routier, par renouvellement des routes revêtues en Monocouche, Bicouche et Enrobé. Il convient de rappeler que cette intervention annuelle a été effectuée sur le budget du titre 1 et, depuis 2000, sur le titre 2 (travaux exécutés par des entrepreneurs). La maintenance routière classique, installation des panneaux de signalisation verticale et horizontale, la maintenance des installations des ouvrages hydrauliques, l'éclairage public, etc. sont effectuées par des sociétés privées ou des sociétés créées dans le cadre du programme national d'encouragement en faveur des jeunes diplômés pour créer de petites entreprises ou par les moyens locaux de l'administrations régionales. Ces dernières sont tenues également d'effectuer des travaux de maintenance au niveau des points à haute fréquence d'accidents routiers et qui ne peuvent être réalisés sur les crédits du titre 1. En cas de catastrophes naturelles, la Direction générale des ponts et chaussées intervient pour assurer les travaux d'entretiens.

2 -Objectifs, indicateurs de la performance et activités du programme 1:

2-1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 1 :

Les objectifs et les indicateurs de performance du programme 1 sont examinés avec un expert de l'OCDE en vue de leur amélioration en adoptant des indicateurs qui mettent en évidence la stratégie du secteur. Le programme comporte trois objectifs au lieu de 4. Les indicateurs de performance sont révisés à partir d'indicateurs soulignant la qualité du réseau routier.

Sous-programme 1: Développement des infrastructures routières

➤ Objectif 1.1.1 : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine :

- **Présentation de l'objectif:** développer les routes à l'échelle nationale et Maghrébine,
- **Référence de l'objectif:** Plan et stratégie du secteur.

- **Justification de l'adoption des indicateurs:** L'importance de réaliser le développement souhaité du réseau routier et des autoroutes pour faire face au trafic croissant de marchandises et à la circulation des personnes entre les différentes régions du pays ainsi que les pays voisins. Par conséquent, deux indicateurs ont été adoptés, à savoir l'avancement du plan approuvé pour les routes, et la viabilité sociale et économique de l'achèvement des projets de ponts et des routes.

Analyse de l'indicateur :

Objectifs	Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
			2015	2016	2017		2019	2020	2021
Objectif 1.1.1: Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine :	Indicateur 1.1.1.1 taux cumulé de l'avancement de réalisation du plan adopté des autoroutes	%	43,0	47,0	50,0	54,0	58,0	61,0	65,0
	Indicateur 1.1.1.2 viabilité sociale et économique des projets réalisés	%	-	52,1	19,1	19,2	20,5	20,1	22,5

➤ **Objectif 1.1. 2 : améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés :**

- **Présentation de l'objectif:** améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés:

- **Référence de l'objectif :** Plan et stratégie sectoriels

- **Justification de l'adoption des indicateurs:** Les pistes rurales sont essentielles pour le désenclavement des zones rurales et leur lien avec les zones de production et de distribution, ce qui aura une incidence positive sur la stratégie de développement social et économique du milieu rural. Par conséquent, un indicateur a été adopté pour refléter le développement des pistes rurales.

Analyse de l'indicateur:

Objectif	Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
			2015	2016	2017		2019	2020	2021
Objectif 1.1.2 améliorer la connectivité des agglomérations rurales au réseau classé	Indicateur 1.1.2.1 : taux cumulé de l'aménagement des pistes rurales	%	38,3	41,8	45,7	46,5	47	48	49

Sous-programme 2: entretien du réseau de routes classées et des pistes rurales**➤ Objectif 1.2. 1 : conserver la qualité du réseau routier :**

- **Présentation de l'objectif :** conserver la qualité du réseau routier
- **Référence de l'objectif :** Plan et stratégie sectoriels
- **Justification de l'adoption des indicateurs:** Afin de maintenir le réseau routier et le réseau des pistes rurales, deux indicateurs ont été adoptés pour préciser l'état de la structure des routes et des ponts afin de pouvoir prioriser les opérations de l'entretien.

Analyse de l'indicateur :

Objectif	Indicateurs de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
			2015	2016	2017		2019	2020	2021
Objectif 1.2.1: conserver la qualité du réseau routier	Indicateur 1.2.1.1 : Qualité du réseau classé	%	75,7	72,6	69,4	66,1	62,8	59,1	54,6
	Indicateur 1.2.1.2 : Qualité des ponts		-	-	-	-	-	-	-

Activités du programme 1:

objectifs	Indicateurs de performance	unité	Prévisions 2019	activités	Crédits
<p>Objectif 1.1.1 : Développer les routes et les autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine</p>	<p>Indicateur 1.1.1.1 : taux cumulé de l'avancement de la réalisation du plan adopté des autoroutes</p>	<p>%</p>		<p>-Poursuivre les études de l'autoroute Boussalm-frontières algériennes, et la libéralisation du domaine foncier pour les projets en cours. -Poursuivre la libération du domaine de l'autoroute Tunis-Jelma et lancement des travaux de la 1^{ère} partie.</p>	<p>170 000</p>
	<p>Indicateur 1.1.1.2 : viabilité sociale et économique des projets réalisés</p>	<p>%</p>		<p>-Poursuivre l'achèvement des grands projets, notamment échangeur X- sortie ouest, échangeur X20-X3, réalisation de la prolongation de la route X20- entre RR 31- sortie ouest de longueur 15km(passage2), échangeur X20-RN9 Tunis, aménagement et connexion de la route X20 à la route X4, connexion route X à la RN10 à proximité de l'OMMP, : dédoublement de la RC 533 qui mène au port financier à Raoued , -lancement des travaux d'élargissement de l'entrée sud à 2*3 parcours et alléger l'embouteillage à la sortie sud de Tunis, réalisation du lien entre les communes du nord : RN1-Z4 sur le long de 3km. -poursuivre le dédoublement de la RN1-Tina -Mehress, virage RR92- Monastir, dédoublement RN 12 entre Sousse et Kairouan, RN4- Zaghouan-Siliana, RR133 Zaghouan. • Continuer de relier Tataouine à la A-1 • Poursuivre l'achèvement des travaux de Naarj Tala dans l'État de Kasserine • Poursuivre la réalisation des travaux du virage de Tella au gouvernorat de kasserine. - poursuite de la réalisation de 4 échangeurs sur la borne kilométrique 4 à Sfax pour lier Nord-Sud Sfax (lot1) - de l'achèvement de 4 transformateurs sur le port maritime de 4 km de Sfax à partir de la connexion nord-sud de Sfax (première tranche) -poursuivre l'aménagement de 719km dans 22 gouvernorats au nom du programme des années 2014 et 2016. -poursuivre l'aménagement de la RN22 au gouvernorat de kebeli. -lancement de l'aménagement de 321,8km de routes classées au programme 2019et de 22km au gouvernorat de Medenine. -renforcement de 625 km de routes classées par un financement du FADES-4.</p>	<p>339 500</p>

				<p>-renforcement de 282,2km de routes classées du programme 2017 par un financement du FADES-4.</p> <p>-poursuivre la réalisation du pont sur Oued-Elkbir à Gafsa.</p> <p>-poursuivre la réalisation de 12 ponts du programme2014 et 9 ponts du programme 2016.</p> <p>-poursuivre la réalisation de 14 ponts du programme2018 et le lancement des travaux de 17 ponts du programme 2019.</p> <p>-lancement de la construction d'un ouvrage d'art sur la RR128 à la ville de Korbus.</p> <p>-poursuivre le comblement des lacunes sur 141km,</p> <p>-achever la route classée 47 à Siliana et les routes classée 958 à Gabes.</p> <p>-poursuivre le comblement des lacunes sur 201kmde routes classées.</p> <p>-poursuivre le comblement des lacunes sur 20km bde la RN19 à Tataouine.</p>	
<p>Objectif 1.1.2 : Améliorer la connectivité des agglomérations rurales au réseau classé</p>	<p>Indicateur 1.1.2.1 : taux cumulé de l'aménagement des pistes rurales</p>	%		<p>-Poursuivre les travaux d'aménagement de 630km de pistes rurales au titre du programme 2016.</p> <p>-poursuivre le programme spécial des 14 gouvernorats prioritaires sur le long de 309km.</p> <p>- Poursuivre l'aménagement de 151,7 km sur 6 gouvernorats au du programme2018.</p> <p>• Poursuivre le revêtement de 173,1km de pistes rurales au titre du programme2018.</p>	74 308
<p>Objectif 1.2.1 : Conserver la qualité du réseau routier</p>	<p>Indicateur 1.2.1.2 : Qualité du réseau classé</p>	%		<p>-Un entretien régulier d'une valeur de 38, 540 MD sur le titre1 et un entretien régulier du réseau routier à un coût de 80 MD, il a été également prévu 25 MD au profit du programme d'incitation pour la maintenance des routes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à entretenir les bacs de Djerba • Un entretien périodique de 10, 340 MD sur le titre1 et l'entretien périodique de 72 réseaux ruraux d'une longueur de 435,76 km au coût de 50MD. <p>réseau de routes rurales ont été programmés. 72 voies de 435,7,6 km pour un coût de 50 m</p> <p>- Continuer à faire face aux dégâts causés par les inondations pour un coût de 45 MD ,, préparer la sécurité routière dans certaines sections telles que le traitement des points noirs sur la RN 14 Sfax, ainsi que l'éclairage public via les panneaux solaires.</p> <p>- il a été programmé l'entretien ordinaire des ponts au coût de 3,2 MD sur le titre1 et leur entretien régulier au coût de 10MD sur le titre2.</p>	227 513
Total					811 321

3. Dépenses du programme 1:

3-1- Budget du programme1 :

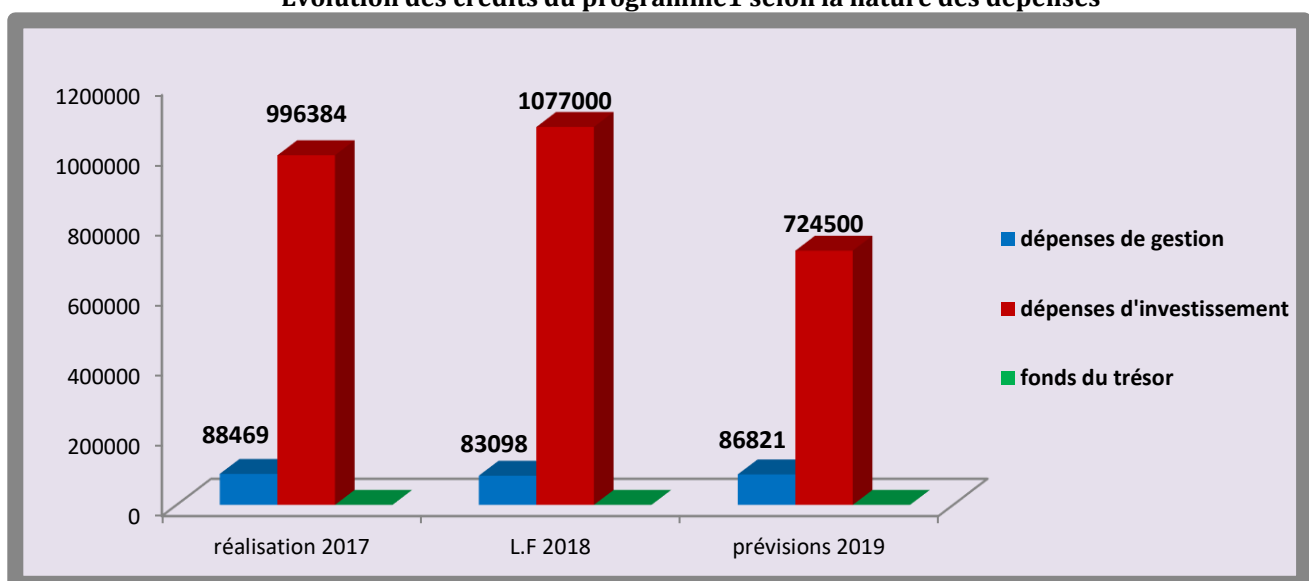
3-1-1- Présentation du budget du programme1 selon la nature des dépenses

Tableau 1
Evolution des crédits du programme1 selon la nature des dépenses

Programme	Réalizations 2017 (1)	L.F Année 2018 crédits de paiement (2)	Propositions 2019		Evolution des crédits de paiement	
			Crédits D'engagement	Crédits de paiement (3)	Montant (3)-(2)	Pourcentage (2019-2020) %
Les dépenses de gestion	88 469	83 098	86 821	86 821	3 723	4,5%
Rémunérations Publiques	41 764	39 908	42 831	42 831	2 923	7,3%
Moyens des services	46 705	43 190	43 990	43 990	800	1,9%
Interventions publiques	0	0	0	0	0	--
Les dépenses de développement	996 384	1 077 000	2 008 481	724 500	-352 500	-32,7%
Investissements directs	990 384	1 077 000	1 908 481	624 500	-452 500	-42,0%
Sur les ressources du budget de l'Etat	574 333	732 000	850 511	374 500	-357 500	-48,8%
Sur les ressources des Emprunts extérieurs affectés	416 051	345 00	1 057 970	250 000	-95 000	-27,5%
Financements publics	6 000	0	100 000	100 000	100 000	
Sur budget	6 000	0	100 000	100 000	100 000	
Sur les Emprunts extérieurs	0	0	0	0	100 000	--
Fonds spéciaux du Trésor	19	0	0	0	0	--
Total du programme	1 084 872	1 160 098	2 095 302	811 321	-348 777	-30,1%

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique 1
Evolution des crédits du programme1 selon la nature des dépenses



Les crédits de paiement du programme 1 ont atteint une valeur de 811 321 MD au titre de l'année 2019 et sont répartis entre les dépenses de gestion à raison de 10,7%, les dépenses de développement à raison de 77% et le financement public à raison de 12,3%. Il convient de noter que les fonds d'investissement direct sur les ressources publiques du budget, qui s'élèvent à 624 500MD, comprennent un montant de 24 500 MD pour le soutien et de la modernisation des routes dans les zones communautaires, sous la supervision de l'Agence de Réhabilitation et de la Rénovation Urbaine (ARRU).

Nous notons une diminution du budget du programme1 à raison de 30,1% par rapport à l'année 2018 répartie comme suit:

- crédits de la rémunération publique : une augmentation de 7,3%
- crédits des moyens des services: une augmentation de 1,9%
- Les crédits d'investissement direct : une baisse de 42%
- Fonds alloués aux fonds de trésorerie à 0%
- crédits du financement public d'un montant de 100 000 MD ont été alloués au profit de la Société de Tunisie Autoroutes(STA).

3-1-2- Présentation du budget du programme1 par sous- programmes :

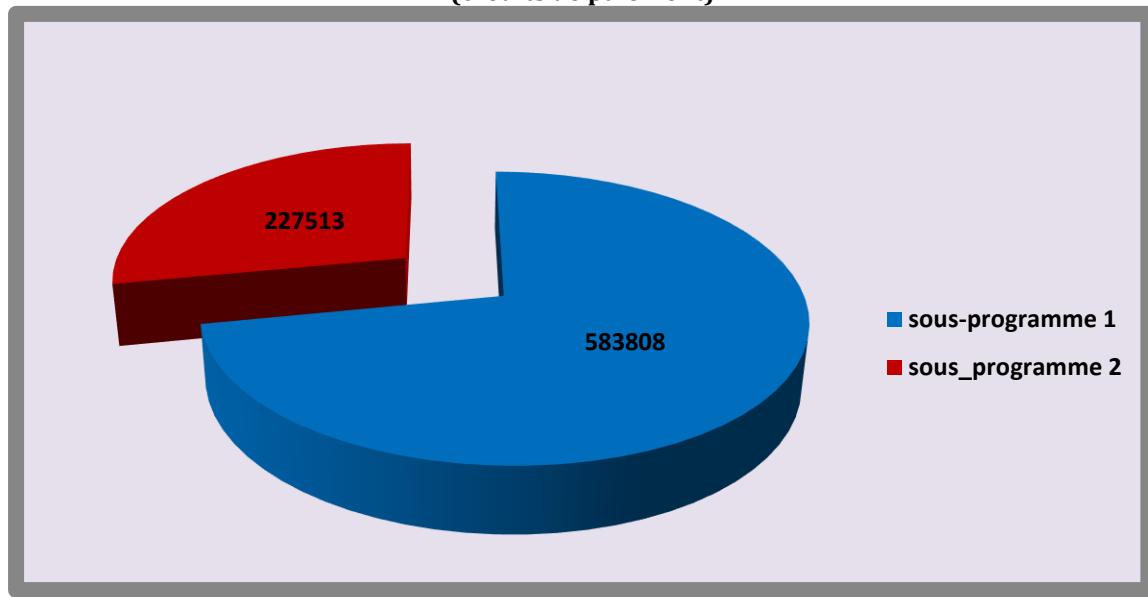
TABLEAU 2 :

Répartition du budget du programme 1 pour l'année 2019 par sous- programmes
(Crédits de paiement)

Sous programmes	Sous programme 1 « développement de l'infrastructure routière »	Sous programme 2 « maintien du réseau des routes classées et des pistes rurales »	Total
Nature des dépenses			
Dépenses de gestion	15 308	71 513	86 821
Rémunérations publiques	14 617	28 214	42 831
Moyens des services	691,0	43 299,0	43 990
Interventions publiques	0,0	0	0
Les dépenses de développement	568 500,0	156 000,0	724 500
Investissements directs	468 500,0	156 000,0	624 500
Sur les fonds propres du budget	224 500,0	150 000,0	374 500
Crédits extérieur	244 000,0	6 000,0	250 000
Financement public	100 000,0	0	100 000
Sur les fonds propres du budget	100 000,0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	782	88
Total Mission Equipement	583 808,2	227 512,9	811 321

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique 2 :
Répartition du budget du programme 1 pour l'année 2019 par sous- programmes
(crédits de paiement)



Analyse des crédits alloués :

Les crédits alloués au sous-programme 1 "Développement de l'infrastructures routière" représentent 72% du total des crédits alloués à la totalité du programme1, cela s'explique par le montant des crédits alloués aux dépenses de développement estimés à 568 500 MD, soit 97% du total des crédits du sous-programme 1 et sont essentiellement destinés à la réalisation des projets de construction des ponts et chaussées mentionnés ci-dessus.

Quant aux crédits alloués au titre du sous-programme 2, « Maintenance du réseau routier et des pistes rurales » ,ils représentent 28% du total des crédits alloués au titre du programme1. Le montant des crédits pour les dépenses de développement, estimé à 156 600 MD, représente 69% du total des crédits alloués au titre du sous-programme 2 (227 153 MD), ceci s'explique par l'importance que connaît l'entretien périodique du réseau routier et des pistes rurales en termes de crédits.

3-2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2019-2021 du programme 1

3.2.1- Présentation du cadre des dépenses à moyen terme 2019-2021 du programme1 :

Tableau 3 :

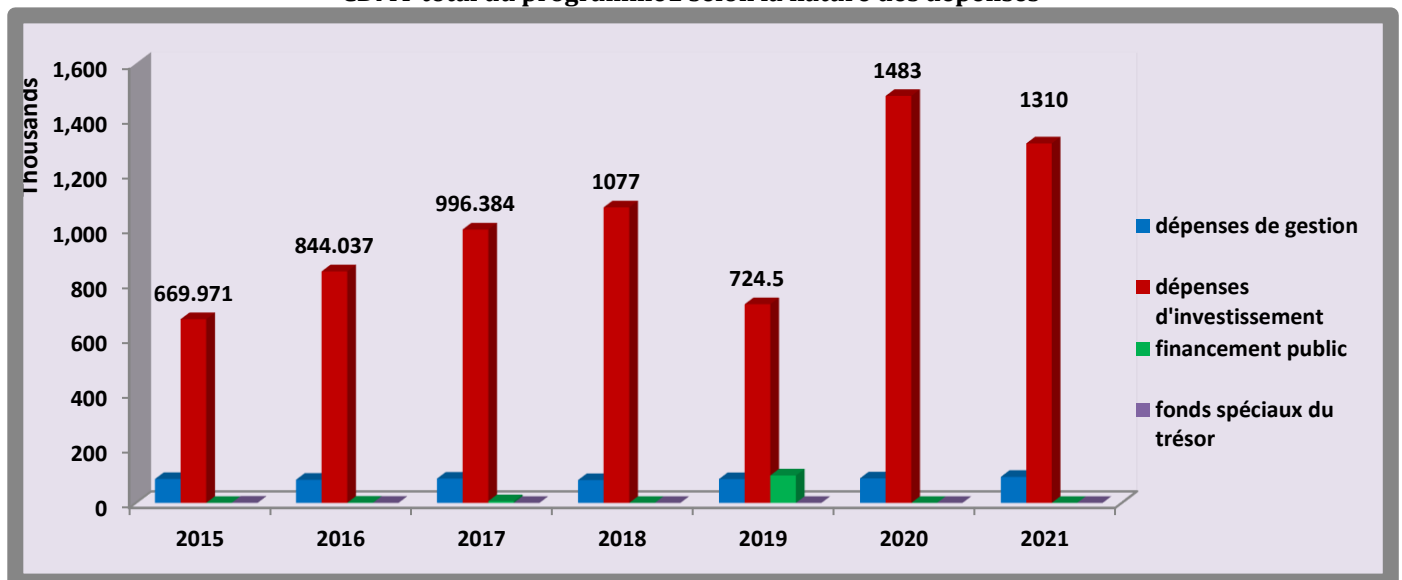
CDMT total du programme1 selon la nature des dépenses

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	87 051	84 220	88 469	83 098	86 821	89 432	94 798
Rémunérations publiques	34 858	37 796	41 764	39 908	42 831	45 401	48 125
Moyens des services	52 193	46 424	46 705	43 190	43 990	44 031	46 673
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0	0
Crédits de développement	669 971	844 037	996 384	1 077 000	724 500	1 483 000	1 310 000
Investissements directs	669 952	843 437	990 384	1 077 000	624 500	1 483 000	1 310 000
Sur les fonds propres du budget	517 992	593 096	574 333	732 000	374 500	682 600	574 600
Sur les ressources des crédits externes affectés	151 960	250 341	416 051	345 000	250 000	800 400	735 400
Financement public	19	600	6 000	0	100 000	0	0
Sur les fonds propres du budget	19	600	6 000	0	100 000	0	0
Sur les ressources des crédits externes affectés	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	782	88	19	0	0	0	0
Total	757 804	928 345	1 084 872	1 160 098	811 321	1 572 432	1 404 798

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique 3 :

CDMT total du programme1 selon la nature des dépenses

**Analyse des crédits alloués**

Les crédits de paiement pour le programme 1 "Infrastructure routière" sont estimés ; au titre de l'année 2019 ; à 811 321,1 MD ; à 1 572 432 MD au titre de l'année 2020 et à 1 404 798 MD au titre de l'année 2021. Ainsi, le budget du programme1 a connu une régression de - 30,1% entre 2018 et 2019, par contre, le budget de 2020 va enregistrer une hausse de 94% par rapport à 2019, quant au budget de 2021 va enregistrer une baisse de - 11% par rapport à celui de 2020.

Tableau 4

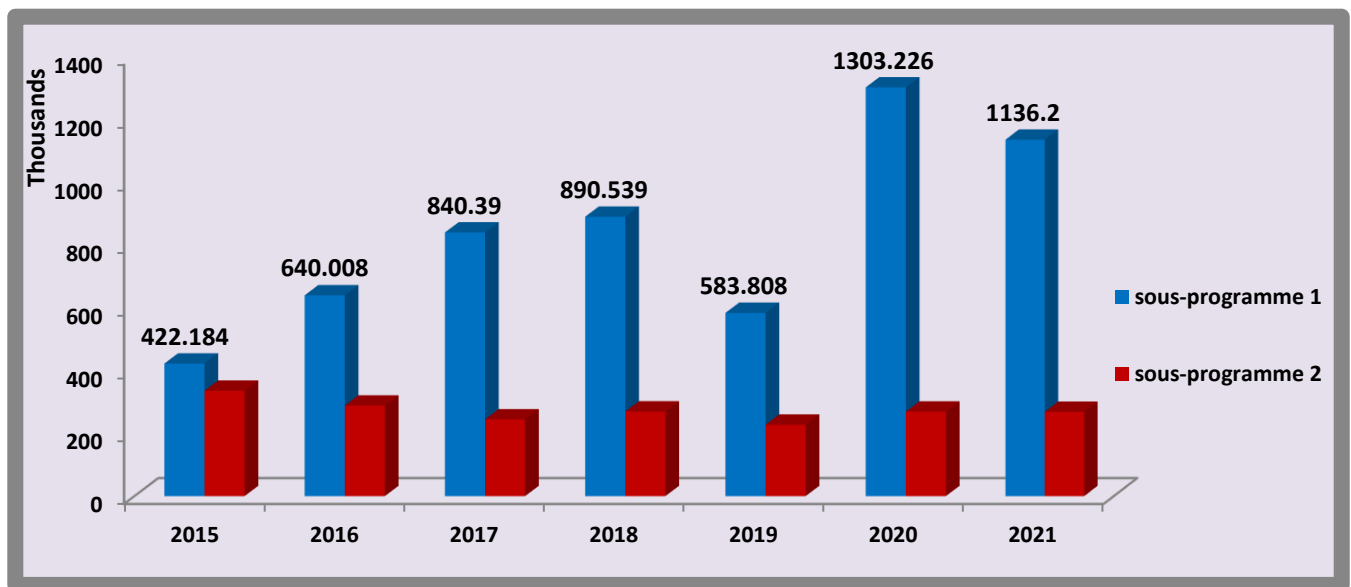
CDMT du programme1 par sous programmes

Sous programmes	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Sous programme1 : Développement de l'infrastructure routière	422 184	640 008	840 390	890 539	583 808	1 303 226	1 136 200
Sous programme2 : Maintien du réseaux des routes classées et des pistes rurales	335 620	288 337	244 482	269 560	227 513	269 206	268 598
Total	757 804	928 345	1 084 872	1 160 098	811 321	1 572 432	1 404 798

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique 4

CDMT du programme1 par sous programmes



Unité : Mille Dinars

3.2.2 Cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 des sous programmes

**Sous programme 1 :
Développement de l'infrastructure routière**

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	11 283	12 192	15 117	15 070	15 308	16 226	17 200
Rémunérations publiques	11 069	11 986	14 760	14 437	14 617	15 494	16 424
Moyens des services	214	206	356,737	633	691	732	776
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0	0
Crédits de développement	410 119	627 727	825 254	874 469	568 500	1 287 000	1 119 000
Investissements directs	410 000	627 127	819 254	875 469	468 500	1 287 000	1 119 000
Sur les fonds propres du budget	269 835	388 035	417 508	538 069	224 500	489 600	383 600
Sur les ressources des crédits externes affectés	140 265	239 092	401 746,32	337 400	244 000	797 400	735 400
Financement public	19	600	6000	0	100 000	0	0
Sur les fonds propres du budget							
Sur les ressources des crédits externes affectés	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	782	88	19	0	0	0	0
Total	422 184	640 008	840 390	890 539	583 808	1 303 226	1 136 200

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Analyse des crédits alloués

Les crédits de paiement pour le sous-programme 1 "Développement des infrastructures routières" sont estimés à 583 808 MD pour l'année 2019, à 1 303 227 MD pour l'année 2020 et à 1 136 200 MD pour l'année 2021. Ainsi, les prévisions budgétaires du sous-programme 1 vont enregistrer une augmentation de 123% en 2020 par rapport à 2019 et une diminution de -13% en 2021, compte tenu du rythme d'achèvement des projets qui se termineront en 2018 et 2019, et des projets déjà lancés en 2018 et ceux qui seront lancés en 2019 comme suit :

- poursuite des projets suivants:

- ✓ Echangeur Route X –sortie ouest et échangeur X20-X3, échangeur x – RC539 Ezouhour,
- ✓ Achever route X20 entre RR 31 et la sortie ouest sur le long de 15km :2*2 parcours (partie2)
- ✓ aménagement et connexion de la route X20 à la route X4, connexion route X à la RN10 à proximité de l'OMMP sur une longueur de 3km avec 2*2 parcours et 2 échangeurs.
- ✓ dédoublement de la RC 533 qui mène au port financier à Raoued ,
- ✓ dédoublement RN 12 entre Sousse et Kairouan
- ✓ dédoublement de la RR133 à Zaghouan
- ✓ dédoublement de la RN4- Zaghouan-Siliana
- ✓ aménagement de 718,9km de routes classées dans 22 gouvernorats.
- ✓ Renforcement de 625 km de routes classées dans 19 gouvernorats
- ✓ Réalisation de 23 ponts dans 20 gouvernorats financés par la BAD(PMIR)
- ✓ Aménagement de 1091,4 km de pistes rurales dont 151,7 au titre de l'année 2018 et le pavage de 173,1km de ces parcours.
- ✓ Achever le comblement des lacunes sur 144km de routes classées et la réalisation de comblement de lacunes sur 201km de routes classées ainsi que la modernisation de la RN 19 à Tataouine sur 20km entre les points kilométriques 118,650 - 138,650

- ✓ Routes du Grand Tunis du programme 2017 : élargissement de l'entrée Sud à 2*3 voies et allègement de l'embouteillage à la sortie Sud de Tunis et modernisation des routes 2 par un financement du BEI (BEI-MR2)
- ✓ Routes du Grand Tunis du programme 2018 : lien entre les communes du nord : RN1-Z4 sur le long de 3km avec l'élargissement, le renfort et l'évacuation des eaux pluviales sur la RR 31 entre les frontières du gouvernorat de Tunis et la RN8.
- ✓ Routes structurés dans les villes du programme 2017 comprend plusieurs projets , qui sont : réalisation de 8 œuvres d'art sur les carrefours de la ceinture km4 et les entrées nord et sud de la ville de Sfax sur le long de 28 km , dédoublement de la RR 27 Nabeul-Kélibia sur 60 km de long et le virage de Jarzis sur le long de 20,8 km par un financement de la BEI, la modernisation de routes (BEI-MR2)
- ✓ Dédoublement de la Route Roumaine régionale 117 au point kilométrique 21-28,5 à Médenine.
- ✓ Construction d'un ouvrage d'art sur la RR 128 reliant la ville de Korbus
- ✓ Connecter Tataouine à l' autoroute A1
- ✓ Aménagement des routes classées à Médenine et Kebeli sur le long de 79km
- ✓ Construction de 14 ponts et le lancement des travaux de 17 autres ponts par un financement du FADES
- ✓ Pont de Bizerte (étape procédurale de l' appel d'offres)
- ✓ Autoroute Tunis-Jelma : 1^{ère} tranche.

Total des nouveaux projets proposés au titre du budget de l'année 2019

- ✓ Aménagement de 321,8km de routes classées dans 12 gouvernorats par les restes du prêt de la BAD (PMIR)
- ✓ Ceinture de la ville d' El Fahs sur le long de 3km par le financement de la BIRD
- ✓ Réalisation des études spécifiques aux projets des viaducs, routes et parcours
- ✓ Aménagement de 24 km de pistes rurales dans 4 gouvernorats
- ✓ Aménagement de la route classée 661 de 24,5km de long entre Jmilet et Rouhia au gouvernorat de Siliana.

Projets sujets de proposition dans les budgets des années 2019 et/ ou 2020

- ✓ Appui de 810,9 km de routes classées
- ✓ Aménagement de 880,8km de pistes rurales.

Sous programme 2
Entretien du réseau de routes classées et des pistes rurales

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	75 767	72 028	73 352	68 029	71 513	73 206	77 598
Rémunérations publiques	23 789	25 810	27 004,06 8	25 472	28 214	29 907	31 701
Moyens des services	51 979	46 218	46 348,17	42 557	43 299	43 299	45 897
Interventions publiques	-	-	0	-	-	-	-
Crédits de développement	259 853	216 310	171 130	201 531	156 000	196 000	191 000
Investissements directs	259 853	216 310	171 130	201 531	156 000	196 000	191 000
Sur les fonds propres du budget	248 157	2015 061	156 825	193 931	150 000	193 000	191 000
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	11 696	11 249	14 304,68	7 600	6 000	3 000	0
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total	335 620	288 337	244 482	269 560	227 513	269 206	268 598

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Analyse des crédits alloués

Les crédits de paiement du sous-programme 2 "entretien du réseau des routes classées et des pistes rurales » ont été estimés 227 513 MD pour l'année 2019, de 269 206 MD pour l'année 2020 et de 268 598 MD pour l'année 2021.

Il convient de noter que les prévisions budgétaires pour le sous-programme 2 ont enregistré une faible hausse de 18,3% en 2020 par rapport à 2019 et une faible baisse de 0,2% en 2021 par rapport à 2020.

Concernant les dépenses de gestion, elles ont enregistré une augmentation annuelle de 6% , quant aux dépenses de développement, elles ont enregistré une augmentation de 5,6% en 2020 suivie d'une baisse de 3,2% en 2021 et ce en tenant compte des réparations suite aux inondations et glissements et l'achèvement de l'aménagement de la sécurité routière sur la RN1 à Ben Arous et de la RN14 à Sfax dont l'achèvement des travaux est estimé courant l'année 2019. Il est à noter que le rythme de consommation des crédits alloués pour l'entretien périodique des routes, ponts et pistes rurales sera maintenu.

Les nouveaux projets envisagés au titre de l'année 2019 sont :

- 3) Réparation des dégâts causés par les inondations d'octobre 2017, de Février et Août 2018.
- 4) Entretien périodique du réseau des pistes rurales du programme 2019 : 72 parcours de 435,7 km de long dans 18 gouvernorats.
- 5) Entretien périodique des routes classées du :km de routes classées dans les 24 gouvernorats dontkm de recouvrement bicouches etkm de recouvrement enrobé, entretien des bas-côtés dekm de routes classées.

- 6) Entretien périodique des ponts du programme 2019 : entretien des ouvrages d'art et des articulations des ponts.
- 7) Programme d'incitation à l'entretien des routes au titre du programme 2019 dans le domaine de l'entretien ordinaire des routes.
- 8) Aménagement de la sécurité routière du programme 2019 qui comprendra la réalisation de passages piétons et le traitement de quelques points noirs.

PROGRAMME 2 :PROTECTION DES ZONES URBAINES ET DU LITTORAL

Responsable du programme	Objectifs	Indicateurs
<p>Mr Nejib ben chikha Directeur de L'Hydraulique Urbaine</p> <p>Budget : année 2019 en 1 000 DT</p>	<p>Objectif 2.1. 1 : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.</p>	<p>- Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique</p> <p>- Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection</p>
<p>Montant 71 369</p>		
<p>Pourcentage 5,9 %</p>		
<p>Dépenses de gestion:</p>		
<p>4 069</p>		
<p>Dépenses de</p>		
<p>développement :</p>	<p>Objectif 2.2.1 : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires.</p>	<p>- Indicateur 2.2.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion maritime</p> <p>- Indicateur 2.2.1.2 : Le niveau de performance technique des projets achevés</p>
<p>67 300</p>		
<p>Fonds du trésor :</p>		
<p>0</p>		

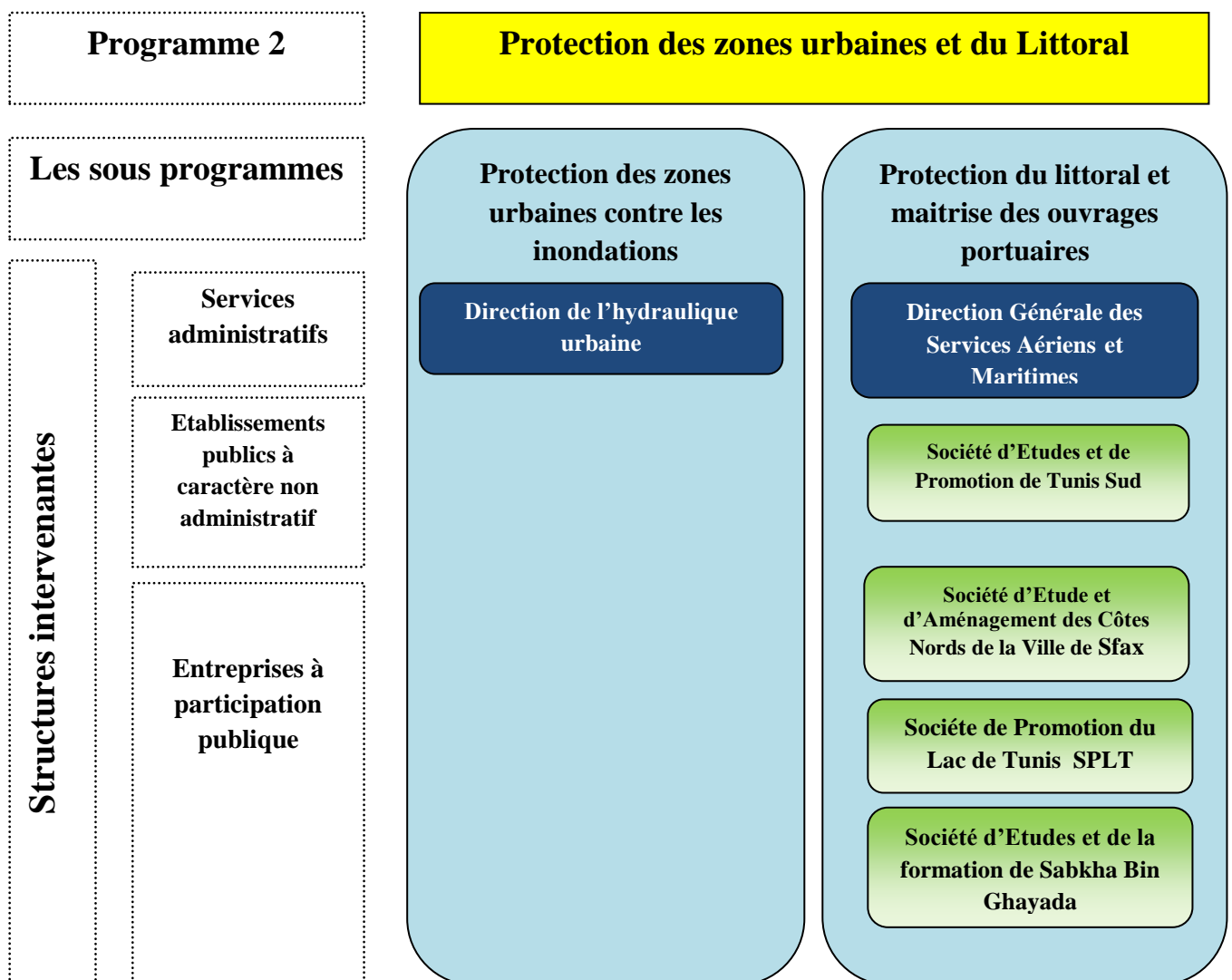
1.1. stratégie du programme 2 :

Elle s'articule autour de :

- La protection des zones urbaines contre les inondations
- La mise en œuvre d'un programme annuel de réalisation des projets à l'horizon 2020 et l'actualisation de cette étude jusqu'à l'horizon 2050 pour atteindre la protection de l'ensemble du territoire contre les inondations
- Engagement de tous les ouvrages de protection pour le curage, l'entretien et l'appui et ce de façon périodique et chaque fois que nécessaire.
- La protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires par la révision des limites du domaine public maritime, la réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion et l'amélioration de performance en matière de réalisation des projets portuaires.

1.2- cartographie du programme 2 :

Structures intervenant dans le programme 2



1 - 3- Les sous-programmes du programme 2:

Le programme « protection des zones urbaines et du littoral » se compose de deux sous – programmes comme suit :

1-3-1 : sous- programme1 : Protection des zones urbaines contre les inondations :

Ce sous-programme vise à protéger les villes contre les inondations et à préserver la vie humaine, les biens immobiliers et les infrastructures, au moyen des activités suivantes:

- Préparer des études pour protéger les villes et les communautés contre les inondations,
- Achèvement des projets visant à protéger les villes et les communautés contre les inondations,
- Nettoyage des ouvrages achevés pour la protection contre les inondations, les voies navigables et les vallées connexes,
- Entretien et renforcement des installations de protection contre les inondations.

1.3.2 Sous-programme 2: Protection du littoral et renforcement des installations portuaires

Ce sous-programme vise à entreprendre les interventions nécessaires pour protéger les zones marines et côtières les plus exposées à la dérive marine et à soutenir et entretenir les infrastructures côtières et portuaires en entreprenant les activités suivantes:

- les processus d'identification et de redéfinition du domaine public maritime et du partage des biens adjacents
- Assurer le suivi de la levée des violations commises à l'encontre du domaine public maritime et de ses connexes en coordination avec les administrations côtières régionales,
- Réaliser les études nécessaires à l'entretien des structures et installations marines et portuaires et à la protection des zones et installations menacées par la dérive des mers,
- Mise en œuvre des travaux de protection nécessaires et préparation, restauration et protection des ports maritimes.

2-Objectifs , indicateurs de performance et activités du programme 2:

2.1- présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 2:

Les objectifs du programme 2 "Protection des zones urbaines et du littoral", conformément aux thèmes et priorités stratégiques du programme, sont les suivants:

- **Objectif 2.1.1:** Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés
- **Objectif 2.2.1:** Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

- Sous-programme 1: Protection des zones urbaines contre les inondations

➤ **Objectif 2.1.1:** Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

- **Présentation de l'Objectif:** Conformément à la stratégie du programme, la Direction de l'hydraulique urbaine prépare annuellement des études lui permettant de mener à bien plusieurs projets dans différentes villes et communautés exposées aux inondations afin d'atténuer leur impact et impact potentiel. Afin de maintenir la rentabilité des installations réalisées dans ce cadre et de s'acquitter de sa tâche de manière optimale, le Département prépare des programmes d'entretien et de maintenance de ces installations et détermine le type d'intervention à entreprendre.

-**Objectif de référence:** protéger les zones urbaines contre les inondations.

-**Raisons de l'adoption des indicateurs:** L'une des activités les plus importantes de la Direction de l'hydraulique urbaine consiste à mener à bien des projets visant à protéger les villes contre les inondations et à curer les ouvrages concernés. Afin d'évaluer ces réalisations, le nombre de projets est calculé chaque année et, par conséquent, la durée des ouvrages devant être nettoyés en tenant compte de la longueur des ouvrages réalisés.

Analyse de l'indicateur :**Sous-programme1 : protection des zones urbaines contre les inondations**

Objectifs	Indicateurs	Unité	Réalisations 2017	Estimations 2018	Prévisions 2019
Objectif 2.1.1 Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés	Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	93	95	97
	Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection	%	88	93	97

Sous-programme 2 : Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

Objectifs	Indicateurs	Unité	Réalisations 2017	Estimations 2018	Prévisions 2019
Objectif 2.2.1 Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires	Indicateur 2.2.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion maritime	%	32	36.2	61.4
	Indicateur 2.2.1.2: Le niveau de performance technique des projets achevés	%	50	60	65

2-2-Présentation des activités du programme 2 :

Objectifs	Indicateurs	Unité	Prévisions 2019	Activités	Crédits prévisionnels MD
-Objectif 2.1.1 : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés	Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	97	- Préparer des études pour protéger les zones urbaines contre les inondations - Achèvement des travaux de protection des zones urbaines contre les inondations	55 040
	Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection	%	97	- Achèvement des travaux d'entretien des installations de protection des zones urbaines contre les inondations par le biais d'accords-cadres et des moyens de l'administration	7 000
- Objectif 2.2.1 : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires	Indicateur 2.2.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion maritime	%	61.4	- Identifier et redéfinir le domaine public maritime - Entretien et bornage - Modification des limites des propriétés privées - levé du domaine public maritime - Préparation d'études pour protéger le littoral de la dérive marine - Achèvement des projets de protection du littoral contre la dérive marine	9 229
	Indicateur 2.2.1.2: Le niveau de performance technique des projets achevés	%	65	- Préparer des études pour la construction, la réhabilitation des ports maritimes - réalisation des travaux de construction, de réhabilitation et de protection des ports maritimes	100
Total					71 369

3-Dépenses du programme 2 :

3- 1- budget du programme 2

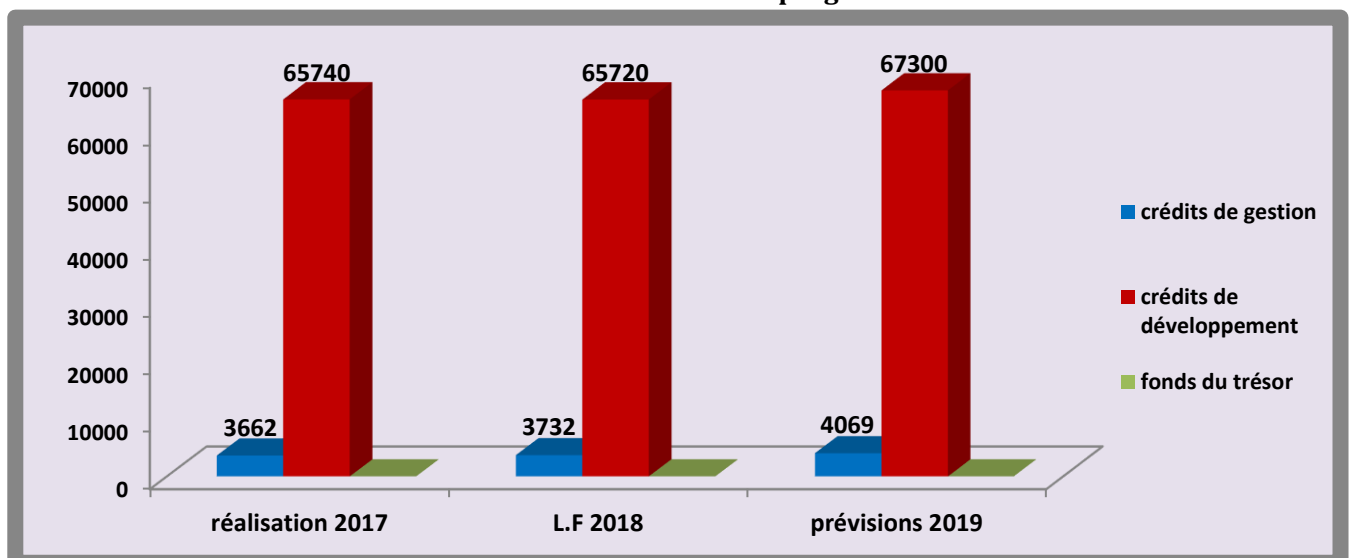
3-1-1- présentation du budget du programme 2 selon la nature des dépenses

Tableau 1 :
Evolution des crédits du programme 2 selon la nature des dépenses

Programme	Réalizations 2017	L.F Année 2018	Propositions 2019		Evolution des crédits de paiement	
			Crédits D'engagement	Crédits de paiement	Montant	%
Les dépenses de gestion	3 662	3 732	4 020	4 069	337	9
Rémunérations Publiques	2 299	2 163	2 441	2 490	327	15,1
Moyens des services	1 363	1 569	1 579	1 579	10	0,6
Interventions publiques	0	0	0	0	0	-
Les dépenses de développement	65 740	65 720	73 342	67 300	1 580	2,4
Investissements directs	64 440	64 100	71 642	65 600	1 500	2,3
Sur les ressources du budget de l'Etat	40 600	44 100	61 342	47 600	3 500	7,9
Sur les ressources des Emprunts extérieurs affectés	23 840	20 000	10 300	18 000	-2 000	- 10
Financements publics	1 300	1 620	1 700	1 700	80	--
Sur budget	1 300	1 620	1 700	1 700	80	4,9
Sur les Emprunts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	-
Total du programme	69 402	69 452	77 362	71 369	1 917	2,8

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 1 :
Evolution des crédits du programme 2



Analyse des montants inscrits au tableau

Les crédits de paiement du programme 2 « Protection des zones urbaines et du littoral » sont estimés pour l'année 2019 à 71 319 MD répartis entre les dépenses de gestion à raison de 5,7 % et les dépenses d'investissement à raison de 94,3%. Les crédits de paiement ont enregistré ainsi une hausse de 2,9% par rapport à l'année 2018 due à l'évolution des dépenses de développement et des dépenses de gestion du sous-programme 1.

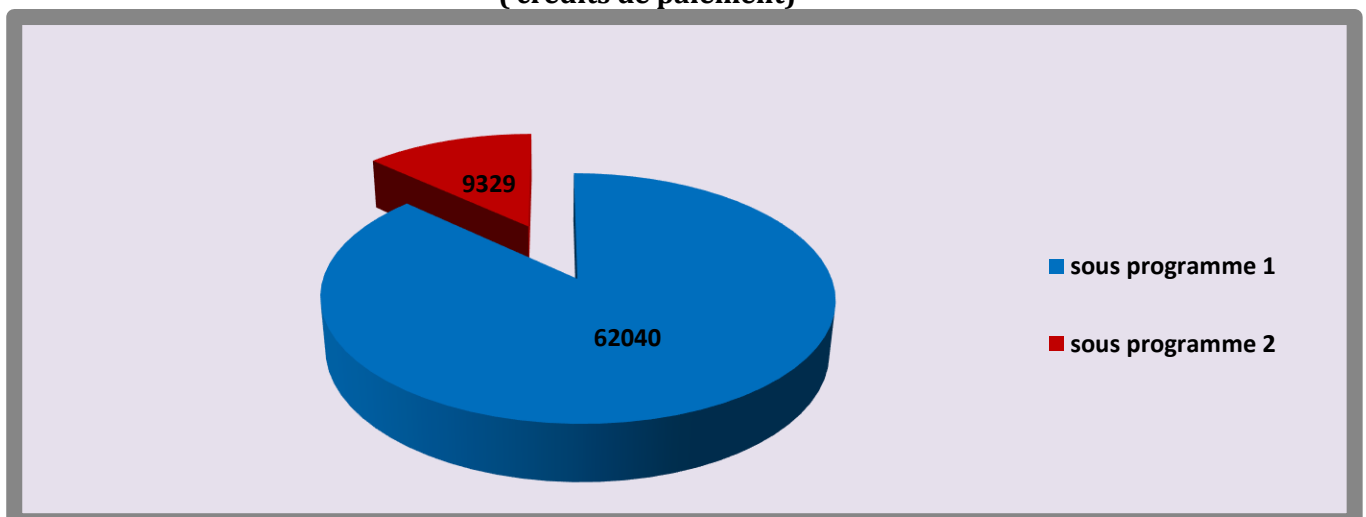
3-1-1 : présentation du budget du programme 2 par sous programme

Tableau 2 :
présentation du budget du programme 2 par sous programme
(crédits de paiement)

Programmes	Sous- programme 1 : protection des zones urbaines contre les inondations	Sous- programme 2 : Protection du littoral et maitrise des ouvrages portuaires	total
Nature des dépenses			
Dépenses de gestion	2040	2 029	4 069
Rémunérations publiques	1 510	980	2 490
Moyens des services	530	1 049	1 579
Interventions publiques	0	0	0
Les dépenses de développement	60 000	7 300	67 300
Investissements directs	60 000	5 600	65 600
Sur les fonds propres du budget	42 000	5 600	47 600
Crédits extérieur	18 000	0	18 000
Financement public	1 880	1 700	1 700
Sur les fonds propres du budget	0	1 700	1 700
Crédits extérieur	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0
Total Mission Equipement	62 040	9 329	71 369

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 2
Présentation du budget du programme 2 par sous programme
(crédits de paiement)



Analyse des montants inscrits au tableau

Les crédits alloués au nom du sous-programme 1 « protection des zones urbaines contre les inondations » représentent 87,2 % du total des crédits alloués au nom du programme 2, ceci s'explique par le volume des dépenses de développement qui s'élèvent à 60 000 MD et qui représentent 96,7 % du total des crédits alloués au nom du sous-programme 1 (62 051MD).

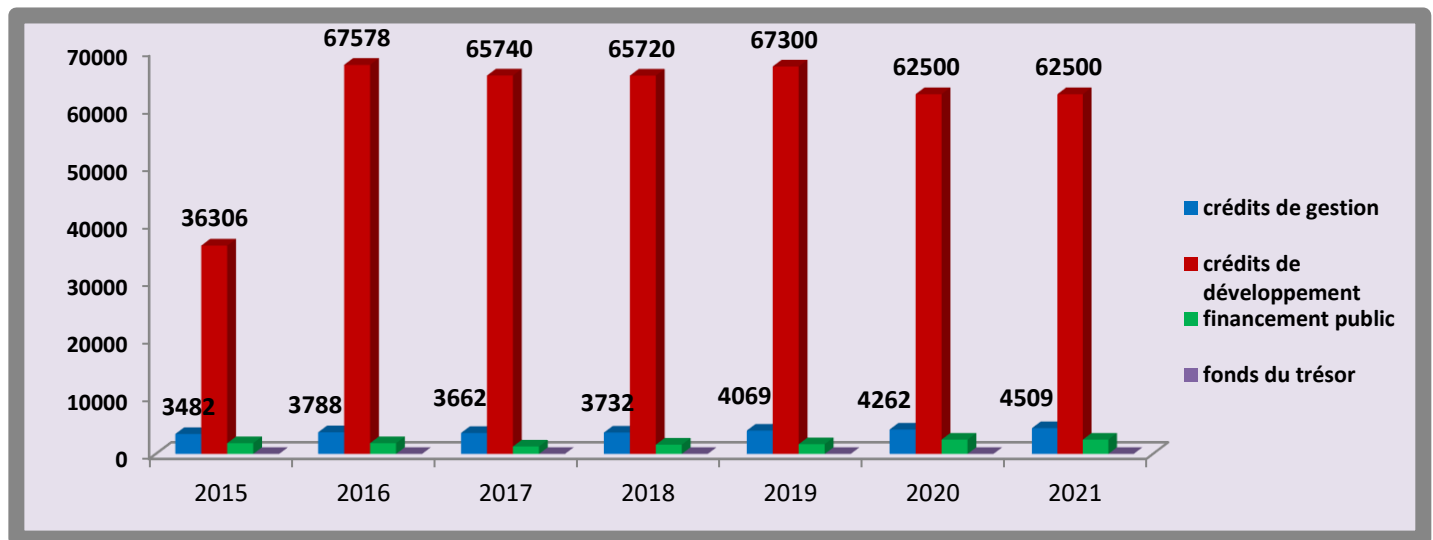
3.2- Le cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 du programme 2**3.2.1 - Le cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 du programme 2**

Tableau 3 :
CDMT total du programme 2 selon la nature des dépenses

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	3 482	3 788	3 662	3 732	4 069	4 262	4 509
Rémunérations publiques	2 011	2 290	2 299	2 163	2 490	2 612	2 789
Moyens des services	1 471	1 498	1 363	1 569	1 579	1 650	1 720
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0	0
Les dépenses de développement	36 306	67 578	65 740	65 720	67 300	62 500	62 500
Investissements directs	34 426	65 698	64 440	64 100	65 600	60 000	60 000
Sur les fonds propres du budget	28 636	41 800	40 600	44 100	47 600	48 000	50 000
Crédits extérieur	5 790	23 898	23 840	20 000	18 000	12 000	10 000
Financement public	1 880	1 880	1 300	1 620	1 700	2 500	2 500
Sur les fonds propres du budget	1 880	1 880	1 300	1 620	1 700	2 500	2 500
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total Mission Equipement	39 788	71 366	69 402	69 452	71 369	66 762	67 009

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 3 :
CDMT total du programme 2 selon la nature des dépenses



Analyse des crédits alloués :

Les crédits de paiement des trois années 2019-2020-2021 ont vu une baisse due à la diminution des crédits du sous programme 1 suite aux prévisions d'achèvement de certains lots du projet « Protection du Grand Tunis contre les inondations- région Tunis-Ouest »

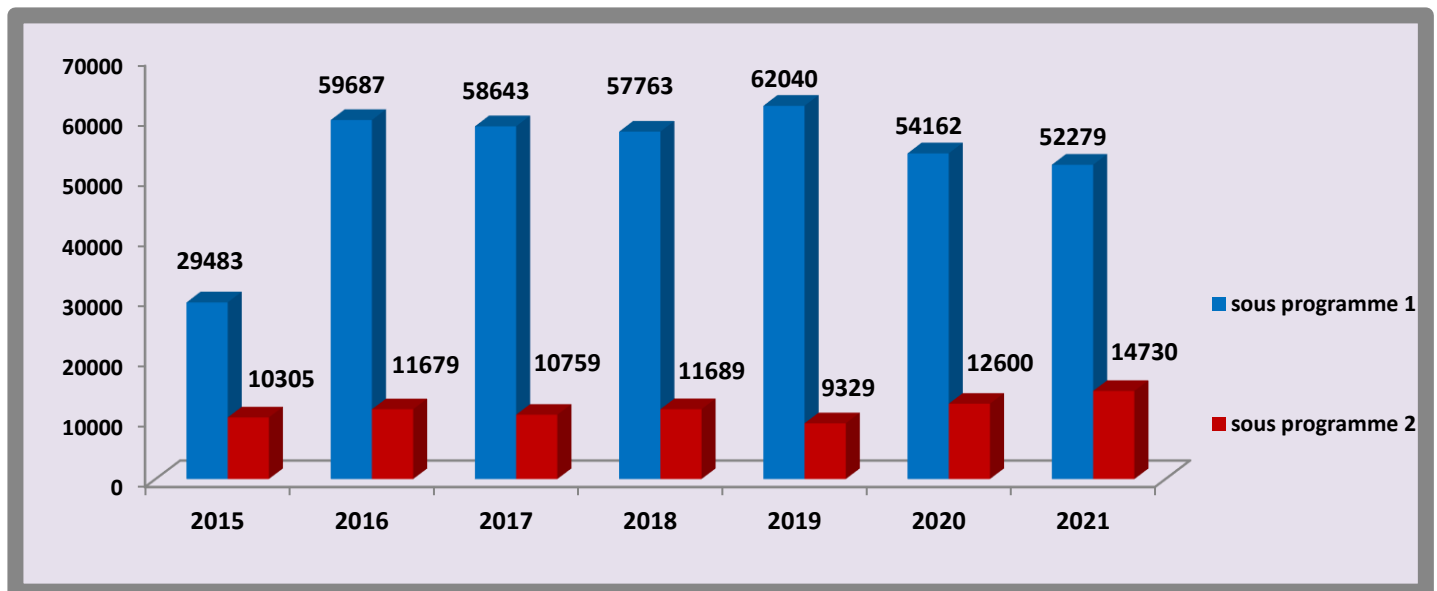
3.2.2 - Le cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 des sous -programmes :

Tableau 4 :
CDMT total du programme 2 par sous programmes

Dépenses des sous programmes	Réalizations			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Protection des zones urbaines contre les inondations	29 483	59 687	58 643	57 763	62 040	54 162	52 279
Protection du Littoral et maîtrise des ouvrages portuaires	10 305	11 679	10 759	11 689	9 329	12 600	14 730
total	39 788	71 366	69 214	96 316	71 388	66 762	67 009

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 4 :
CDMT total du programme 2 par sous programmes



3.2.2 Le cadre des dépenses à moyen terme 2018/2020 des sous programmes :

**Tableau 5 :
Sous programme 1 « Protection des zones urbaines contre les inondations »**

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	1 593	1 789	1 803	1 763	2 040	2 162	2 279
Rémunérations publiques	1 150	1 332	1 333	1 242,6	1 510	1 612	1 709
Moyens des services	443	457	470	520	530	550	570
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0	0
Les dépenses de développement	27 890	57 898	56 840	56 000	60 000	52 000	50 000
Investissements directs	27 890	57 898	56 840	56 000	60 000	52 000	50 000
Sur les fonds propres du budget	22 100	34 000	33 000	36 000	42 000	40 000	40 000
Crédits extérieur	5 790	23 898	23 840	20 000	18 000	12 000	10 000
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total Mission Equipement	29 483	59 687	58 643	57 763	62 040	54 162	52 279

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Tableau 6 :
Sous programme 2 «Protection du Littoral et maitrise des ouvrages portuaires »**

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	1 889	1 999	1 859	1 969	2 029	2 100	2 230
Rémunérations publiques	861	958	966	920	980	1 000	1 080
Moyens des services	1 028	1 041	893	1 049	1 049	1 100	1 150
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0	0
Les dépenses de développement	8 416	9 680	8 900	9 720	7 300	10 500	12 500
Investissements directs	6 536	7 800	7 600	8 100	5 600	8 000	10 000
Sur les fonds propres du budget	6 536	7 800	7 600	8 100	5 600	8 000	10 000
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Financement public	1 880	1 880	1 300	1 620	1 700	2 500	2 500
Sur les fonds propres du budget	1 880	1 880	1 300	1 620	1 700	2 500	2 500
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total Mission Equipement	10 305	11 679	10 759	11 689	9 329	12 600	14 730

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

PROGRAMME 3 :**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & HABITAT**

Responsable du programme	Objectifs	Indicateurs
<p>Mr Nejib Snoussi Directeur Général de l'Habitat Budget: année 2019 en 1 000 DT</p> <p>Montant 264 373</p> <p>Poucentage 22,0%</p> <p>Dépenses de gestion: 15 883</p> <p>Dépenses de développement : 200 490</p> <p>Fonds Spéciaux du Trésor: 48 000</p>	<p>Objectif 3.1.1 : Travail sur la compatibilité d'aménagement économique et territorial</p> <p>Objectif 3.2.1 : Renforcement de la planification urbaine stratégique et durable des villes et des agglomérations rurales et contrôle des expansions urbaines</p> <p>Objectif 3.3.1 : Promouvoir un habitat social abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique</p>	<p>-Indicateur 3.1.1.1 : Révision des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines construites avant 2010</p> <p>-Indicateur 3.1.1.2 Taux de réalisation du schéma directeur pour l'aménagement du territoire national</p> <p>-Indicateur 3.2.1.1 : taux de corrélation entre les stratégies de développement urbain et les PAU</p> <p>-Indicateur 3.2.1.2 : La superficie des terres agricoles consommées</p> <p>-Indicateur 3.3.1.1 : Nombre des logements sociaux et abordables réalisés</p> <p>-Indicateur 3.3.1.2 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels</p>

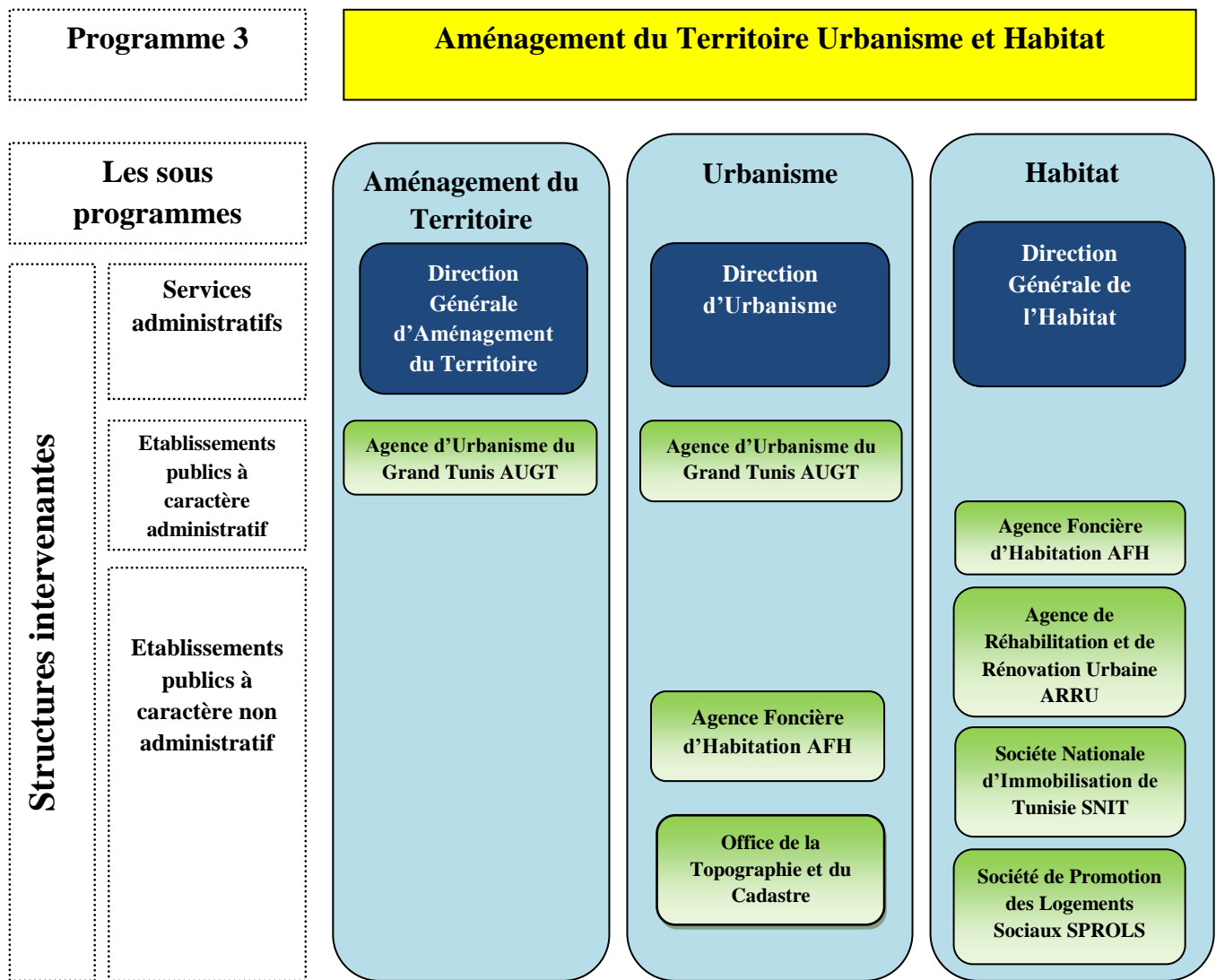
1-1- Stratégie du programme 3:

La stratégie du programme consiste à assurer la répartition des activités démographiques et économiques sur le territoire national en vue d'établir un développement durable, juste, équilibré

et global entre les régions, établir un urbanisme durable pour les villes et les communautés rurales, promouvoir le logement social et faciliter l'accès à la propriété.

1-2- Cartographie du programme 3 :

Structures intervenant dans le programme 3



1-3 : les sous programmes du programme3 :

Sous programme1 : Aménagement du Territoire

Représente l'ensemble des choix, orientations et procédures définis au niveau national ou régional pour organiser l'utilisation des domaines terrestres et assurer la cohérence entre les grands projets d'infrastructures et équipements publics et les communautés résidentielles en assurant une bonne répartition de la population et des activités économiques sur l'ensemble du territoire.

Les grands axes de l'Aménagement du Territoire tournent autour de :

- Le renforcement du développement régional global et équilibré afin de réduire les disparités entre les régions et de diversifier la base économique et d'explorer les possibilités offertes par les différents acteurs et pôles économiques.
- Soutenir la décentralisation en réaffectant les rôles entre les différents acteurs à l'échelle nationale, régionale et locale et en donnant plus de prérogatives aux autorités locales et aux communes.
- Renforcer l'infrastructure et les équipements collectifs dans les régions intérieures du pays.
- Soutenir l'intégration dans l'économie internationale et dans l'espace Maghrébin et accroître la compétitivité du territoire national.
- promouvoir les chefs lieux des gouvernorats en des pôles urbains efficaces et aptes d'attirer des investissements nationaux et étrangers et de promouvoir les petites et moyennes villes.
- renforcer l'exploitation des ressources naturelles limitées afin d'assurer un développement durable.
- Développement des mécanismes de suivi technique dans l'exploitation du domaine territorial par le biais de technologies modernes dans le domaine du géo-technique, des banques de données, des techniques de communication modernes et de renforcer la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.

Sous-programme 2 : Urbanisme

Consiste à :

- proposer les politiques dans le domaine de l'Urbanisme,
- évaluer et réviser la législation en vigueur dans le domaine de l'Urbanisme,
- Suivre et surveiller la croissance urbaine et analyser les phénomènes identifiés,
- Préparer les études, recherches stratégiques et les études pivots relatives aux domaines de l'Urbanisme et Architectural.
- Formuler les avis à propos des projets urbains et des études relatives à l'Urbanisme et à l'architecture,
- Préparer des stratégies nationales du développement urbain.
- Suivre l'expansion urbaine, l'installation des systèmes d'information géographique pour des plans directeurs urbains et des systèmes géographiques des villes.
- Couvrir les villes par un réseau géodésique.

Sous-programme 3: Habitat

La stratégie du sous-programme Habitat consiste généralement à créer des mécanismes pour aider les classes sociales vulnérables à fournir des logements et lots bons marchés, de fournir les moyens pour conserver les logements déjà existants, de réhabiliter les quartiers résidentiels et les

intégrer à travers les principales deux grandes orientations élaborées dans la stratégie nationale de l'habitat et qui consistent essentiellement à :

- La mise en place d'un système législatif intégré répondent à toutes les variables et actualisable périodiquement chaque fois que nécessaire.
- Mise en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier ceux dont le revenu est faible et moyen,
- Mise en place des programmes et projets visant à éliminer les habitations rudimentaires et les remplacées par des logements nouveaux,
- La mise en place d'un système de financement diversifié et intégré répond aux différentes catégories de la société et évolue avec les différents changements économiques et sociaux que connaît le pays,
- Maintenir les logements existants à travers la mise en place des programmes et des mécanismes opérationnelles et réglementaires et les choix techniques et financière pour l'amélioration de l'ancien habitat et sont redéploiement,
- Améliorer les conditions d'habitation et l'environnement urbain à travers la mise en œuvre des programmes d'intervention dans les quartiers populaires,
- Mener des études qui contribuent au développement des politiques du logement et de soutenir les orientations vers la construction durable et les techniques moderne, ainsi l'appui sur le coût et le développement des ressources humaines.
- Effectuer des études portant sur le maintien du solde des logements existants et la garantie de sa durabilité et la remise en état de l'ancien tissu urbain,
- Détection des données et détermination des indicateurs spécifique au secteur de l'habitat,

L'objectif de ce sous-programme est de promouvoir le logement social abordable et de lutter contre le phénomène de la construction chaotique et d'amélioration les conditions de vie à travers les programmes suivants:

- Programme des logements financés par le FOPROLOS :
- Programme des logements sociaux
- Programme du premier logement
- Programme de réhabilitation et aménagement des quartiers résidentiels
- Programme de modernisation des routes dans les zones communales
- Intervention pour la réhabilitation et l'innovation des villes anciennes dans le cadre du programme de la relance des centres urbains anciens de Tunis.

2-Objectifs, indicateurs de performance et activités du programme 3

2-1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 3

objectifs	Indicateurs de performance	unité	réalisations			2018	prévisions		
			2015	2016	2017		2019	2020	2021
- Objectif 3.1.1: Maîtriser la répartition de la population et des activités économique sur le territoire National pour réaliser un développement global, durable, équitable et équité entre toutes les régions du pays	Indicateur 3.1.1.1: Nombre d'études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines réalisées avant 2010	chiffre	-	-	05	09	14	-	-
	Indicateur 3.1.1.2: Taux de réalisation du schéma directeur pour l'aménagement du territoire national	%	-	-	10	30	60	90	100
- Objectif 3.2.1 : Renforcement de la planification urbaine stratégique et durable des villes et des agglomérations rurales et maîtrise des expansions urbaines	Indicateur 3.2.1.1: Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les PAU	%	-	-	24	25	30	45	50
	Indicateur 3.2.1.2 Superficie des terres agricoles consommées par habitant	(h/habitant)	-	-	81	82	87	92	95
Objectif 3.3.1 : Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique	Indicateur 3.3.1.1: Nombre des logements sociaux et abordables réalisés	chiffre	1228	1749	1756	8965	5814	4900	8000
	Indicateur 3.3.1.2: Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels	%	29	50	62	74	46	50	59

Analyse du tableau:

➤ Aménagement du territoire :

Etant donné que 90% des études programmées au cours des quatre dernières années ont été achevées comme prévu en 2015, la Direction générale de l'aménagement du territoire a décidé d'adopter de nouveaux indicateurs de performance pour les trois prochaines années, sur la base des projets inclus dans le plan quinquennal. 2016-2020.

Ces nouveaux indicateurs sont:

-Indicateur 3.1.1.1: Nombre d'études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines réalisées avant 2010

La Direction générale d'aménagement du territoire a conclu deux marchés d'études pour les groupes urbains de Gafsa et de Kasserine parmi cinq études de révision des schémas directeurs et il est prévu d'attribuer les trois autres études au profit des gouvernorats du Kef, Jendouba et Kairouan.

Concernant le budget de 2019, quatre autres études ont été programmées pour les groupes urbains de Siliana, Tataouine, Zaghouan et Mahdia, tel que programmé dans le plan quinquennal 2016-2020.

Indicateur 3.1.1.2: Taux de réalisation du schéma directeur pour l'aménagement du territoire national :

La Direction générale d'aménagement du territoire a commencé la réalisation des lignes de référence du schéma directeur du territoire national et ce dans le cadre d'un accord entre le ministère de l'équipement, de l'habitat, de l'aménagement du territoire et l'Union européenne pour financer les lignes de référence et l'étude.

➤ **Habitat :**

Programme FOPROLOS

En ce qui concerne les logements acquis dans le cadre du FOPROLOS, il est prévu d'approuver le financement d'environ 1000 logements et d'environ 400 lots des ressources du FOPROLOS, dans l'espoir d'augmenter le rythme d'approbation durant 2019 pour atteindre 1200 logements et 500 lots.

Concernant le programme du premier logement et en raison de l'application de l'impôt sur la valeur ajoutée sur les logements, le nombre d'acquisitions de ces derniers a enregistré une baisse durant 2018, une hausse est prévue en 2019 pour atteindre 1000 logements annuellement et ce après révision et amélioration de certains points du dit programme et l'amendement du décret y afférent.

Programme Spécifique de l'Habitat Social :

Il est prévu la construction de 7415 logements à la fin 2018 dont 2000 seront construits dans le cadre du remplacement l'extension ou la restauration des logements dégradés, et 5415 lots et logements seront réalisés par des promoteurs privés et publics.

Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers populaires :

Les résultats de l'avancement de la réalisation de la 1^{ère} génération de ce programme jusqu'à la fin Août 2018 sont comme suit :

- Achèvement des travaux d'infrastructures dans 111 quartiers parmi 140 quartiers programmés.

- Achèvement des travaux d'amélioration de l'Habitat dans 77 quartiers parmi 100 quartiers programmés.
- Achèvement de 44 projets d'équipements de groupes parmi 173 projets programmés .

Il a été approuver , dans le cadre du plan quinquennal, la réalisation de la 2^{ème} génération de ce programme pour intervenir dans 146 quartiers au coût total de 635 MD.

2-2-Activités du programme 3:

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2019	Activités	Crédits prévisionnels (MD)
Objectif 3.1.1: Maîtriser la répartition de la population et des activités économique sur le territoire National pour réaliser un développement global, durable, équitable et équité entre toutes les régions du pays	Indicateur 3.1.1.1: Nombre d'études des plans directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines réalisées avant 2010	05 études	-Réalisation des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines tel que programmé dans le plan quinquennal 2016-2020.	691
	Indicateur 3.1.1.2: Taux de réalisation du schéma directeur pour l'aménagement du territoire national	5%	-Elaboration des termes de référence et du schéma directeur pour l'aménagement du territoire national.	670
Objectif 3.2.1 : Renforcement de la planification urbaine stratégique et durable des villes et des agglomérations rurales et maîtrise des expansions urbaines	Indicateur 3.2.1.1: Le rapport de conformité entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU)	30%	-Préparation de stratégies nationales pour le développement urbain - Instauration de la politique de la ville - Suivi de l'expansion urbaine -Mise en place d'un système d'information géographique se concentrant sur des exemples d'urbanisation, de systèmes géographiques des villes. -Préparation et actualisation du cadre législatif régissant la construction	5090
	Indicateur 3.2.1.2: La superficie des terres agricoles consommées par habitant	87	-L'achèvement des levés topographiques et des cartes des villes, et la préparation d'études pour examiner les exemples d'urbanisation -Couverture du territoire national par un réseau géodésique, des mesures de gravité et d'altitude	3424
Objectif 3.3.1 : Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique	Indicateur 3.3.1.1: Nombre des logements sociaux et abordables réalisés	5814	Réalisation d'étude sur le secteur de l'habitat. *attribution d'agrément pour les promoteurs immobiliers. Construire des logements sociaux à travers les programmes suivants: Fonds de promotion du logement - Autofinancement de la construction. - Acquisition de logements par des agents immobiliers publics et privés. - Financer l'acquisition de lots aménagés -Premier logement * acquisition de logements de promoteurs immobiliers ou des privés. - Programme spécifique de logements sociaux *Etudes urbaines de lotissement. * remplacement ; l'extension ou la restauration des logements dégradés * Construction de logements sociaux et aménagement de lotissement.	188 498
	Indicateur 3.3.1.2: Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels	46%	-Réhabilitation de 140 cités populaires entre 2012 et 2018	66 000 MD

3. Dépenses du programme 3 :

3.1-Budget du programme 3

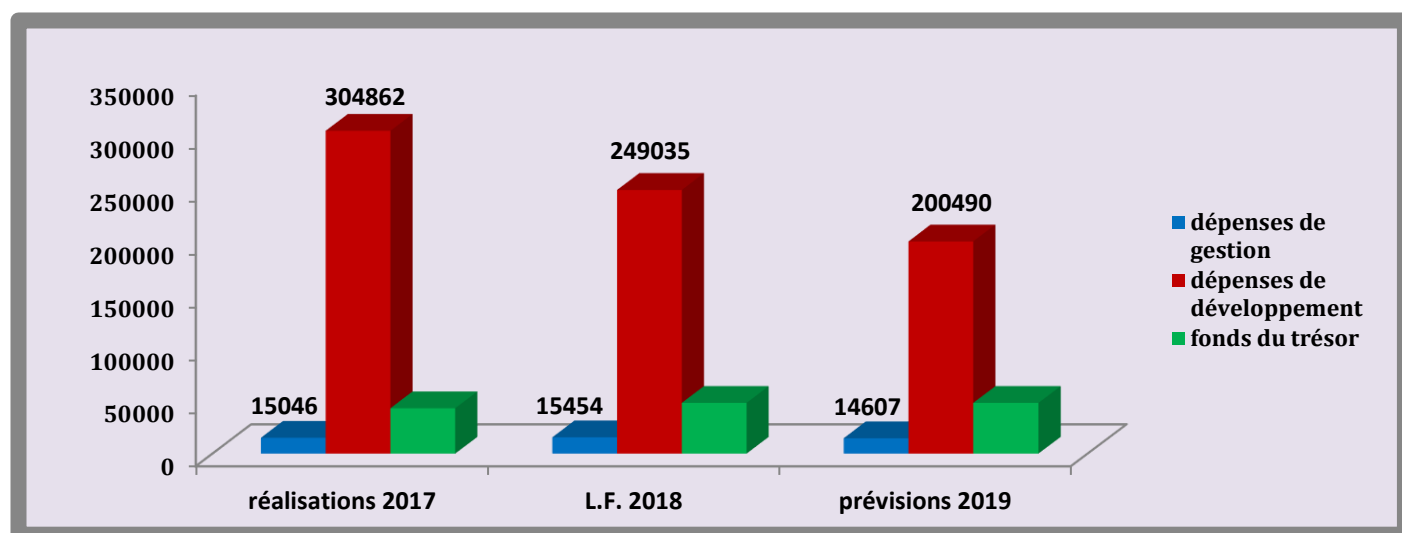
3.1.1.Présentation du budget du programme 3 selon la nature des dépenses

Tableau 1 :
Evolution des crédits du programme 3 pour l'année 2019

Nature des dépenses	Réalizations 2017	L.F Année 2018	Propositions 2019		Evolution des crédits de paiement	
			Crédits D'engagement	Crédits de paiement	Montant	%
Les dépenses de gestion	15 046	15 454	15 883	15 883	429	2,8
Rémunérations Publiques	14 476	14 666	14 607	14 607	-59	-0,4
Moyens des services	550	738	1 226	1 226	488	66,1
Interventions publiques	20	50	50	50	0	0
Les dépenses de développement	304 862	249 035	225 890	200 490	-48 545	-19,5
Investissements directs	204 862	249 035	225 890	200 490	-48 545	-19,5
Sur les ressources du budget de l'Etat	105 175	159 035	90 790	83 490	-75 545	-47,5
Sur les ressources des Emprunts extérieurs affectés	99 687	90 000	135 100	117 000	27 000	30
Financements publics	100 000	0	0	0	0	--
Sur budget	100 000	0	0	00	-0	--
Sur les Emprunts extérieurs	0	0	0	0	0	--
Fonds spéciaux du Trésor	42 947	48 000	45 000	48 000	0	--
Total du programme	362 855	312 489	286 773	264 373	-48 116	-15,4

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 1
Evolution des crédits du programme 3 pour l'année 2019



Analyse des montants inscrits au tableau 1

Les estimations des crédits de paiement du Programme 3 sont de 264 373 MD pour l'année 2019 dont 6% dépenses de gestion, 76% dépenses de développement et 18% fonds du trésor.

Cependant, les dépenses de développement connaîtront une régression de l'ordre de 42,73% au niveau des crédits d'engagement, contre une hausse de l'ordre de 16,66% au niveau des crédits de paiement due au suivi de réalisation des projets en cours.

Les crédits d'engagement verront une augmentation de 1100 MD en 2018 sans reliquats au titre des années précédentes. De leur part, les crédits de paiement enregistreront une hausse de 720 MD au titre de la même année.

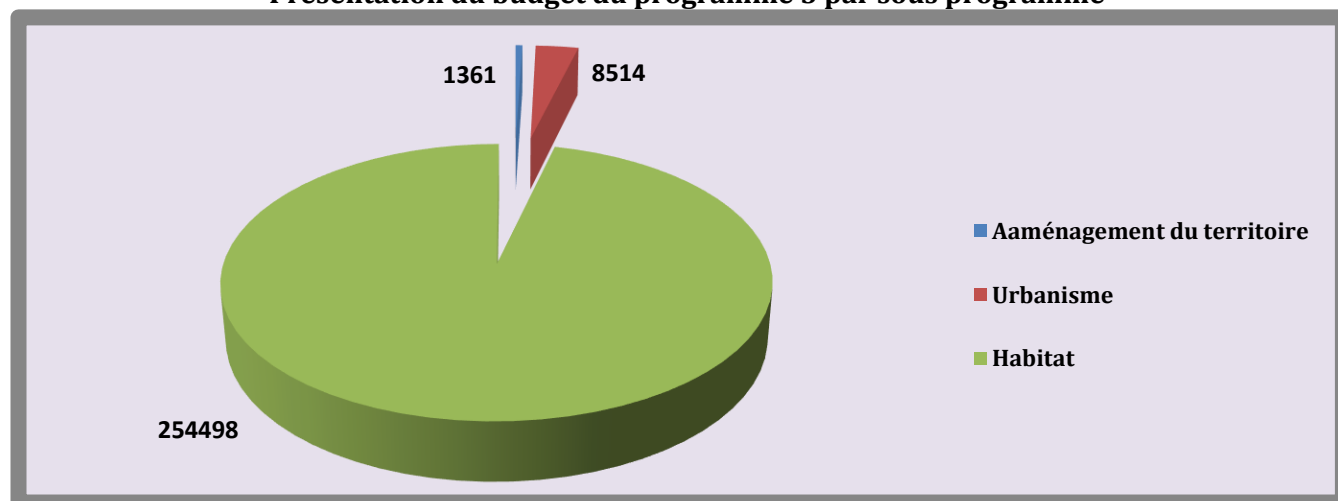
3.1.2- présentation du budget du programme 3 par sous-programmes

Tableau 2 :
présentation du budget du programme 3 par sous programme
(crédits de paiement)

Programmes	Sous- programme 1 Aménagement du Territoire	Sous- programme 2 Urbanisme	Sous programme 3 Habitat	total
Nature des dépenses				
Dépenses de gestion	861	5 524	9 498	15 883
Rémunérations publiques	567	4 905	9 135	14 607
Moyens des services	294	569	363	1 226
Interventions publiques	0	50	0	50
Les dépenses de développement	500	2 990	197 000	200 490
Investissements directs	500	2 990	197 000	200 490
Sur les fonds propres du budget	500	2 990	80 000	83 490
Crédits extérieur	0	0	117 000	117 000
Financement public	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	48 000	48 000
Total Mission Equipement	1 361	8 514	254 498	264 373

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 2 :
Présentation du budget du programme 3 par sous programme



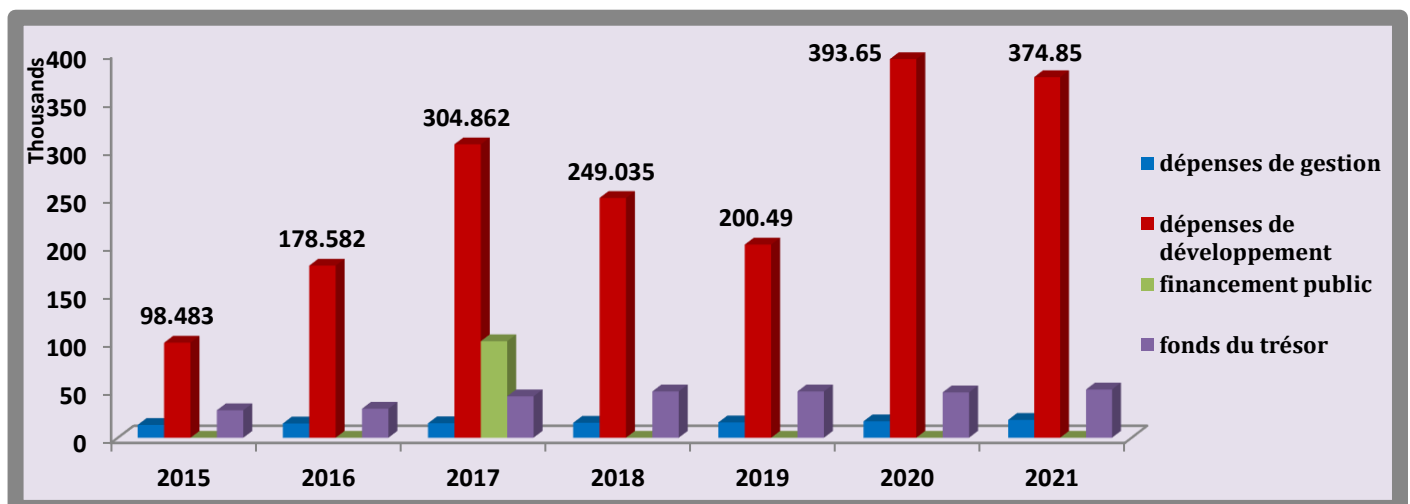
Analyse des montants inscrits au tableau 2

une augmentation des crédits de paiement de 100MD a été enregistrée au niveau du budget de développement de la Direction Générale d'Aménagement du Territoire en 2018 du à l'augmentation du nombre des projets programmés pour l'année 2019.

3.2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 du programme 3**3.2.1- Le CDMT 2019/2021 du programme 3****Tableau 3 :****Le CDMT 2019/2021 du programme 3 selon la nature des dépenses**

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	13 301	14 720	15 046	15 454	15 883	16 981	18 490
Rémunérations publiques	13 046	14 209	14 476	14 666	14 607	15 634	17 051
Moyens des services	255	496	550	738	1 226	1 297	1 389
Interventions publiques	0	15	20	50	50	50	50
Les dépenses de développement	98 483	178 582	304 862	249 035	200 490	393 650	374 850
Investissements directs	98 483	178 582	204 862	249 035	200 490	393 650	374 850
Sur les fonds propres du budget	45 045	85 558	105 175	159 035	83 490	170 650	101 850
Crédits extérieur	53 438	93 024	99 687	90 000	117 000	223 000	273 000
Financement public	0	0	100 000	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	100 000	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	28 442	30 037	42 947	48 000	48 000	47 000	50 000
Total Mission Equipement	140 226	223 339	362 855	312 489	264 373	457 631	443 340

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 3 :**Le CDMT 2019/2021 du programme 3 selon la nature des dépenses**

Analyse des montants inscrits au tableau 3

La 1^{ère} génération du programme « réhabilitation et intégration des quartiers résidentiels » sera achevée en 2019 pour laisser commencer les études et les travaux de la deuxième génération du programme vers la fin 2019. Ce qui va engendrer une hausse des prévisions des budgets de 2020 et 2021 par rapport à 2019.

Tableau 4 :**Le CDMT 2019/2021 du programme 3 par sous programmes**

Sous programmes	Réalizations			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Aménagement du territoire	1 362	1 544	1 264	1 119	1 361	1 913	1 968
Urbanisme	6 510	11 301	9 076	9 402	8 514	9 650	10 700
Habitat	132 354	210 494	352 515	301 968	254 498	446 068	430 672
Total	140 226	223 339	362 855	312 489	264 373	457 631	443 340

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

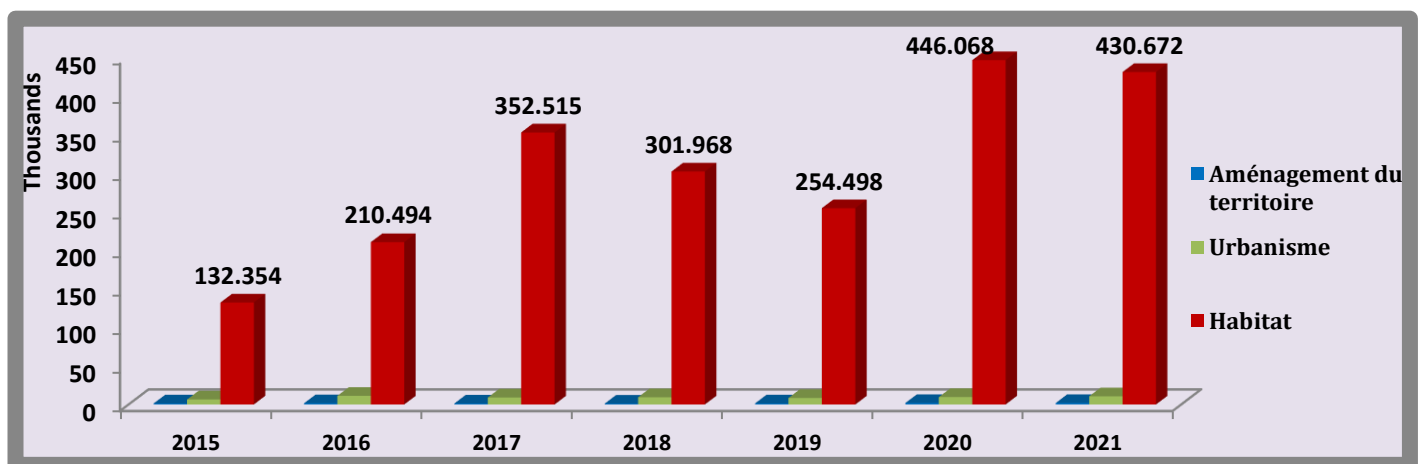
Graphique 4 :**Le CDMT 2019/2021 du programme 3 par sous programmes****3.2.2- Le CDMT 2019/2021 des sous programmes**

Tableau 5 :
Le CDMT 2019/2021 du sous programme1 « Aménagement du territoire »

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	682	774	756	718,8	861	913	968
Rémunérations publiques	607	698	676	620,8	567	601	637
Moyens des services	75	76	80	98	294	312	331
Interventions publiques			0	0	0	0	
Les dépenses de développement	680	770	508	400	500	1 000	1 000
Investissements directs	680	770	508	400	500	1 000	1 000
Sur les fonds propres du budget	680	770	508	400	500	1 000	1 000
Sur crédits extérieurs affectés			0	0	0	0	0
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget			0				
Crédits extérieur			0				
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total Mission Equipement	1 362	1 544	1 264	1 118,8	1 361	1 913	1 968

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Analyse des montants inscrits au tableau 5

Les dépenses de gestion vont enregistrer une baisse suite au départ à la retraite de 3 cadres.

Les dépenses de développement vont enregistré, de leur part, une hausse en 2019 suite au paiements des études d'actualisation de 5 plans directeurs inscrits au titres du budget de 2018.

Tableau 6 :
Le CDMT 2019/2021 du sous programme 2 « Urbanisme»

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	4 078	5 011	5 340	5 767,3	5 524	6 000	6 850
Rémunérations publiques	3993	4 676	5 000	5 293,3	4 905	5 350	6 150
Moyens des services	85	320	320	424	569	600	650
Interventions publiques	0	015	20	50	50	50	50
Les dépenses de développement	2 432	6 290	3 736	3 635	2 999	3 650	3 850
Investissements directs	2 432	6 290	3 736	3 635	2 999	3 650	3 850
Sur les fonds propres du budget	2 432	6 290	3 736	3 635	2 999	3 650	3 850
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total	6 510	11 301	9 076	9 402,3	8 523	9 650	10 700

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Analyse des montants inscrits au tableau 6

Les crédits de paiement du sous programme « Urbanisme » étaient de 9073 MD en 2017 et de **9402 MD** en 2018 et seront de **8623 MD** en 2018.

Il est prévue une hausse du budget de 2020 pour atteindre les 9650MD .

**Tableau 7 :
Le CDMT 2019/2021 du sous programme 3 « Habitat»**

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	8 541	8 935	8 950	8 967,7	9 498	10 068	10 672
Rémunérations publiques	8 446	8 835	8 800	8 751,7	9 135	9 683	10 264
Moyens des services	95	100	150	216	363	385	408
Interventions publiques	0	0	0		0	0	0
Les dépenses de développement	95 371	171 522	300 618	245 000	197 000	389 000	370 000
Investissements directs	95 371	171 522	200 618	245 000	197 000	389 000	370 000
Sur les fonds propres du budget	41 933	78 498	100 931	155 000	80 000	166 000	97 000
Crédits extérieur	053 438	093 024	099 687	90 000	117 000	223 000	273 000
Financement public	0	0	100 000	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	100 000	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0		0	0
Fonds spéciaux du trésor	28 442	30 037	42 947	48 000	48 000	47 000	50 000
Total	132 354	210 494	352 515	301 967,7	254 498	446 068	430 672

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Analyse des montants inscrits au tableau 7 (concernant les dépenses de développement)

- On a enregistré une hausse du rythme de consommation des crédits en 2017 suite à l'adoption de nouveaux programmes : Programme du 1^{er} Logement et le programme de modernisation des routes dans les zones communales,
- En 2019, et suite à l'achèvement de la réalisation du programme de modernisation des routes dans les zones communales et la 1^{ère} génération du programme de réhabilitation et intégration des quartiers résidentiels, il est prévu d'enregistrer des augmentations des budgets de 2020 et 2021 du à l'augmentation de la construction de logement et de lots dans le cadre du FOPROLOS et le lancement de la réalisation de la 2^{ème} génération du programme de réhabilitation et intégration des quartiers résidentiels, qui coûtera beaucoup d'argent.
- Les crédits de paiement du sous programme 3 seront à l'ordre de 438 968 MD en 2018, et de 251 498 MD en 2019, et sont estimés à 446 068 MD pour l'année 2020.
- Les prévisions du sous programme 3 ont enregistré une régression de 57% en 2019 par rapport à 2018 qu'on peut justifier par l'achèvement de réalisation des projets qui s'inscrivent dans le cadre du Programme Spécifique de l'Habitat Social » vers la fin 2018. Le lancement des travaux du 2^{ème} lot de ces projets est prévu pour 2019.
- Les prévisions du budget de 2020 enregistrera une évolution de 56% de même pour celui de 2021 qui atteindront les 430 672MD.

PROGRAMME 4 :**PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION**

Responsable du programme	Objectifs	Indicateurs
<p>Makel Mcharek</p> <p>Directeur Général des Bâtiments civil</p> <p>Budget: année 2019 en 1 000 DT</p>	<p>Objectif 4.1.1 : La promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics</p>	<p>- Indicateur 4.1.1.1 : Performance énergétique du bâtiment</p> <p>- Indicateur 4.1.1.2 : Nombre d'intervenants certifiés</p>
<p>Montant 15 824</p> <p>11 904</p> <p>Dépenses de développement :</p> <p>3 920</p> <p>Fonds du trésor :</p> <p>0</p>	<p>Objectif 4.2.1 : Introduction des bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics</p>	<p>- Indicateur 4.2.1.1 : Taux de satisfaction des établissements</p>

1-1- Stratégie du programme 4 :

La stratégie vise à réaliser des projets de construction éco-énergétiques et respectueuses de l'environnement par le renforcement de législations en la matière, le développement de la construction durable et de la mise à niveau de divers acteurs du secteur de la construction.

Le programme 4 se compose de deux sous programmes :

Sous programme 1: La politique nationale de construction : dont la stratégie repose sur un plan national apte de développer et moderniser la construction durable dans le cadre d'une politique intégrée qui prend en compte le facteur écologique et le développement technologique.

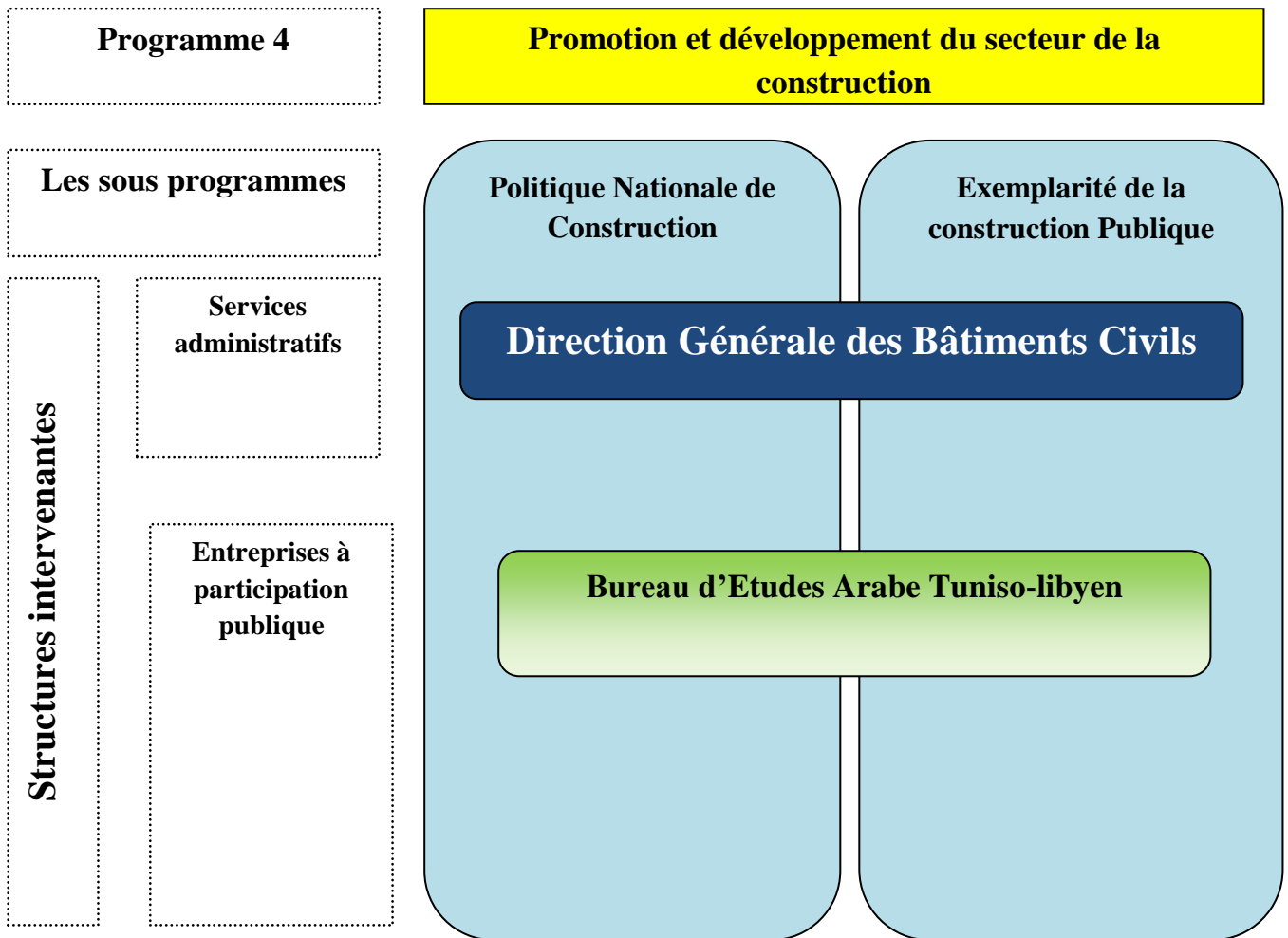
Sous programme 2 : L'exemplarité de la construction publique : consiste en la réalisation , le suivi et la gestion d'un nombre important de projets nationaux dans toutes leurs étapes depuis la conception jusqu'à la réception.

En outre, la DGBC veille à fournir un soutien technique au nom des projets ne constituant pas des bâtiments civils selon l'article 1^{er} du décret 2617 de l'année 2009 en date du 14/09/2009 en contre partie d'une rémunération sur les dépenses de gestion relatives au dit projet et qui sont obligatoirement mise à la disponibilité du maître d'ouvrage délégué quand nécessaire selon l'article 9 du décret sus cité.

1-2—cartographie du programme 4 :

Présente les différentes structures centrales et régionales intervenant dans la réalisation et l'aboutissement des objectifs du programme 4, tels que présentés dans la cartographie suivante :

Structures intervenant dans le programme 4



1-3- les sous-programmes du programme 4 :

Le programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » est composé par deux sous-programmes selon la nature des activités des structures qui lui sont rattachées :

- Sous-programme 1 : La politique nationale de construction
- Sous-programme 2 : L'exemplarité de la construction publique

2-Objectifs, indicateurs de performance et activités du programme 4 :

2-1- Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 4

objectifs	indicateurs	unité	Réalizations			L.F 2018	prévisions		
			2015	2016	2017		2019	2020	2021
- Objectif 4.1.1: Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics	Indicateur 4.1.1.1: Performance énergétique du bâtiment	Kwh/m ² /an	85	80	80	78	77	76	75
	Indicateur 4.1.1.2: Nombre d'intervenants certifiés	nombre	05	06	10	15	30	60	100
- Objectif 4.2.1 : Introduction de bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics	Indicateur 4.2.1.1: Taux de satisfaction des établissements	%	-	-	50	60	65	70	75

Analyse :

- Une amélioration nette a été enregistrée au niveau de l'indicateur 4.1.1.1 entre 2015 et 2017, en effet la consommation des énergies a atteint 80/kwh/m² /an en 2017. Cette baisse va évoluer pour atteindre 75/kwh/m²/an à l'horizon de 2021.

- De son côté, l'indicateur 4.1.1.2 a été maintenu stable enregistrant un nombre faible de d'intervenants certifiés par rapport au nombre total d'intervenants dans le secteur. Un dédoublement de ce nombre est prévu entre 2020 et 2021 à travers une sensibilisation de l'importance d'un certificat et son imposition dans le choix des soumissionnaires des marchés publics.

- Les données concernant l'indicateur 4.2.1.1 n'ont pas été disponibles jusqu'en 2017, néanmoins, une valeur de 60% est prévue pour cet indicateur, il sera également question d'améliorer le taux de satisfaction des maîtres d'ouvrages pour atteindre 75% en 2021.

2-2-Les activités du programme 4 :

Objectifs	Indicateurs	Unité	Prévisions 2019	Activités et interventions	Crédits prévisionnels MD
- Objectif 4.1.1: Promouvoir la construction durable par exemplarité des bâtiments publics	Indicateur 4.1.1.1: Performance énergétique du bâtiment	Kwh/m ² /an	78	Réalisation de constructions énergétiquement économiques et amies de l'environnement	9 630
	Indicateur 4.1.1.2: Nombre d'intervenants certifiés	nombre	15	Maîtrise de la qualité architecturale et technique de la construction	
- Objectif 4.2.1 : Introduction de bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics	Indicateur 4.2.1.1: Taux de satisfaction des établissements	%	60	Maîtrise des projets réalisés par le maître d'ouvrage délégué	6 194
Total					15 824

3- Les dépenses du programme 4 :

3-1-Budget du programme 4

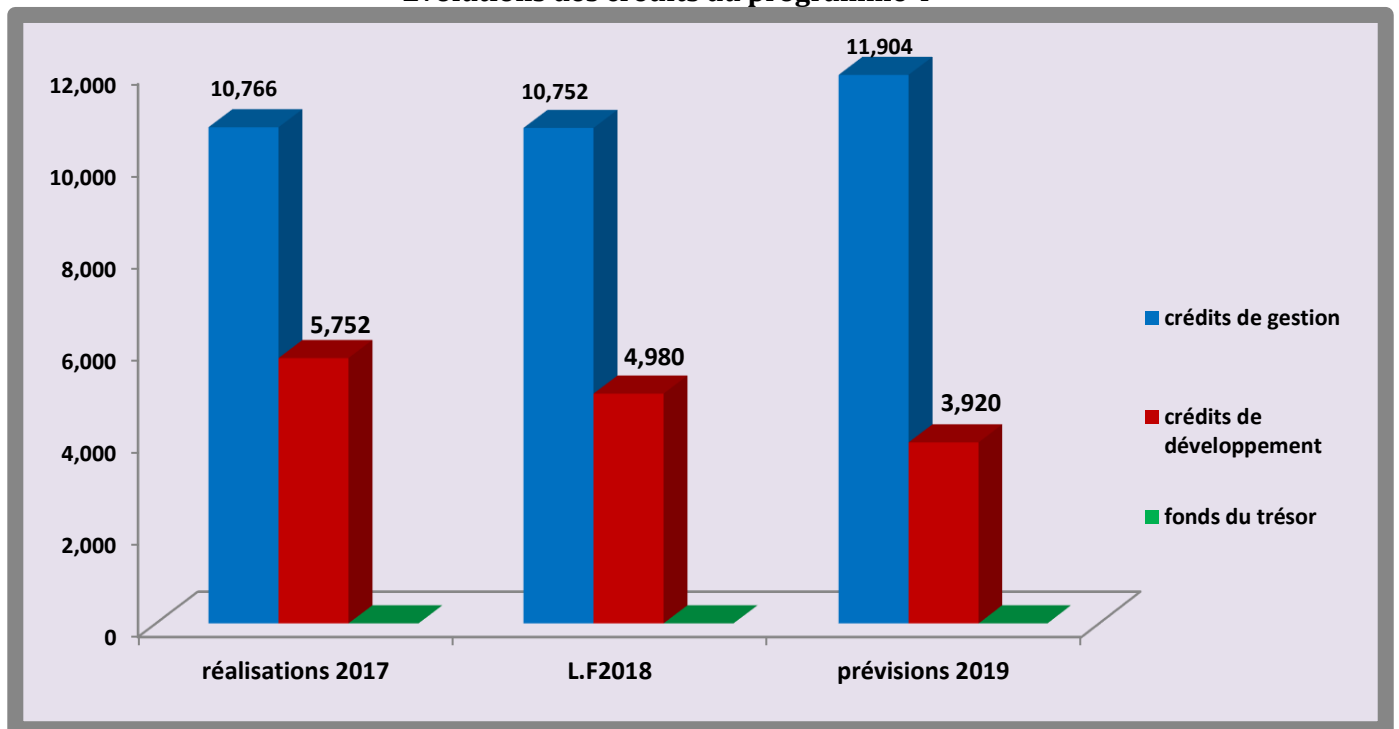
3.1.1- Evolution des crédits du programme 4 selon la nature des dépenses

**Tableau 1 :
Evolutions des crédits du programme 4**

Natures des dépenses	Réalizations 2017 crédits de paiement (1)	L.F Année 2018 crédits de paiement (2)	Propositions 2019		Evolution des crédits de paiement	
			Crédits D'engagement	Crédits de paiement(3)	Montant (3)-(2)	% (3)- (2)/(2)
Les dépenses de gestion	10 766	10 752	11 904	11 904	1 152	10,7
Rémunérations Publiques	10 737	10 607	11 419	11 419	812	7,7
Moyens des services	29	145	485	485	340	234,5
Interventions publiques	0	0	0	0	0	-
Les dépenses de développement	5 752	4 980	4 820	3 920	-1 060	-21,3
Investissements directs	5 752	4 980	4 820	3 920	-1 060	-21,3
Sur les ressources du budget de l'Etat	5 752	4 980	4 820	3 920	-1 060	-21,3
Sur les ressources des Emprunts extérieurs affectés	0	0	0	0	0	-
Financements publics	0	0	0	0	0	-
Sur budget	0	0	0	0	0	-
Sur les Emprunts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	0
Total du programme	16 518	15 732	16 724	15 824	92	0,6%

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Graphique 1 :
Evolutions des crédits du programme 4**



Analyse des montants inscrits au tableau 1 :

Les dotations destinées au programme 4 vont connaître une légère hausse de 3% en 2019 par rapport à 2018.

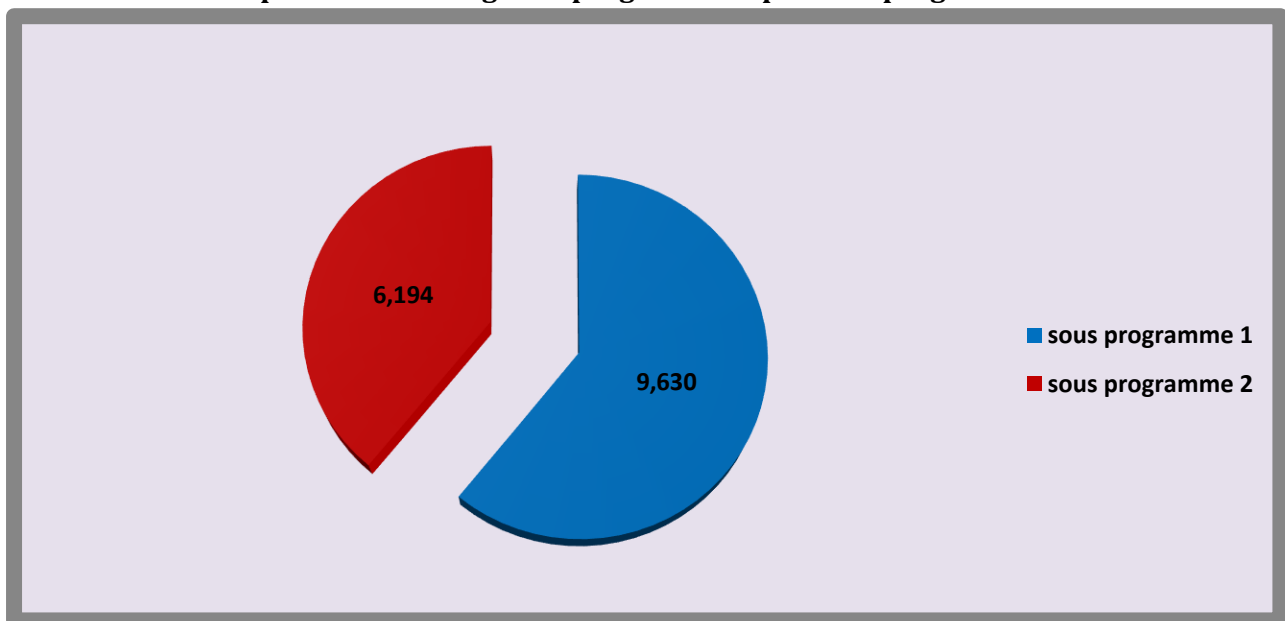
3.1.2- Présentation du budget du programme 4 par sous programmes

Tableau 2 :
répartition du budget du programme 4 par sous programmes

Sous programmes Natures des dépenses	Sous programme 1 « politique nationale de construction »	Sous programme 2 « exemplarité du bâtiment public »	Total
Les dépenses de gestion	9 530	2 374	11 904
Rémunérations Publiques	9 045	2 374	11 419
Moyens des services	485	0	0
Interventions publiques	0	0	3 920
Les dépenses de développement	100	3 820	3 920
Investissements directs	100	3 820	3 920
Sur les ressources du budget de l'Etat	100	3 820	0
Sur les ressources des Emprunts extérieurs affectés	0	0	0
Financements publics	0	0	0
Sur budget	0	0	0
Sur les Emprunts extérieurs	0	0	0
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0
Total du programme	9 630	6 194	15 824

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 2 :
répartition du budget du programme 4 par sous programmes



Analyse des montants inscrits au tableau 2 :

Le budget alloué au titre du programme 4 était de 15 732 MD en 2018. Les crédits de développement en représentaient 32% .

L'ensemble de ces crédits était réparti entre 58% au nom du sous programme 1 et 42% au nom du sous programme 2.

Les dépenses de gestion représentaient 99% du total des crédits alloués au sous programme 1 tandis qu'ils ne représentent que 32% pour le sous programme 2.

3.2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 du programme 4

3.2.1 Le cadre des dépenses à moyen terme 2018/2020 du programme 4

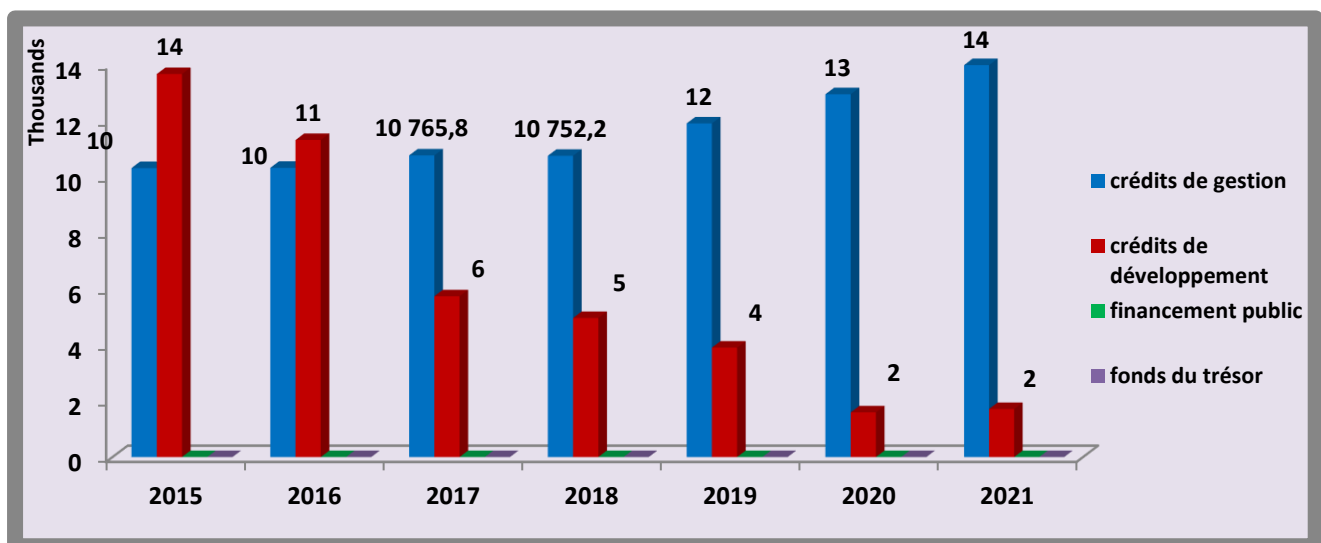
Tableau 3 :
CDMT 2019/2021 du programme 4 par nature des dépenses

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	10 314	10 323	10 765,8	10 752,1	11 904	12 944	13 980
Rémunérations publiques	10 306	10 316	10 737	10 607	11 419	12 420	13 414
Moyens des services	8	7	29	145	485	524	566
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0	0
Les dépenses de développement	13 662	11 315	5 752	4 980	3 920	1 600	1 720
Investissements directs	13 662	11 315	5 752	4 980	3 920	1 600	1 720
Sur les fonds propres du budget	13 662	11 315	5 752	4 980	3 920	1 600	1 720
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total Mission Equipement	23 976	21 638	16 518	15 732	15 824	14 544	15 700

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

*le calcul des dépenses de gestion ont été élaborés en tenant compte d'un taux d'inflation de 8%.

Graphique 3 :
CDMT 2019/2021 du programme 4 selon la nature des dépenses



Analyse des montants inscrits au Tableau 3 :

Les crédits alloués au titre du programme 4 ont enregistré une baisse au début de 2016 due principalement à la baisse des crédits de développement suite à une non réalisation de nouveaux projets tels que les postes frontière, cette baisse est prévue jusqu'en 2020.

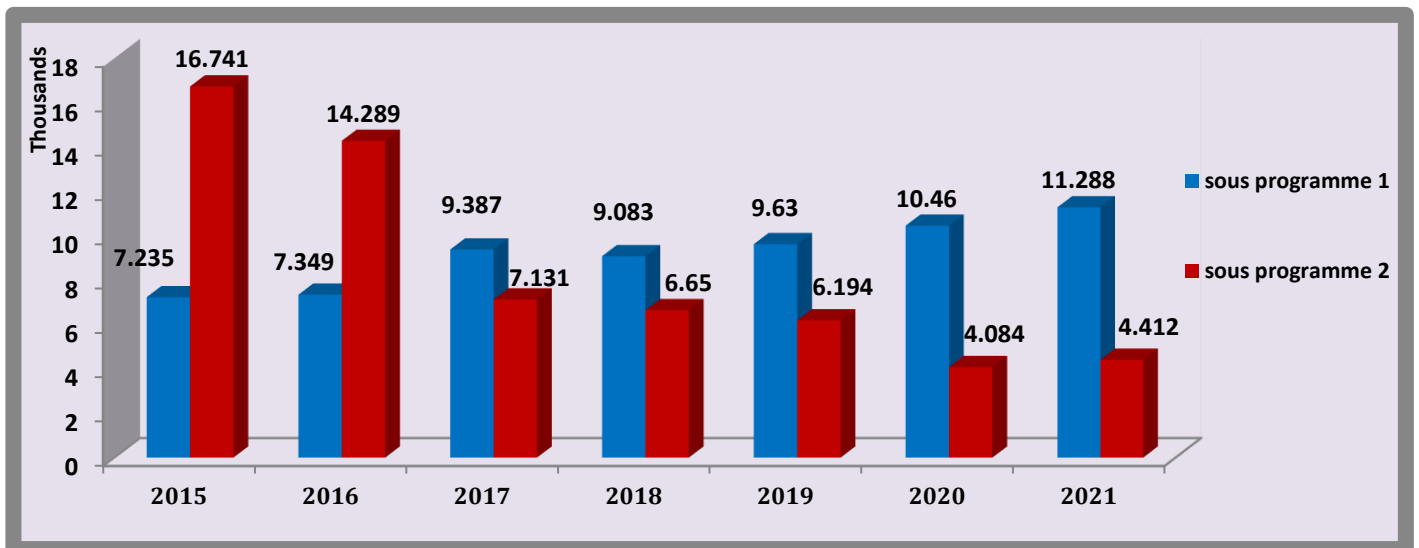
Explication des évolutions annuelles des crédits alloués au programme en liaison avec les prévisions des indicateurs de performance et les activités programmées durant toute la période

Tableau 4 :
CDMT 2019/2021 du programme 4 par sous programmes

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Sous programme 1 « politique nationale de construction »	7 235	7 349	9 387	9 083	9 630	10 460	11 288
Sous programme 2 « exemplarité des constructions publiques »	16 741	14 289	7 131	6 650	6 194	4 084	4 412
Total	23 976	21 638	16 518	15 732	15 824	14 544	15 700

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 4 :
CDMT 2019/2021 du programme 4 par sous programmes



3-2-2- Cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 des sous programmes

Tableau 5
CDMT 2019/2021 du sous- programme1 : « politique nationale de construction »

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	7 235	7 179	9 386,8	8 852,7	9 530	10 360	11 188
Rémunérations publiques	7 227	7 172	9 357,8	8 707,7	9 045	9 836	10 622
Moyens des services	8	7	29,1	145	485	524	566
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0	0
Les dépenses de développement	0	0	0	0	0	0	1 00
Investissements directs	0	0	0	0	0	0	100
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	100
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total	7 235	7 349	9 386,8	9 082,7	9 630	10 460	11 288

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Analyse des montants inscrits au tableau 5 :

Une importante évolution a été enregistrée au niveau des crédits alloués au sous programme 1 à partir de 2017 contre une certaine stabilité entre 2014 et 2016. Ces crédits concernent majoritairement les dépenses de gestion.

Tableau 6
CDMT 2019/2021 du sous programme 2 : « exemplarité des constructions publiques »

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	3 079	3 144	1 379	1 899,5	2 374	2 584	2 792
Rémunérations publiques	3 079	3 144	1 379	1 899,5	2 374	2 584	2 792
Moyens des services	0	0	0	0	0	0	0
Interventions publiques	0	0	0	0	0	0	0
Les dépenses de développement	13 662	11 145	5 752	4750	3 820	1 500	1 620
Investissements directs	13 662	11 145	5 752	4750	3 820	1 500	1 620
Sur les fonds propres du budget	13 662	11 145	5 752	4750	3 820	1 500	1 620
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total	16	14 289	7 131	6 649,5	6 194	4 084	4 412

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Analyse des montants inscrits au tableau 6 :

Une importante baisse a été enregistrée au niveau des crédits alloués au sous programme 2 depuis 2017 contre une relative hausse entre 2015 et 2016.

Les dépenses de gestion ont enregistré une hausse par rapport à celles de développement qui encourent une baisse depuis 2016.

PROGRAMME 9 :**PILOTAGE & APPUI**

Responsable du programme	Objectifs	Indicateurs
<p>Mr Hatem ICHAOUIA</p> <p>Directeur Général des Services Communs</p> <p>Budget: année 2019 en 1 000 DT</p>	<p>Objectif 9.1.1 : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés</p>	<p>- Indicateur 9.1.1.1 : Taux de satisfaction des services rendus par l'administration</p> <p>- Indicateur 9.1.1.2 Taux de réalisation des objectifs des différents programmes</p> <p>- Indicateur 9.1.1.3 Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin du mois de septembre</p>
<p>Montant 39 161</p> <p>Pourcentage 3,3 %</p> <p>Dépenses de gestion:</p> <p> 35 371</p> <p>Dépenses de développement :</p> <p> 3 790</p> <p>Fonds du trésor : 0</p>	<p>Objectif 9.2.1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives</p>	<p>- Indicateur 9.2.1.1 Evolution de la masse salariale</p> <p>- Indicateur 9.2.1.2 Nombre de jours de formation par agent</p>

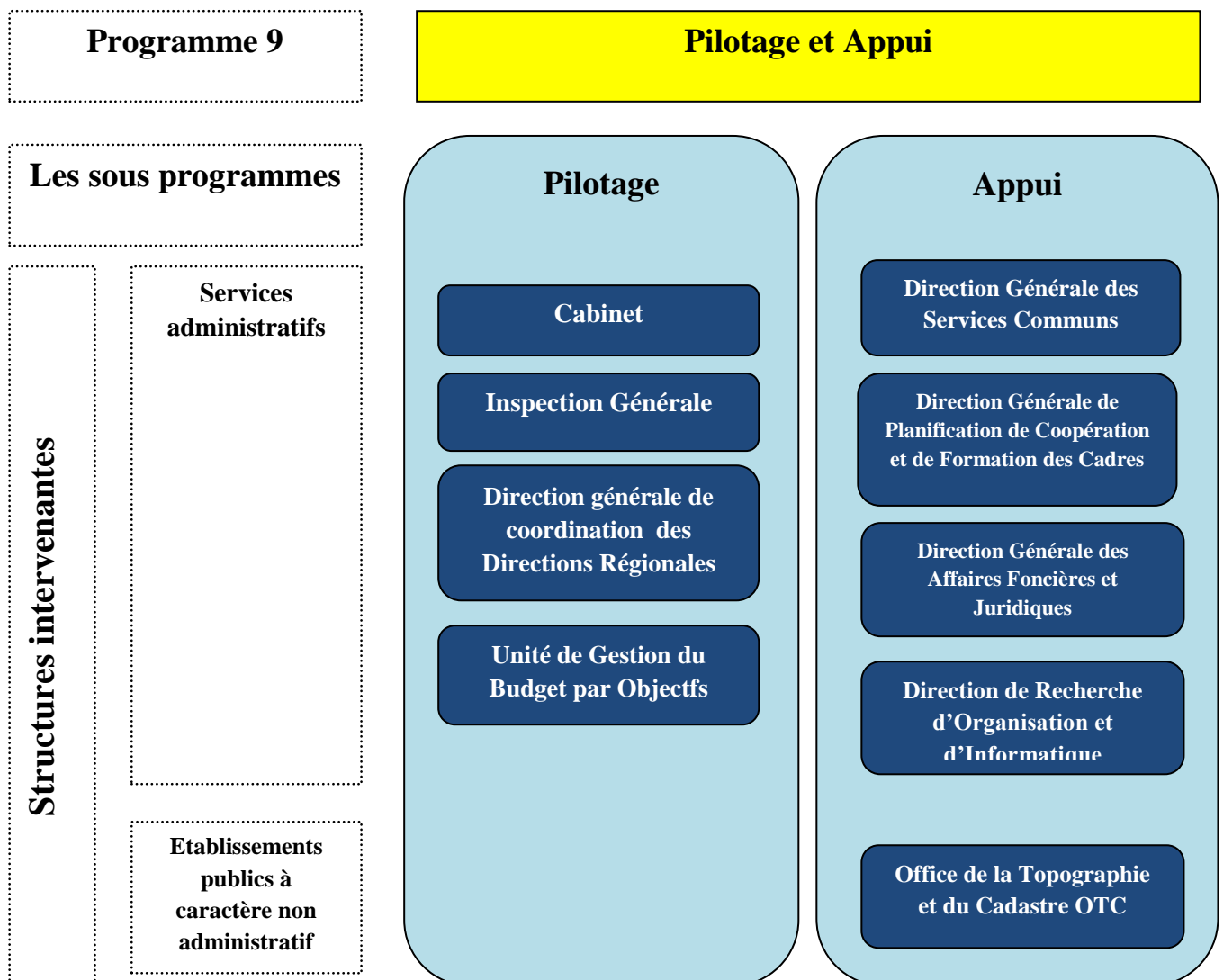
1. Présentation du programme 9

1-1-Stratégie du programme 9

La mission stratégique du programme 9 consiste à fournir le soutien humain et matériel nécessaire pour que tous les programmes jouent leur rôle dans les meilleures conditions tout en assurant la coordination et en activant le dialogue de gestion entre les différentes parties et améliorer l'administration et sa relation avec les acteurs du secteur.

1-2-cartographie du programme 9

Structures intervenant dans le programme 9



1-3-les sous programmes du programme 9:

le programme 9 se compose de deux sous programmes :

-Sous programme 1 « pilotage » : vise à définir la stratégie Générale de la Mission Equipement et à assurer la supervision, la coordination et l'exécution du dialogue de gestion avec les différents autres programmes. Il veille également à améliorer la relation Administration-Administré.

-Sous programme 2 : « Appui » : doit fournir les moyens humains et matériaux nécessaires pour tous les autres programmes pour qu'ils puissent accomplir leurs rôles dans les meilleures conditions.

2- Objectifs, indicateurs de performance et activités du programme 9 :**2-1-Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme 9 :**

-Sous programme 1 « pilotage » :

➤ **Objectif 9-1-1** : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

-Présentation de l'objectif : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

- Référence de l'objectif : sous programme 1 « pilotage »

- Critères de choix de l'indicateur : mesure des taux de réalisation des objectifs des différents autres programmes et de la satisfaction des services rendus par l'administration.

Analyse de l'indicateur :

Objectifs	Indicateurs	unité	Réalizations			Estimations 2018	Prévisions		
			2015	2016	2017		2019	2020	2021
- Objectif 9.1.1: Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés	Indicateur 9.1.1.1: Taux de satisfaction des services rendus par l'administration	%	-	47	50,6	51	53	55	57
	Indicateur 9.1.1.2: Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	71,4	82	95	96	97	98	99
	Indicateur 9.1.1.3: Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin de mois de septembre	%	67	74	65	70	73	75	77

Analyse :

D'après d'indicateur 9.1.1.3 « Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin du mois de septembre » n' a atteint que 65% en 2017, il sera question de le ramener à ses valeurs habituelles pour atteindre , selon les estimations, les 75% à l'horizon 2020 et ce par la relance de certains anciens projets et la programmation de nouveaux autres et la veille à leur réalisation dans les délais.

L'indicateur 9.1.1.2 « Taux de réalisation des objectifs des différents programmes » a enregistré une valeur de 95% contre une estimation de 85% .

L'indicateur 9.1.1.1 : « Taux de satisfaction des services rendus par l'administration » en évolution positive vu les efforts déployés par le Ministère pour développer et améliorer ses services.

-Sous programme 2 « Appui » :

➤ **Objectif 9.2.1 :** Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives

-Présentation de l'objectif : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives

-Référence de l'objectif : sous programme 2 « Appui »

-Critères de choix de l'indicateur : développer la compétence des RH par le biais d'augmentation du nombre de jours de formation et la mesure de l' évolution de la masse salariale chaque année dans le but de fournir les besoins en RH pour les différents autres programmes.

Analyse de l'indicateur :

objectifs	indicateurs	unité	Réalizations			Estimations 2018	Prévisions		
			2015	2016	2017		2019	2020	2021
Objectif 9.2.1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives	Indicateur 9.2.1.1: Evolution de la masse salariale	%	6,36	13,22	1,95	-0,3	7,54	0	0
	Indicateur 9.2.1.2: Nombre de Jours de Formation par Agent	%	3,5	2	2	2	4	5	6

Analyse :

On remarque une instabilité au niveau des valeurs des indicateurs 9.2.1.1 et 9.2.1.2 due au faible montant des crédits alloués au titre de certaines activités telle que la formation dont l'indicateur « Nombre de Jours de Formation par Agent » était prévu d'atteindre 6.

L'indicateur 9.2.1.1 permet la maîtrise de la masse salariale, mais les réalisations étaient de 1,95% pour verser les augmentations de salaires.

2-2-Les activités du programme 9 :

Les activités qui ont été définies au niveau du programme 9 sont les suivantes :

✚ Etudes Générales	✚ Gestion du parc autos	✚ Acquisition ,exploitation et maintenance des équipements informatiques
✚ Mission et transport des personnes à l'étranger	✚ Publicité et Publication des annonces	✚ Connexion des réseaux informatiques
✚ Frais d'accueil et de d'hébergement	✚ Equipements administratifs	✚ Frais des pénalités et des remboursements
✚ Rémunération publique	✚ Autres dépenses pour le fonctionnement ordinaire des services	✚ Acquisition de terrains et règlement du statut foncier des bâtiments
✚ Interventions publiques	✚ Cessions de formations et de stages	✚ Constructions dans l'administration centrale
✚ Energie	✚ Formation continue	✚ Aménagement des directions régionales et les locaux des équipes
✚ Frais du transport	✚ Développement et exploitation des systèmes informatiques	✚ Maintenance des logements administratifs et des constructions

Les activités du programme liées aux indicateurs :

Objectifs	Indicateurs	Crédits 2018 MD	Activités et interventions	Crédits prévisionnels MD
- Objectif 9.1.1: Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés	Indicateur 9.1.1.1: Taux de satisfaction des services rendus par l'administration	--	-Questionnaire interne -Frais d'accueil - Système SIGER -système INJAZ -Frais de publicité	7589
	Indicateur 9.1.1.2: Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	--	-Exécution du dialogue de gestion avec les différents programmes - Réunions mensuelles et réunions pour examen de la situation et résolution des problèmes	
	Indicateur 9.1.1.3: Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin de mois de septembre	--	--	
- Objectif 9.2.1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives	Indicateur 9.2.1.1: Evolution de la masse salariale	87,873	-Rémunération publique - Echelonnement -Promotion -Recrutement -Retraite	31 572
	Indicateur 9.2.1.2: Nombre de Jours de Formation par Agent	0 ,530	- Ateliers de formation et cours de mise à niveau et séminaires - Stages à l'étranger - Formations continues	
Total				39 161

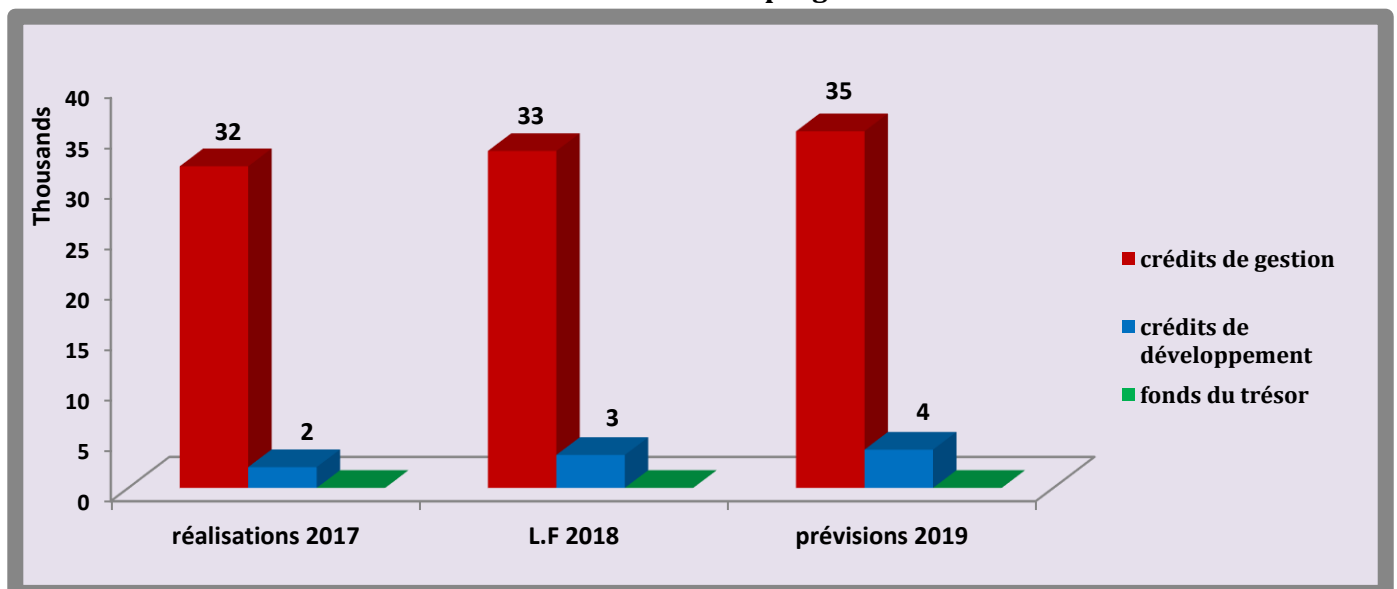
3-Dépenses du programme 9:**3-1- Budget du programme 9 :****3-1-1- Présentation du budget du programme selon la nature des dépenses**

**Tableau 1 :
Evolution des crédits du programme 9**

Nature des dépenses	Réalizations 2017 crédits de paiement (1)	L.F Année 2018 Crédits de paiement (2)	Propositions 2019		Evolution des crédits de paiement	
			Crédits D'engagement	Crédits de paiement	Montant (3)-(2)	% (3)- (2)/(2)
Les dépenses de gestion	31 896	33 417	35 371	35 371	1 954	5,8%
Rémunérations Publiques	21 964	24 111	26 499	26 499	2 388	9,9%
Moyens des services	6 953	6 476	6 401	6 401	-75	-1,2%
Interventions publiques	2 979	2 830	2 471	2 471	-359	-12,7%
Les dépenses de développement	2 060	3 265	4 947	3 790	525	16,1%
Investissements directs	2 060	3 265	4 947	3 790	525	16,1%
Sur les ressources du budget de l'Etat	2 060	3 265	4 947	3 790	525	16,1%
Sur les ressources des Emprunts extérieurs affectés	0	0	0	0	0	-
Financements publics	0	0	0	0	0	-
Sur budget	0	0	0	0	0	-
Sur les Emprunts extérieurs	0	0	0	0	0	-
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	0	0	-
Total du programme	33 956	36 682	40 318	39 161	2 479	6,8%

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Graphique 1 :
Evolution des crédits du programme 9**



Analyse des montants inscrits au tableau 1

Le tableau montre une augmentation des dépenses de gestion de 5,8%. Dont 26 499MD rémunérations publiques en raison de la suspension définitive de l'application des crédits d'impôts en 2019.

En ce qui concerne les moyens des services ont enregistré un déclin de 75 MD au profit des autres programmes dans le but de mieux valoriser la démarche GBO dont le but est de répartir les dépenses spécifiques à chaque programme.

On note également une baisse de 359 MD sur les crédits de l'intervention publique due à la baisse du nombre des agents et donc une baisse des crédits alloués à l'acquisition des tickets de repas.

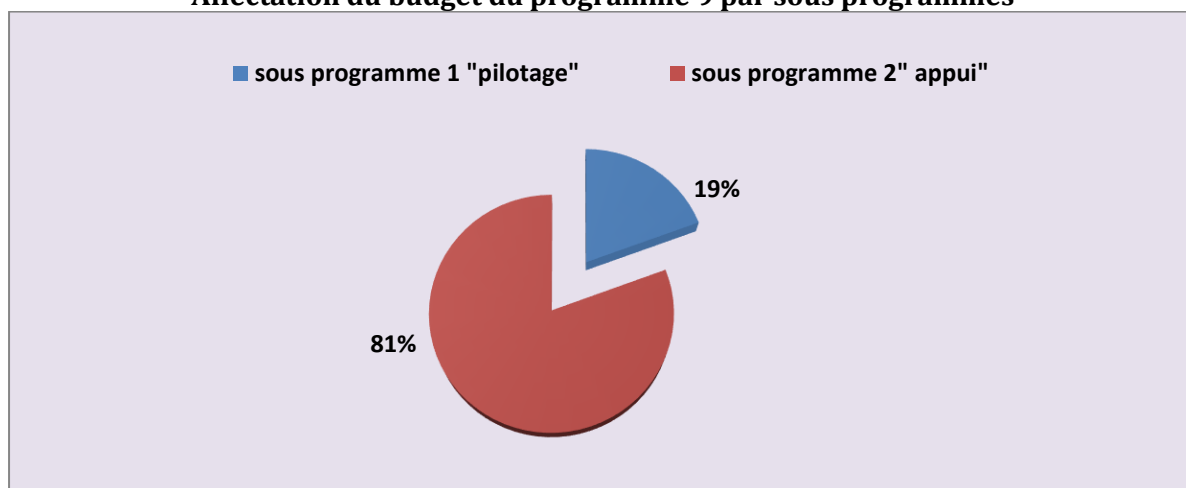
3.2.1- Présentation du budget du programme 9 par sous programmes

**Tableau 2 :
Affectation du budget du programme 9 par sous programmes**

Dépenses	Sous programme 1 « pilotage »	Sous programme 2 « appui »	Total
Dépenses de gestion	7 589	27 782	35 371
Rémunérations publiques	4 933	21 566	26 499
Moyens des services	555	5 846	6 401
Interventions publiques	2 101	370	2 471
Les dépenses de développement	0	3 790	3 790
Investissements directs	0	3 790	3 790
Sur les fonds propres du budget	0	3 790	3 790
Crédits extérieur	0	0	0
Financement public	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0
Total Mission Equipement	7 589	31 572	39 161

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

**Tableau 2 :
Affectation du budget du programme 9 par sous programmes**



3-2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 du programme 9

3.2.1- Le cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 du programme 9:

Tableau 3 :
Le cadre des dépenses à moyen terme du programme 9 selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Dépenses	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	22 339	31 648	31 896	33 417	35 371	37 493	39 743
Rémunérations publiques	16 559	23 015	21 964	24 111	26 499	28 089	29 774
Moyens des services	5 019	5 811	6 953	6 476	6 401	6 785	7 192
Interventions publiques	762	2 822	2 979	2 830	2 471	2 619	2 776
Les dépenses de développement	2 872	3 218	2 060	3 265	3 790	4 017	4 258
Investissements directs	2 872	3 218	2 060	3 265	3 790	4 017	4 258
Sur les fonds propres du budget	2 872	3 218	2 060	3 265	3 790	4 017	4 258
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total Mission Equipement	25 211	34 866	33 956	36 682	39 161	41 511	44 001

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 3 :
Le cadre des dépenses à moyen terme du programme 9 selon la nature des dépenses

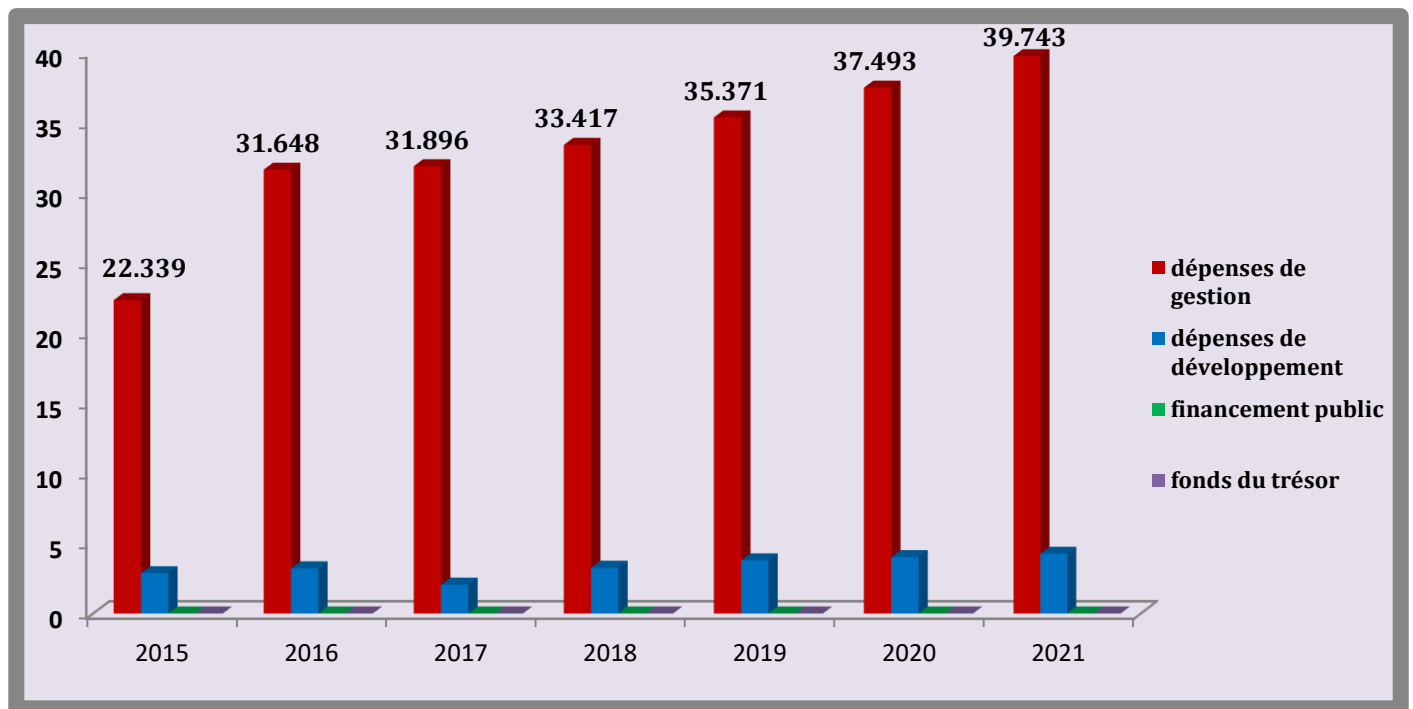
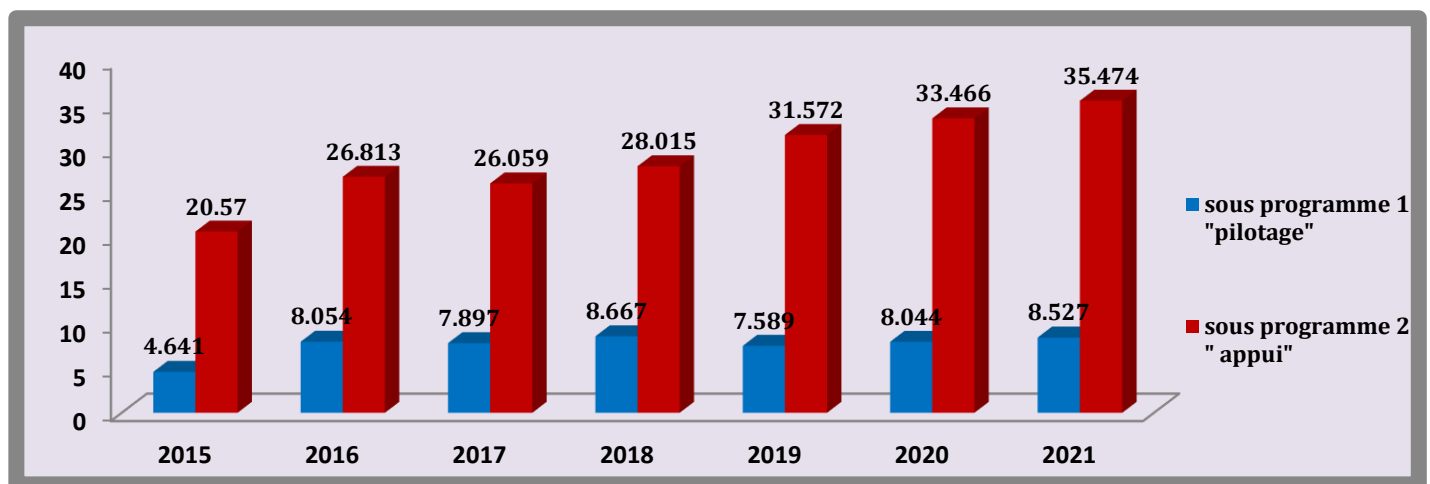


Tableau 4 :
Le cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 du programme 1 par sous programmes
(Crédits de paiement)

Sous programmes	Réalisation			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Sous programme 1 « pilotage »							
Sous programme 2 : « appui »	20 570	26 813	26 059	28 015	31 572	33 466	35 474
Total	25 211	34 866	33 956	36 682	39 161	41 511	44 001

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 4 :
Le cadre des dépenses à moyen terme 2019/2021 du programme 1 par sous programmes



3-2-2- CDMT 2019-2021 des sous- programmes

Tableau 5 :
CDMT 2019-2021 du Sous programme 1 : Pilotage
(Crédits de paiement)

Dépenses	Réalizations			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	4 641	8 054	7 897	8 667	7 589	8 044	8 527
Rémunérations publiques	4 246	5 587	5 335	5 768	4 933	5 229	5 543
Moyens des services	293	289	256	545	555	588	624
Interventions publiques	102	2 177	2 306	2 354	2 101	2 227	2 361
Les dépenses de développement	0	0	0	0	0	0	0
Investissements directs	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0		0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	0	0	0	0	0	0	0
Crédits extérieur	0	0	0	0	0	0	0
Fonds spéciaux du trésor	0	0	0	0	0	0	0
Total Mission Equipement	4 641	8 054	7 897	8 667	7 589	8 044	8 527

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Analyse des crédits alloués :

Les crédits alloués au titre du sous programme 1 « pilotage » ne représentent que 19% du total des crédits du programme 9 et destinés majoritairement pour la rémunération à raison de 68%, de leur part, les crédits de l'intervention publique consistent en les subventions au profit des membres de l'Amicale du Ministère pour l'achat des tickets de repas et les frais de bonification des agents sujets partis à la retraite ainsi que les contributions dans les organismes internationaux.

Tableau 6 :
CDMT 2019-2021 du Sous programme 2 : Appui
(Crédits de paiement)

Dépenses	Réalizations			L.F 2018	Prévisions		
	2015	2016	2017		2019	2020	2021
Dépenses de gestion	17 698	23 595	23 999	24 750	27 782	29 449	31 216
Rémunérations publiques	12 313	17 428	16 628	18 343	21 566	22 860	24 232
Moyens des services	4 725	5 522	6 697	5 931	5 846	6 197	6 569
Interventions publiques	660	645	673	476	370	392	416
Les dépenses de développement	02 872	03 218	2060	3 265	3 790	4 017	4 258
Investissements directs	02 872	03 218	2060	3 265	3 790	4 017	4 258
Sur les fonds propres du budget	2 872	3 218	2060	3 265	3 790	4 017	4 258
Crédits extérieur	-	-	-	-	-	-	-
Financement public	0	0	0	0	0	0	0
Sur les fonds propres du budget	-	-	-	-	-	-	-
Crédits extérieur	-	-	-	-	-	-	-
Fonds spéciaux du trésor	-	-	-	-	-	-	-
Total Mission Equipement	20 570	26 813	26 059	28 015	31 572	33 466	35 474

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Analyse des crédits affectés :

Le taux de la rémunération publique était estimé à 68% du total des crédits alloués au nom du sous programme2 « Appui », les moyens de services n'en représentent que 19% contre 10% pour les crédits de développement.

En comparaison aux crédits du sous programme 1 , l'affectation des agents et les activités du sous programme2 représentent les principales causes d'écart entre les crédits alloués à chaque sous programme.

Annexes

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1.1- Fiches indicateurs de performance du programme Infrastructure routière

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.1.1

Intitulé de l'indicateur: Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'infrastructure routière

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin

4- Définition de l'indicateur : Taux d'avancement de l'exécution des autoroutes.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

7- Déclinaisons : Services centraux du Ministère de l'Équipement et de l'aménagement du territoire et du développement durable (Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes), Société Tunisie Autoroutes.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : longueur exécutée des autoroutes / longueur projetée des autoroutes.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mars de l'année n+1 (2019)

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 1310 Km d'ici 2035.

8- Le responsable de l'indicateur : Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes et la Société Tunisie Autoroutes.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

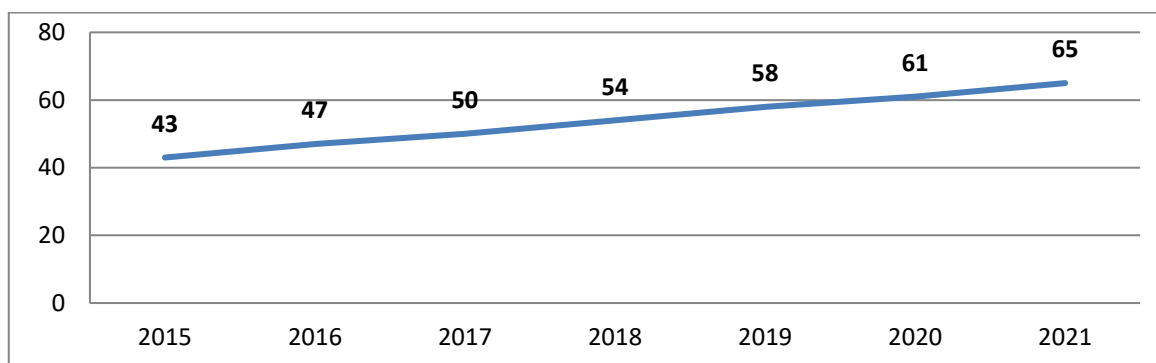
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Longueur exécutée des autoroutes	Km	565	625	662	602	764	804	847
Taux de progression de l'achèvement des autoroutes	%	43	47	50	54	58	61	65

Longueur des autoroutes programmées = 1310 km d'ici 2035.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Longueur des autoroutes programmées = 1310 km. Cette longueur est la somme de la longueur des autoroutes en cours d'exploitation et de la longueur des autoroutes en cours d'étude,
- Longueur des autoroutes en cours d'exploitation= 414 km
- Longueur des autoroutes en cours de réalisation = 331 km (Sfax - Gabès 155 km, Gabès - Médenine 84 km et Médenine – Ras Jdir 92 km)
- Longueur des autoroutes en cours d'étude = 565 Km (Projet autoroutière de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa (385 km), autoroute Bousalem - Frontière algérienne (80 km) tronçon de liaison du gouvernorat d'El Kef à l'autoroute (100 km)).

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Libérer les emprises des projets autoroutiers pour faciliter et accélérer la réalisation.
- Achever la réalisation de l'autoroute transmaghrébine.
- Achever la réalisation de la desserte autoroutière des gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa.
- Achever le projet reliant le gouvernorat du Kef à l'autoroute.

5-Limites de l'indicateur

- libération des emprises des projets autoroutiers nécessitant des procédures administratives et juridiques longues et lourdes avec implication de plusieurs intervenants,
- recherche de financement pour la réalisation des travaux des projets autoroutiers,
- objection de certains propriétaires pour l'exécution des travaux sur leurs terrains,
- travaux de déviation des réseaux des concessionnaires (STEG, SONEDE, CRDA...) nécessitant une longue période.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Intérêt socio-économique des projets mis en service.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai (2018)

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'infrastructure routière

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin

4- Définition de l'indicateur : La moyenne des taux de rentabilité interne des projets mis en service pendant une gestion pondéré par le poids financier.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

7- Déclinaisons : Régionale.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur :

$$\text{TRI (moyenne pondérée)} = \frac{\sum \text{Tri} * \text{Mi}}{\sum \text{Mi}}$$

Tri = taux de rentabilité interne d'un projet et **Mi** = Montant du projet

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Dossier administrative, étude de faisabilité économique

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Documents administratifs – plans de développement.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction des études techniques et les unités d'achèvement de projets financées par la Banque européenne d'investissement ou la Banque africaine de développement ou le Fonds arabe pour le développement économique et social.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Instantané

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 22,5 % d'ici 2021.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

8- Le responsable de l'indicateur : Direction Générale des Ponts et Chaussées.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

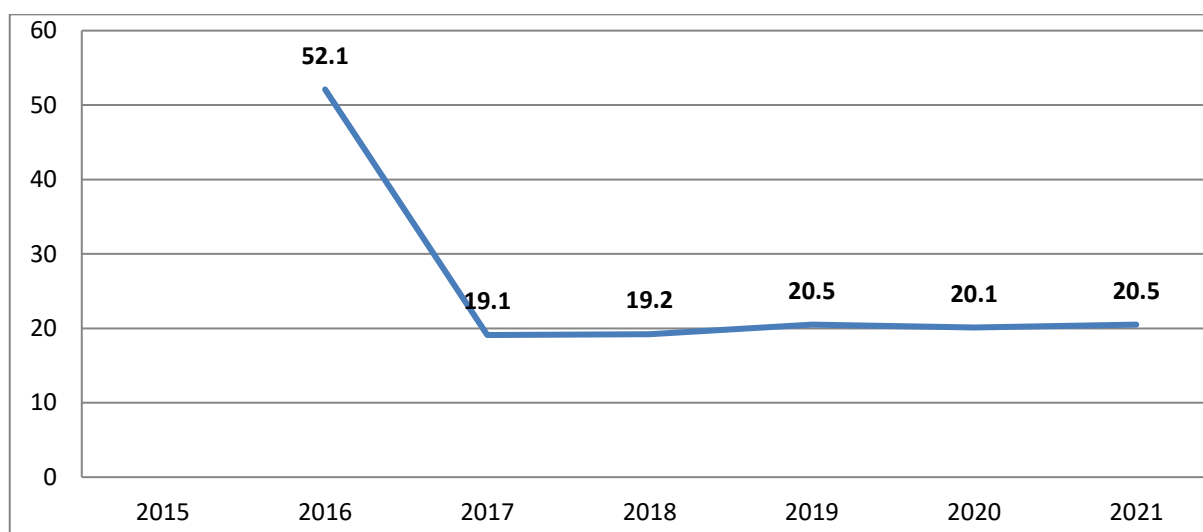
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Indicateur 1.1.1.2 : Intérêt socio-économique des projets mis en service	%	--	52,1	19,1	19,2	20,5	20,1	22,5

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Ces projets font partie de la stratégie du secteur visant à adapter l'infrastructure aux besoins de la vie économique et sociale. L'indicateur était basé sur le taux de coût économique de certains des projets dans les quels TRI était disponible et qui s'est terminé au cours d'une gestion donnée.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Réaliser de l'échangeur sur X2 – RN9 à Tunis
- Réaliser et aménager la continuité de X4 vers X20 à Tunis.
- Aménager X20 en MC31 et sortie sud sur une longueur de 15 Km(croisement 2) financer par le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe
- Aménagement de 362.5 Km de routes classées dans 13 gouvernorats, programme 2014 et 2016 qui comprend 374.2 km des routes classées dans 15 gouvernorats (Suite à la signature d'une convention avec la BAD)
- Réalisation de 12 ouvrages d'arts dans 12 gouvernorats programme 2014 et 2016 qui comprend la construction de 11 ponts dans 10 gouvernorats.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

- Réalisation de la déviation de Tela gouvernorat de Kasserine.
- dédoublement de la GP12 entre Sousse et Kairouan.
- Dédoublement de MC133 à Zaghouan.
- Dédoublement de RN4 Zaghouan-Siliana
- Commencer les routes de grand Tunis programme 2017 : élargissement de l'entrée sud à 2*3 voix et allègement de l'embouteillage à la sortie sud de la capitale avec un financement du Banque européenne d'investissement et modernisation de route2 (BEI-MR2)
- Initiation de routes structurées dans les villes, programme 2017 qui contient plusieurs projets: 8 installations techniques au carrefour de la rocade Km 4 et l'entrée nord-sud de la ville de Sfax 28 km de long et dédoublement de l'MC27 Nabeul Kelibia sur une longueur de 60 km et rocade de Zarzis sur une longueur de 20,8 Km.
- Initiation à Grand Tunis du Programme 2018 qui contient le lien entre les municipalités du nord RN1 et Z4 sur une longueur de 3 Km, expansion, consolidation et drainage des eaux pluviales de l'MC31 entre les frontières du gouvernorat de Tunis et le RN8.
- Initiation de dédoublement de MC117 (Route romain) à Médenine sur 7,5 Km
- Initiation de liaison reliant Tataouine à l'Autoroute A1
- Initiation de réalisation d'un ouvrage d'art sur le régional 128 pour servir la ville de Korbos
- Initiation de la liaison reliant la ville de Bizerte par l'autoroute A2 à travers un pont fixe sur une longueur de 9,5 km.
- Initier l'aménagement des routes dans le gouvernorat de Médenine et Kebili
- Initiation de la construction de 14 ouvrages techniques dans 11 gouvernorats financés par le Fonds arabe pour le développement économique et social (5)

5- Limites de l'indicateur

- Absence d'étude de faisabilité socio-économiques pour tout les projets, le calcul de l'indicateur se limiter sur les projets achevés ou entrer en exploitation au cours des années de gestion 2014 à 2020, qui fournit la proportion de (TRI)
- Procédures pour l'acquisition des terres et la libération des emprises

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Décembre 2017

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Infrastructure routière
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'infrastructure routière
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés
- 4- Définition de l'indicateur :** L'aménagement des pistes rurales comprend le dégagement des emprises ; terrassement généraux ; réalisation des couches de chaussée ; drainage ; construction d'ouvrages hydraulique, équipement de signalisation verticale.
- 5- Type de l'indicateur :** Activité.
- 6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 7- Déclinaisons :** régionales.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** Longueur des pistes aménagées/ Longueur totale des pistes à aménager.
- 2- Unité de l'indicateur :** %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** DGPC
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Décembre de l'année n+1 (2018)
- 7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 46% d'ici 2020.
- 8- Le responsable de l'indicateur :** Unité de gestion par objectifs pour la réalisation des projets d'aménagement des pistes rurales et de développement du réseau routier classé.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Indicateur : 1.1.2.1 Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales	%	38,3	41,8	45,7	46,5	47,0	48,0	49,0

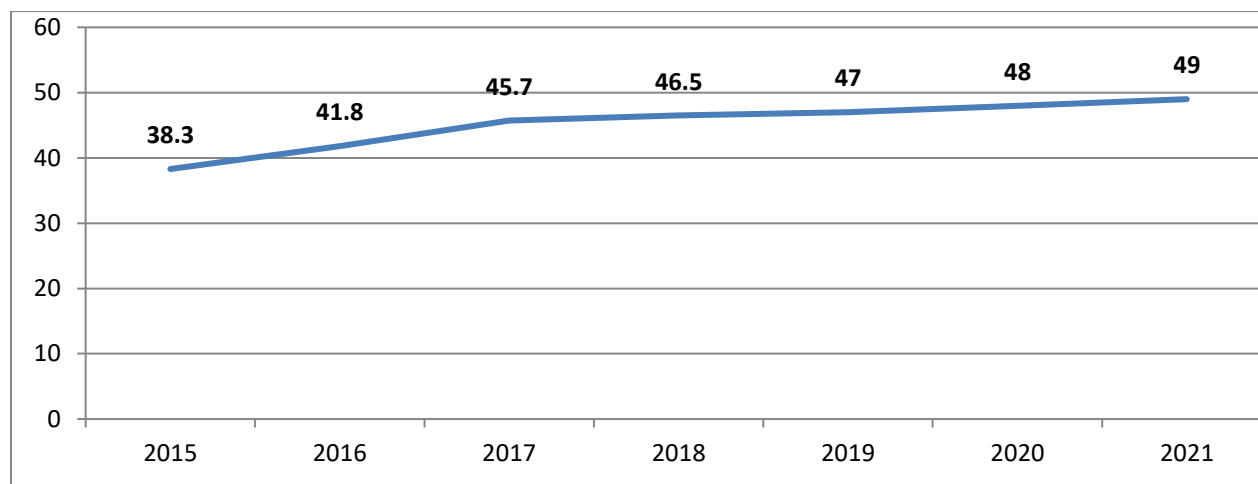
La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

En décembre 2017, la longueur du réseau routier rural était de 54 000 km, dont 24 919 km sont réhabilités

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La longueur des réseaux routiers aménagés est en hausse afin de s'assurer que les communautés rurales sont connectées au réseau de routes classées

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le Ministère planifiera l'aménagement de l'itinéraire comme suit et accordera la priorité aux 14 gouvernorats prioritaires et voici l'état des diverses activités en date de décembre 2017:
 - Aménagement de 750 Km répartis sur 22 gouvernorats, financés par le FADES(3) à atteint un taux d'avancement de 85%.
 - Travaux d'aménagement de 25 km de piste à Jabal Mghila et de 30 km à Jbal Samama dans le gouvernorat de Kasserine au cours du mois de janvier 2016, le taux d'exécution a atteint 63%
 - Travaux d'aménagement de 310 Km de pistes rurales répartis sur 14 gouvernorats prioritaires durant le mois de mai 2016, le taux d'avancement a atteint 85%.
 - Début des travaux d'aménagement de 625 Km des pistes rurales répartis sur 9 gouvernorats durant les mois de septembre et octobre 2016 financés par le FADES(4), le taux d'avancement a atteint 46%.
 - 151,7 km de routes rurales ont été proposées pour 6 gouvernorats prioritaires programme 2018.

5- Limites de l'indicateur

- Recherche de financement
- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

- La diversité des intervenants lors d'exécution des pistes. Cet indicateur prend en compte les pistes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Indicateur de qualité du réseau routier classé.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maintien de la qualité et du réseau routier

4- Définition de l'indicateur : Entretien régulier et périodique des routes classées pour préserver le chaussé et ses côtés (à l'exception des routes en chantier) en bon état et entretien des équipements existants pour assurer la facilité d'utilisation de la route confortablement et en toute sécurité.

5- Type de l'indicateur : Pourcentage.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur d'activités.

7- Déclinaisons : Régionale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $[(\text{Route en bonne état} * 100) + (\text{Route état moyenne} * 50) + (\text{Route en mauvais état} * 10)] / \text{Longueur totale des routes}$

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Dossier administrative

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports, correspondance, visites sur le terrain.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : directions régionales de l'équipement.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Instantané.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 72,2 d'ici 2020.

8- Le responsable de l'indicateur : Direction d'exploitation et de maintenance des routes.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
La qualité du réseau routier classé de l'ensemble du réseau	%	54,6	59,1	62,8	66,1	69,4	72,6	75,7
La longueur du réseau routier asphalté	KM	15448	15691	16031	16131	16231	16331	16431
Longueur de chaussé lié à l'indicateur	KM	14356	14957	14982	15082	15182	15282	15382
Longueur des routes en bon état	KM	4640	5688	6210	6910	7610	8310	9010
Longueur des routes en état moyen	KM	5580	5565	5805	5605	5405	5205	5005
Longueur des routes en mauvais état	KM	4136	3704	2967	2567	2167	1767	1367
La longueur non asphalté du réseau classé	KM	4034	3855	3673	3598	3523	3448	3373

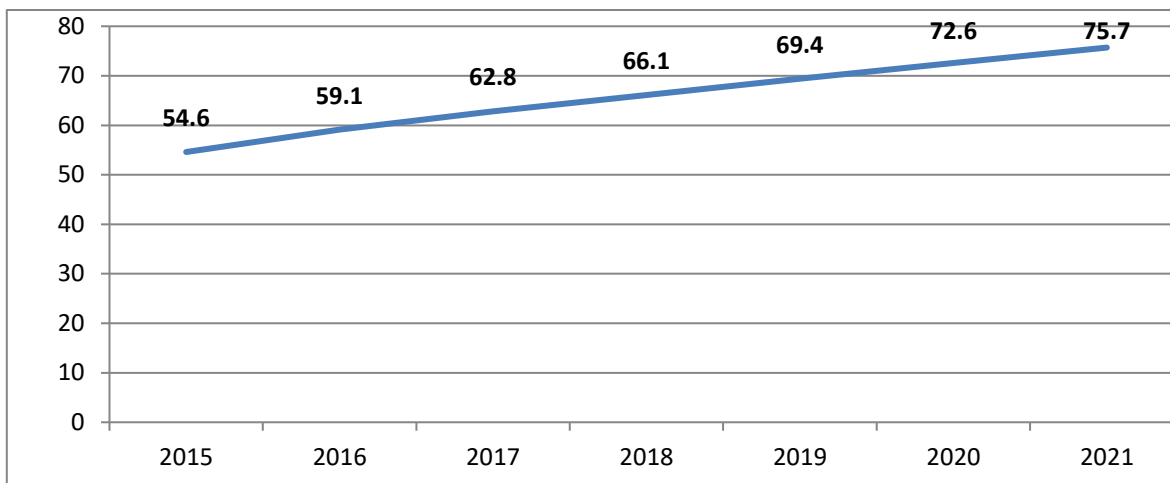
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le but est de réduire les tronçons de routes en mauvais état en leur donnant la priorité dans la programmation et l'intervention rapide, ainsi que la réflexion pour le développement de programmes de réparation des routes en état moyen pour réduire les coûts de la maintenance et l'exploitation des routes pour obtenir un réseau en bon état et de haute qualité qui assure une utilisation facile confortable et en toute sécurité.

Le passage progressif des techniques de couverture de surface (avec une ou deux couches) à la couverture en utilisant du béton bitumineux en particulier et que les routes pavées avec ce matériau sont équivalentes à la moitié.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le maintien de l'état de surface de la route et ses Dépendances, les travaux de colmatage et réparation de la totalité du réseau routier revêtu, reprofilage des accotements, le désherbage et curage des fossés, le rechargement des accotements, les travaux d'entretien des ouvrages d'art et de leurs abords, l'amélioration de la signalisation horizontale et verticale, balisage, bornage, mise en place de barrière de sécurité, le traitement et l'aménagement des points noirs et bleus recensés,
- Le renouvellement de la couche de revêtement superficiel et le revêtement en béton bitumineux des routes ainsi que la stabilisation des accotements des routes qui ont une largeur > à 7m,
- Le maintien de l'état des équipements de la route tel que l'entretien de l'éclairage et des feux de circulation, L'exploitation du pont mobile de Bizerte, des tunnels de Bâb Saâdoun, Bab Souika, Pont de Radès-La Goulette et les bacs de Djerba...

5- Limites de l'indicateur

- Insuffisance des capacités des entreprises,
- Nombre limité des entreprises qualifiées pour certaines tâches spécifiques d'entretien routier,
- Manque de coordination au cours des travaux de concessionnaires,
- Non respect des charges réglementaires par les transporteurs des marchandises

Il faut :

- Mettre en place des contrats pluriannuels d'entretien avec des entreprises privées, et rationaliser davantage le travail avec des entrepreneurs dans le cadre du programme national d'incitation des jeunes hautement diplômés à créer de petites entreprises dans le domaine de l'entretien régulier des routes,
- Accélérer la mise en place d'une banque de données routières qui aide à la programmation et facilitant la connaissance des données d'entretien routier,
- Orienter le rôle de l'administration vers le contrôle, coordination et interventions d'urgence,
- Rationaliser les achats du nouveau matériel et améliorer sa maintenance,
- Revoir le cadre réglementaire et les contrats d'occupation temporaire des concessionnaires,
- Meilleur contrôle de la charge des poids lourds

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1.2- Fiches indicateurs de performance du programme Protection des zones urbaines et du littoral

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : Protection des zones urbaines et du littoral
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Protection des zones urbaines contre les inondations
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés
- 4- **Définition de l'indicateur** : Le taux cumulé de réalisation de projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement et prévus par le plan stratégique.
- 5- **Type de l'indicateur** : Indicateur de produits.
- 6- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de qualité.
- 7- **Déclinaisons** : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Le nombre des projets réalisés par rapport au nombre total prévu à l'horizon 2020.
- 2- **Unité de l'indicateur** : %
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Source administrative
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Méthode administrative.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Source administrative.
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : mois de février
- 7- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 100% d'ici 2020.
- 8- **Le responsable de l'indicateur** : Mr MAARI Karim, Conseiller des Services Publics.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

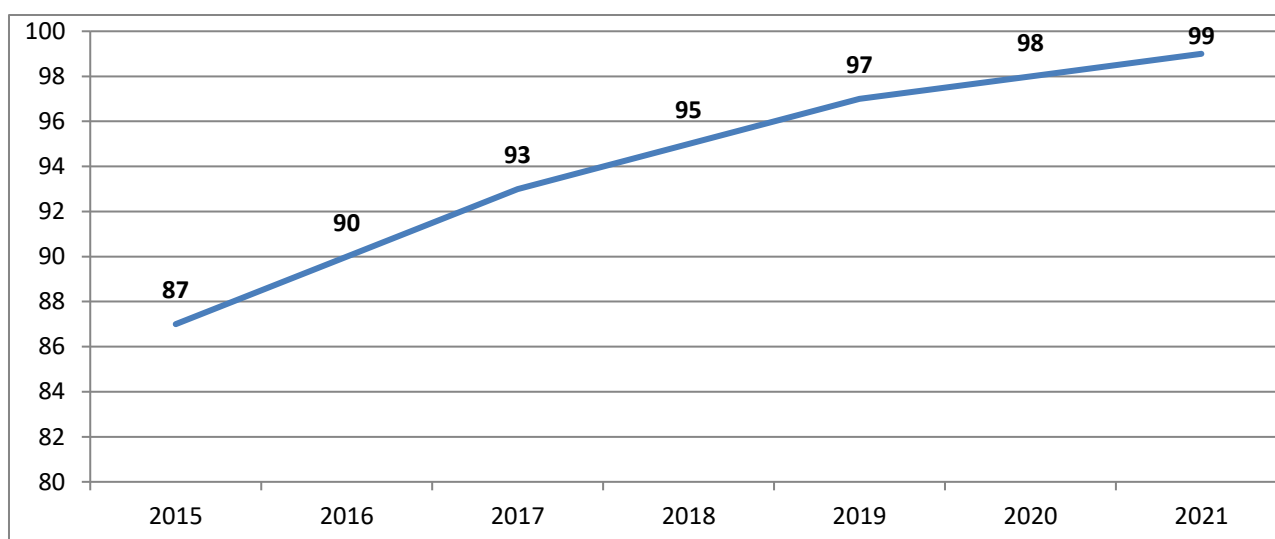
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	87	90	93	95	97	98	99

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

-Durant la période entre 2015 et 2017, le taux de réalisation a connu une augmentation d'environ 11% et il est prévu d'achever la réalisation d'environ 08 projets pour protéger les villes suivantes (Mohamadia, Fouchana, Oued Mliz, Nabeul et Hammamet, Sers, Oued Blibène, Jammel, Zrandine et Ksour Essaf), et ce grâce à la résolution des problématiques liées à l'exécution des projets en arrêt.

-L'estimation pour la période 2019-2021 prévoit une augmentation du taux cumulé de réalisation des projets soit l'achèvement total des projets du plan stratégique pour l'année 2020.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Elaboration des différentes études de protection contre les inondations programmées pour la période 2017-2020.
- Exécution de tous les projets de protection contre les inondations programmées.
- La consultation des bureaux d'études pour assurer le contrôle et le suivi des projets.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

5- Limites de l'indicateur

- Les difficultés rencontrés lors de l'exécution de quelques projets (foncier, sociale, concessionnaires, problèmes liés aux entreprises...).
- La lenteur des procédures administratives dans le cadre de la déviation des réseaux des concessionnaires ce qui peut engendrer un retard dans la réalisation des projets.
- Les problèmes liés aux entreprises qui ont une influence sur l'état d'avancement des projets.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux annuel de curage des ouvrages de protection

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : Protection des zones urbaines et du littoral
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur** : Protection des zones urbaines contre les inondations
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés
- 4- **Définition de l'indicateur** : La longueur annuelle des ouvrages de protection curés et nettoyés par rapport à la longueur totale des ouvrages exécutés.
- 5- **Type de l'indicateur** : Indicateur de produits.
- 6- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de qualité.
- 7- **Déclinaisons** : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Le rapport de la longueur annuelle des ouvrages curés avec la longueur totale des ouvrages exécutés.
- 2- **Unité de l'indicateur** : %
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : dossier administratif
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Méthode administrative.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Source administrative.
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : mensuel
- 7- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 100% d'ici 2020.
- 8- **Le responsable de l'indicateur** : Mr Chokri Khlifi

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

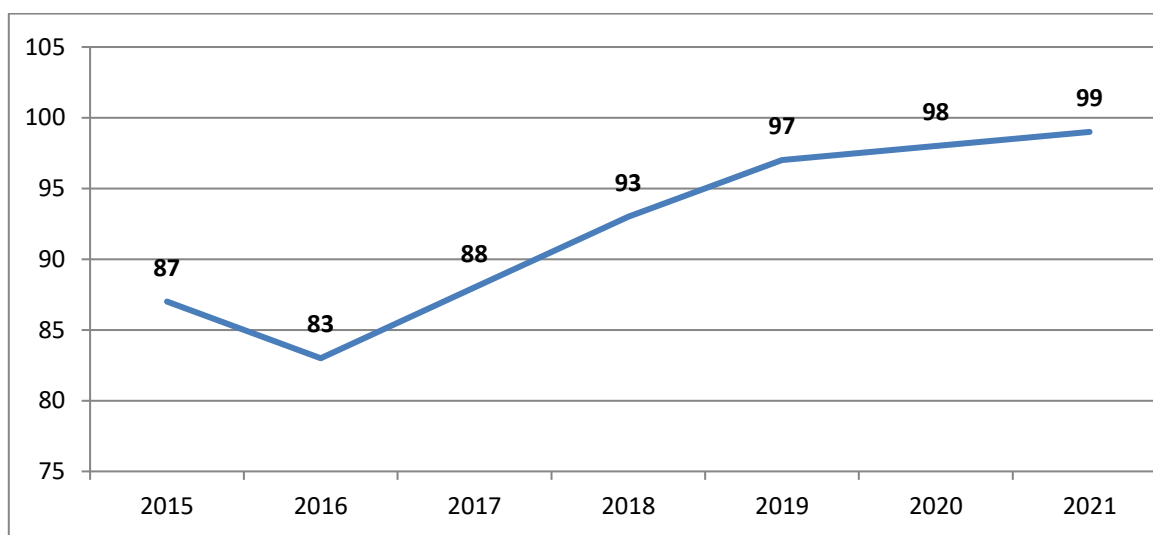
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Taux annuel de curage des ouvrages de protection	%	87	83	88	93	97	98	99

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Les prévisions relatives à cet indicateur dépendent essentiellement de la fréquence prévisionnelle des précipitations et des priorités qui sont liées à l'état des ouvrages à curer. Les prévisions du taux de curage des ouvrages de protection étaient de 83% en 2016 contre 87% en 2015, ce taux dépend du niveau des précipitations enregistrés en plus de l'accumulation des saletés qui nécessite des interventions comme il était prévu pour 2018 et 2019.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Entretien du matériel nécessaire au curage et nettoyage des ouvrages
- L'intervention pour le curage et le nettoyage des ouvrages à travers les entrepreneurs

5-Limites de l'indicateur

- Limitation des crédits alloués au maintien.
- Jet des ordures de toutes sortes aussi bien par les citoyens que les industriels.
- L'indicateur ne tient pas compte de tous les types d'ouvrages tels que les bassins d'écrêtement et les digues
- Absence d'un système d'information au niveau du service entretien.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion maritime.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection des zones urbaines et du littoral
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires
- 4- Définition de l'indicateur :** Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion marine programmés durant la période 2015 à 2020.
- 5- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.
- 6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 7- Déclinaisons :** National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** taux cumulé des linéaires du littoral protégé par rapport au linéaire total du littoral à protéger durant la période 2015-2020
- 2- Unité de l'indicateur :** %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative.
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mensuel
- 7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 100% d'ici 2020.
- 8- Le responsable de l'indicateur :** Nahed Klai.

Remarque :

En raison du dédoublement des compétences entre la DGSAM et l'APAL en les matières suivantes :

1. L'APAL réalise des projets de protection du littoral contrairement à l'article 27 de la loi n° 1995-73 du 24 juillet 1995 qui délègue la réalisation de ces projets à MEHAT,

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

2. La DGSAM poursuit la réalisation d'études urgentes pour protéger certaines parties du littoral menacées par l'érosion et se charge d'effectuer les travaux nécessaires

Ce qui engendre :

3. La non-intervention rapide de l'APAL suite aux tempêtes et l'exposition de certaines zones à des érosions sérieuses.
4. Quelques parties du littoral connaît des phénomènes d'érosion sérieuse non programmés par aucune des deux parties (APAL et DGSAM).

Par conséquent,

la DGSAM a proposé de changer sa stratégie dans la matière de protection du littoral par le biais de mettre en vigueur les dispositions de l'article 27 de la loi n° 73 datée du 24 juillet 1995 relative au domaine public maritime : Affecter la tâche de réalisation des études et travaux des projets de protection du littoral contre l'érosion marine au ministère de l'équipement.

Ainsi la DGSAM prendra en charge la réalisation des projets de protection des sites prévus dans le programme national.

Mais à nos jours, notre proposition n'est pas encore mise en œuvre, d'où la DG continue de réaliser des protections des zones prioritaires mais qui ne sont pas forcément couvertes par le programme national qui est en cours de réalisation par l'APAL.

Et par conséquence, on a actualisé nos valeurs cibles qui ont été ramenées vers la baisse.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

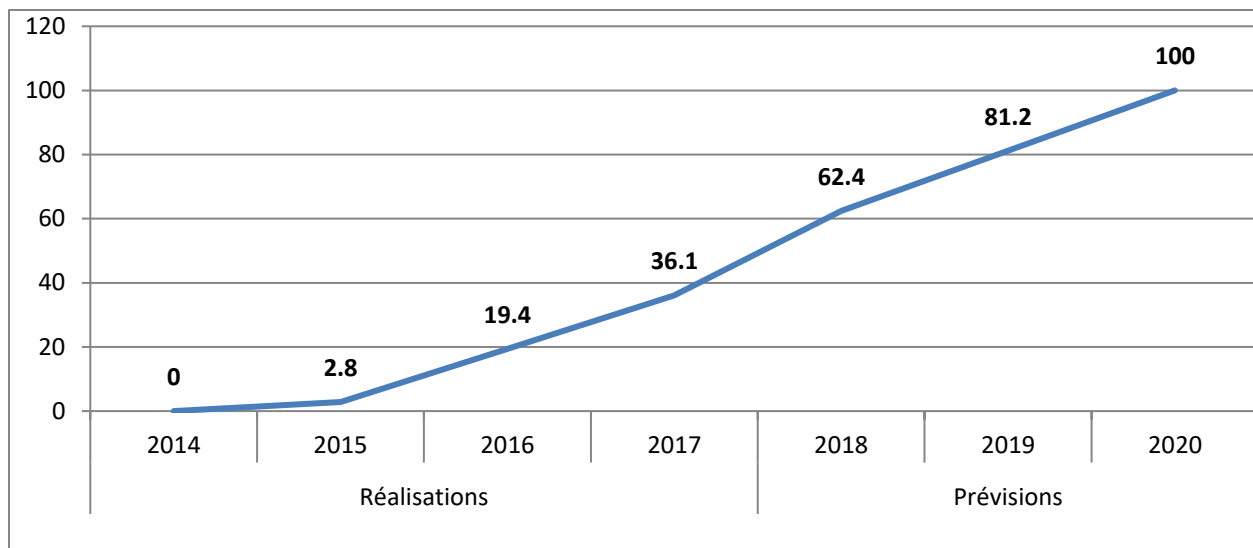
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion maritime	%	2,8	19,4	32,0	36,2	61,4	100	--

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La programmation des projets se fait sur la base des zones les plus susceptibles à l'érosion marine.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- La protection des tronçons du littoral contre l'érosion marine (Bizerte, Mahdia, Zarzis, Tabarka, falaise Monastir troisième tranche,)
- Le Renforcement de l'équipe responsable de l'exécution de ces travaux par les moyens humains et matériels nécessaires.

5- Limites de l'indicateur

- Chevauchement dans les rôles entre l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral et la Direction Générale des Services Aériens et Maritimes qui nécessite une clarification du cadre réglementaire dans le domaine
- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Le niveau de performance technique des projets achevés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

4- Définition de l'indicateur : C'est le Niveau de maîtrise d'ouvrages portuaires en respectant le coût et le délai et en ayant une meilleure qualité d'exécution.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : La base des calculs sont les projets achevés à l'année en question

- 35% : non dépassement des délais (sans compter les intempéries et le mauvais temps).
- 35% : non dépassement du coût initial.
- 30% : la qualité d'exécution conformément aux plans initiaux et sans réserves du maître d'ouvrage ou de l'exploiteur du port.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : chefs de projets des unités de gestion et Collaboration entre les cadres de la DG

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Après achèvement de chaque projet

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2025.

8- Le responsable de l'indicateur : Saïdani Amor.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

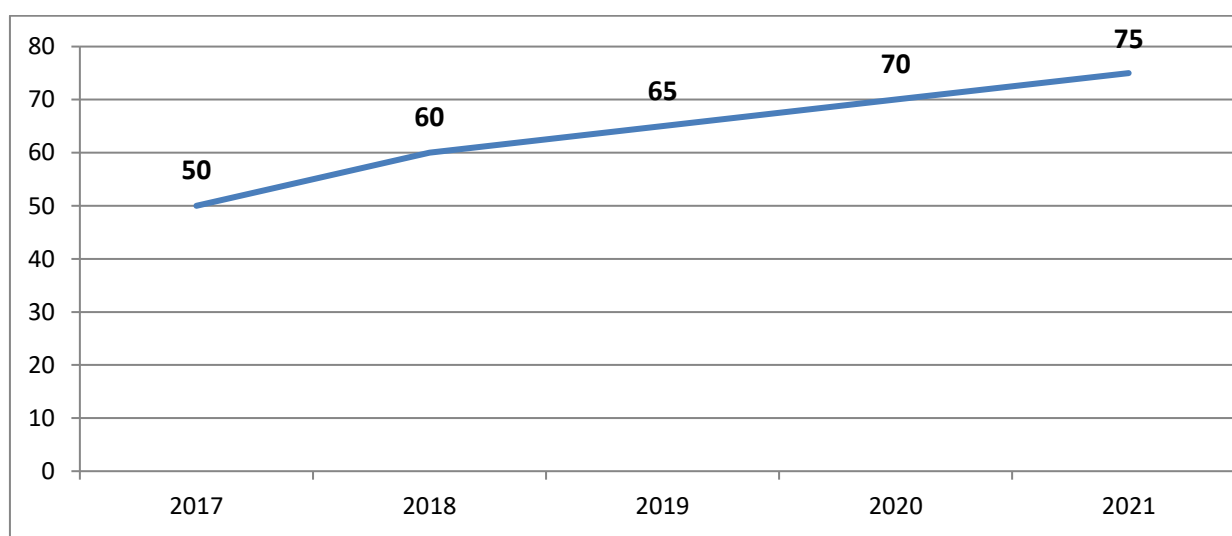
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Le niveau de performance technique des projets achevés	%	--	--	50	60	65	70	75

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- On estime l'achèvement de 03 projets pour l'année 2017 :
 - Travaux d'extension du port El Kef
 - Travaux de réaménagement et réhabilitation du port Chebba
 - Travaux de réaménagement et réhabilitation du port de Bizerte
- On estime l'achèvement de 02 projets pour l'année 2018 :
 - Travaux de protection du port de Gabes
 - Travaux de création du port Sidi Mansour
- On estime l'achèvement de 01 projet pour l'année 2019 :
 - Travaux d'extension du port de Sidi Youssef
- On estime l'achèvement de 05 projets pour l'année 2020 :
 - Travaux d'extension du port de Teboulba
 - Travaux de réhabilitation du port de Kalâat el-Andalouse
 - Travaux de réaménagement et réhabilitation du port de Kélibia
 - Travaux de réaménagement du port de Skhira
 - Travaux de réaménagement, réhabilitation et protection du port de Mahdia

Et l'évaluation de ces projets va nous permettre de calculer notre indicateur

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- La réalisation des études et des travaux dans les délais tout en assurant une meilleure qualité.

5- Limites de l'indicateur

- Manque des textes réglementaires qui organisent la relation entre le Maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué (répartition des responsabilités).
- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1.3- Fiches indicateurs de performance du programme Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Nombre d'études des schémas directeurs pour aménager les agglomérations urbaines réalisés avant 2010.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois de janvier de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Travailler sur l'harmonisation de la planification économiques et de la planification territorial dans le but d'établir un développement durable juste, équilibré et global entre les régions

4- Définition de l'indicateur révision des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines construites avant 2010: La Direction générale de l'aménagement du territoire a conclut deux marchés d'études pour les groupes urbains de Gafsa et de Kasserine parmi cinq études de révision des schémas directeurs et il est prévu d'attribuer les trois autres études au profit des gouvernorats d'Al-Kaf, Jendouba et Kairouan avant la fin de 2018. Il a été programmé la réalisation de quatre autres études en 2019 pour les groupes urbains de Siliana, Tataouine, Zaghouan et Mahdia, tel que programmé dans le plan quinquennal 2016-2020

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons :Régional ou National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre d'étapes des études réalisées.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre d'étapes des études réalisées.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :facture de paiement des études.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : DGAT

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de janvier de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : Majdi Frihi.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Nombre d'études des schémas directeurs pour aménager les agglomérations urbaines réalisés avant 2010.	Nombre	-	-	05	09	14	-	-

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Compte tenu de la réalisation des études programmées pour les quatre dernières années selon les prévisions de 2015, la DGAT a décidé d'élaborer de nouveaux indicateurs de performance pour les trois prochaines années en se tenant compte des projets qui ont été programmés dans le plan quinquennal 2016-2020.

3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Dresser un inventaire des différents projets des parties dans un plan programme pour chaque étude.
- consulter les budgets détaillés des différentes directions générales à caractère technique.
- classer les projets proposés et les projets programmés par différents domaines géographiques :(gouvernorats, agglomérations urbaines, régions économiques...)
- prise en compte du taux de conformité des projets proposés avec les projets programmés dans le budget de l'Etat pour chaque année.

4- Limites de l'indicateur

- Le temps alloué à la collecte des données et la réticence de certains départements à échanger des informations
- La quantité de travail nécessaire pour calculer l'indice par rapport à l'équipe supervisant le programme de suivi.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de réalisation du schéma directeur pour l'aménagement du territoire national.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois de janvier de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Travailler sur l'harmonisation de la planification économiques et de la planification territorial dans le but d'établir un développement durable juste, équilibré et global entre les régions

4- Définition de l'indicateur : La DGAT a commencé l'élaboration des termes de référence et l'étude du schéma directeur pour l'aménagement du territoire national par un don de l'UE.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Taux d'avancement de la réalisation de l'étude.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Avancement de réalisation des termes de référence et des étapes de l'étude,

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : factures de paiement des termes de référence et des étapes de l'étude,

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : DGAT

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de janvier de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : Majdi Frihi.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2019	Prévisions		
		2016	2017	2018		2020	2021	2022
Nombre d'études des schémas directeurs pour aménager les agglomérations urbaines réalisés avant 2010.	Nombre	-	-	05	09	14	-	-

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Compte tenu de la réalisation des études programmées pour les quatre dernières années selon les prévisions de 2015, la DGAT a décidé d'élaborer de nouveaux indicateurs de performance pour les trois prochaines années en se tenant compte des projets qui ont été programmés dans le plan quinquennal 2016-2020.

3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Dresser un inventaire des différents projets des parties dans un plan programme pour chaque étude.
- consulter les budgets détaillés des différentes directions générales à caractère technique.
- classer les projets proposés et les projets programmés par différents domaines géographiques :(gouvernorats, agglomérations urbaines, régions économiques...)
- prise en compte du taux de conformité des projets proposés avec les projets programmés dans le budget de l'Etat pour chaque année.

4- Limites de l'indicateur

- Le temps alloué à la collecte des données et la réticence de certains départements à échanger des informations
- La quantité de travail nécessaire pour calculer l'indice par rapport à l'équipe supervisant le programme de suivi.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les PAU

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Urbanisme

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Renforcement de la planification urbaine stratégique et durable des villes et des agglomérations rurales et contrôle des expansions urbaines

4- Définition de l'indicateur : Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain signifie connaître le degré d'engagement et de respect du contenu et des exigences des stratégies de développement urbain dans la préparation des plans d'aménagement urbain. Dans une première étape, des normes seront adoptées pour la programmation de divers types d'équipements et d'espaces verts.

Afin de consacrer le principe de durabilité dans le domaine de l'urbanisme, la part des surfaces allouées à l'équipement et la proportion d'espaces verts désignés dans les exemples d'urbanisme seront calculées.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : Selon les données contenues dans la carte indicatrice des plans d'aménagement urbain.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de zones vertes et de zones allouées aux équipements incluses dans les plans d'aménagement urbain approuvés par rapport à la superficie totale

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

- Rapports préparés par les unités de gestion par objectifs créée dans la direction d'urbanisme chargé de suivi des plans d'aménagement urbain par régions (nord-est, nord-ouest, centre-ouest, est-sud)

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

- Préparation de statistiques selon des plans d'aménagement urbain et par gouvernorat, régions économique et niveau national

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unités de gestion par objectifs mis crée au niveau de la Direction de l'Urbanisme chargée de suivi des études des plans d'aménagement urbain, directions régionales de l'équipement et conseils régionaux.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : moi de mars 2019

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 50% d'ici 2021.

8- Le responsable de l'indicateur : Sous directeur de l'urbanisme.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

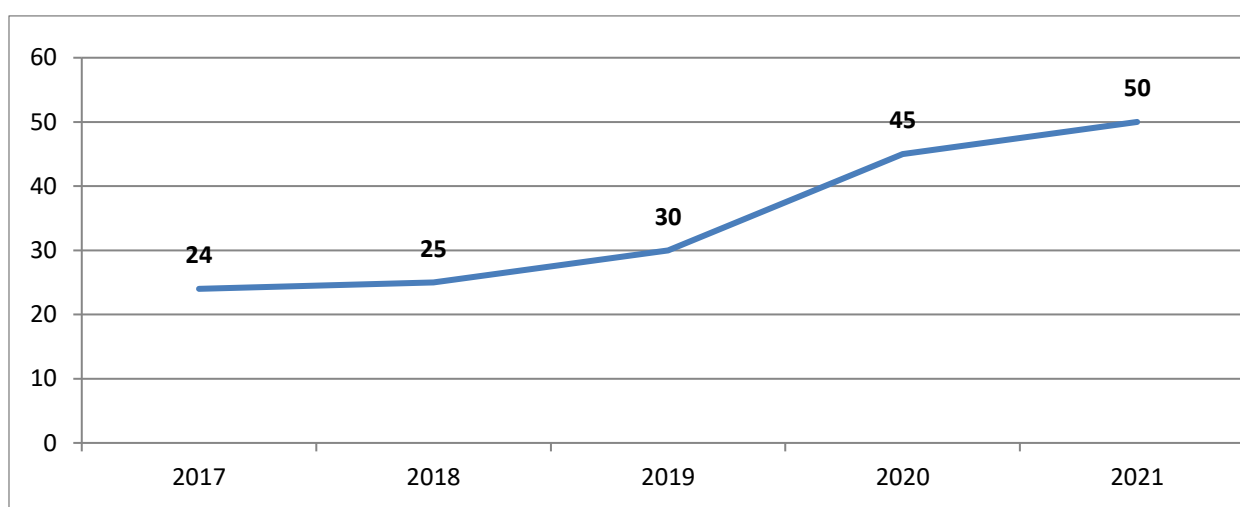
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2018	Prévisions		
		2017		2019	2020	2021
Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les PAU	%	24	25	30	45	50

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur du pourcentage d'appariement entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain est un nouvel indicateur, il n'a pas été adopté ces dernières années, mais il devrait enregistrer 25% pour 2018 et 30% pour 2019.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- A. Levés topographiques (ou cartes de villes):
 - Financement des études d'achèvement des levés topographiques,
 - La conclusion des marchés avec les bureaux d'études compétents directement ou par le biais des conseils régionaux,
 - Suivi technique et sur le terrain de ces études en coordination avec les services régionaux de l'équipement.
- B. Etudes plans d'aménagement urbain:
 - Contribuer aux études de financement d'au plus 50%
 - Fournir un soutien technique aux conseils régionaux concernés pour préparer les études d'audit qui ont été confiées aux bureaux d'études spéciales
 - Suivi techniques et sur terrain des études et des procédures de suivi pour la ratification en coordination avec les régionaux du ministère et des communautés locales concernées.

5- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible, soit annuellement ou jusqu'en 2018, avec le désir des communautés locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.
- Potentiel humain et matériel limité dans l'intérêt de l'urbanisation dans les services de traitement régionaux et les communautés locales concernées.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.2.1.2

Intitulé de l'indicateur : La superficie des terres agricoles consommées par habitant

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Urbanisme

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Préparer une planification urbaine durable pour les villes et les communautés rurales.

4- Définition de l'indicateur : La superficie des terres agricoles consommées.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : selon les régions.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : La superficie totale des terres agricoles consommées inclus dans les plans d'aménagement urbain des municipalités approuvées par décret.

2- Unité de l'indicateur : Hectare

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : La surface des zones d'expansion dans les plans d'aménagement urbain approuvée pour les municipalités et la superficie des terres agricoles qui ont subi un changement de vocation.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

- Rapports préparés par les unités de gestion par objectifs créés dans la direction d'urbanisme chargé de suivi des plans d'aménagement urbain par régions (nord-est, nord-ouest, centre-ouest, est-sud)

- Préparation de statistiques selon des plans d'aménagement urbain et par gouvernorat, régions économique et niveau national.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unités de gestion par objectifs créés à la direction d'urbanisme chargé de suivi des études des plans d'aménagement urbain, les directions régionales de l'équipement et les municipalités.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de mars de chaque année.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 82 Hectares pour l'année 2018.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

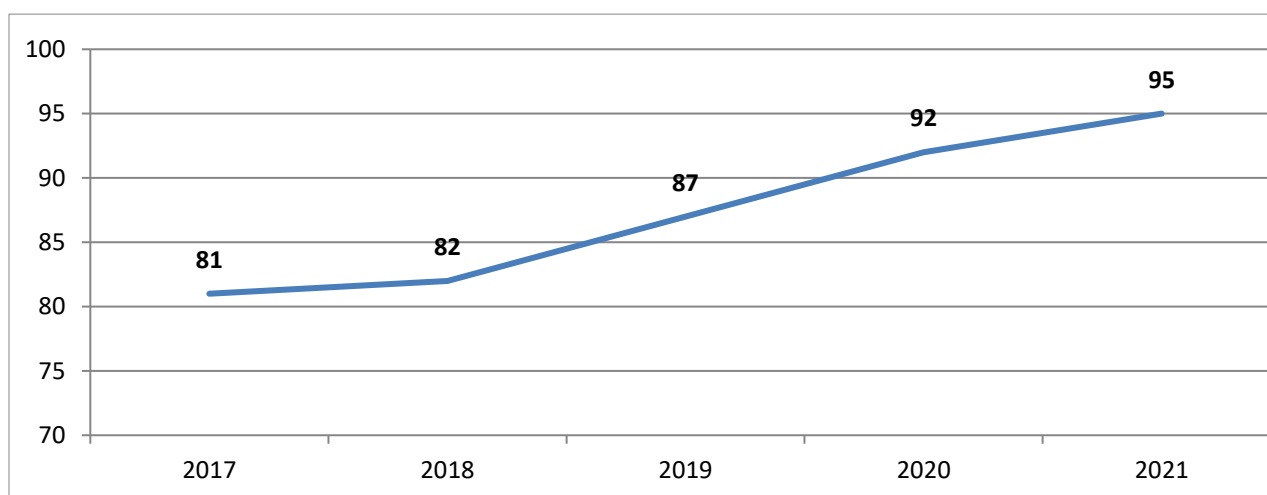
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021
La superficie des terres agricoles consommées par habitant	Ha	81	82	87	92	95

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur sur la superficie des terres agricoles consommées est un nouvel indicateur, il n'a pas été adopté ces dernières années, mais il devrait enregistrer une superficie de 81 hectares par habitant pour l'année 2017 et 82 hectares par habitant pour l'année 2018.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

A. Levés topographiques (ou cartes de villes):

- Financement des études d'achèvement des levés topographiques,
- La conclusion des marchés avec les bureaux d'études compétents directement ou par le biais des conseils régionaux,
- Suivi technique et sur le terrain de ces études en coordination avec les services régionaux de l'équipement.

B. Etudes plans d'aménagement urbain:

- Contribuer aux études de financement d'au plus 50%
- Fournir un soutien technique aux conseils régionaux concernés pour préparer les études d'audit qui ont été confiées aux bureaux d'études spéciales
- Suivi techniques et sur terrain des études et des procédures de suivi pour la ratification en coordination avec les régionaux du ministère et des communautés locales concernées.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

5- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible, soit annuellement ou jusqu'en 2018, avec le désir des communautés locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.
- Potentiel humain et matériel limité dans l'intérêt de l'urbanisation dans les services de traitement régionaux et les communautés locales concernées.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Nombre des logements sociaux et abordables réalisées et des lots viabilisés.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Habitat

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique

4- Définition de l'indicateur : Le nombre de logements réalisés à travers les programmes suivants : Le FOPROLOS, le Programme Spécifique pour le Logement Social – le premier logement –dotation des lots aménagés.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : régional.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : total des logements sociaux et abordables produits avec le total des lots aménagés.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les demandes des citoyens souhaitant obtenir un logement ou un lot viabilisé, les programmes des intervenants publics et privés dans le domaine de l'Habitat.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports et listes réalisés par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins en logement, les programmes des intervenants publics et privés dans le domaine de l'Habitat et la banque de l'Habitat

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la Direction Générale de l'Habitat, l'Unité de gestion par objectifs pour la Réalisation du Programme Spécifique pour le logement social, les gouvernorats, les Directions Régionales de l'équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire et les organismes de tutelle du Ministère.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : l'actualisation des données se fait périodiquement

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 30.000 logements et lots d'ici fin 2021.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

8- Le responsable de l'indicateur : Madame Kmar Chebbi(DGH), Madame Mariem Ouelhazi (Unité de Réalisation du Programme Spécifique du Logement Social).

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Nombre de logements réalisés dans le cadre du « FOPROLOS »	Nbr	461	490	798	1190	1400	1700	2000
Nombre de logements réalisés dans le cadre du « programme spécifique pour le logement social »		767	1259	958	7415	4014	2200	5000
Nombre de logements financés dans le cadre du « premier logement »		-	-	-	360	400	1000	1000
Nombre total de logements sociaux et abordables		1228	1749	1756	8965	5814	4900	8000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- **Le FOPROLOS :** Il est prévu de financer l'acquisition de 1200 logements réalisés par les promoteurs immobiliers, 500 lots aménagés et la construction de 50 logements à travers l'auto-construction d'ici la fin de l'année 2019.
- **Le programme du 1^{er} logement:** Vu la demande accrue des bénéficiaires de ce programme sur ce type de logements on prévoit le financement de l'acquisition de 1000 logements d'ici la fin de l'année 2019.

En ce qui concerne les estimations pour la période 2020-2021, on prévoit l'augmentation des demandes sur les logements financés par le FOPROLOS, le programme du 1^{er} logement ainsi que les lots viabilisés.

- **Le programme spécifique pour le logement social :** En 2018, il a été programmé la construction de 7415 logements sociaux dont 2000 logements dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements et 5415 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics et privés.

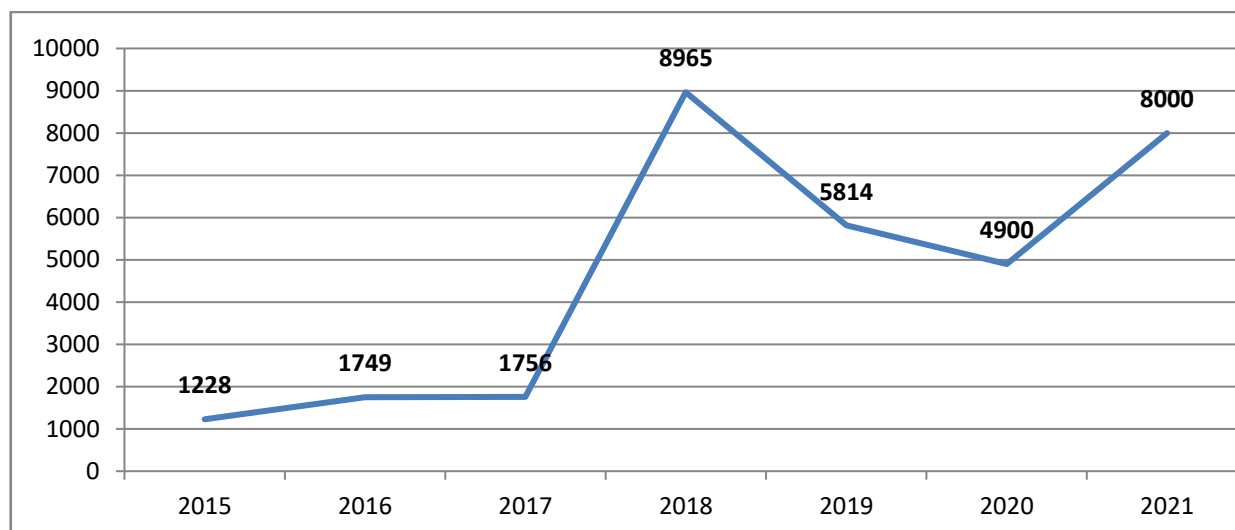
En 2019, il a été programmé la construction de 4014 logements sociaux dont 2000 logements dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

par de nouveaux logements et 2014 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics et privés.

Le nombre totale de réalisation et la dotation de logements sociaux et ou l'aménagement et la dotation des lots sociaux pour les années 2018-2021 est estimé à 18600 logements et lots.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



On remarque que le nombre de logements réalisés va augmenter en 2018 par rapport aux années précédentes et ce pour les raisons suivantes :

- Dans le cadre du programme spécifique pour le logement social : Le lancement de la construction de 4650 logements à la fin de l'année 2016 à travers les promoteurs immobiliers privés, dont 4150 logements seront prêt fin 2018.
- L'évolution du programme du 1^{er} logement en 2018 qui a commencé en 2017.
- Les résultats de la révision du décret relatif au FOPROLOS dans le but d'élargir le champ d'intervention du fonds pour inclure l'auto-construction.

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Le programme spécifique du logement social:

Suite aux difficultés rencontrées lors de l'exécution du programme spécifique du logement social, les dispositions du décret n°1224 du 10 aout 2012 sont abrogées par le décret gouvernemental n° 2015-460 du 09 juin 2015 introduisant la technique de l'auto- construction en vue de réduire le cout du logement et les délais d'exécution.

Ainsi que le circulaire explicatif du 29 /02/2016 a introduit de nouvelles procédures :

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

* L'identification préliminaire des terrains qui peuvent être mis à la disposition du programme spécifique de logement social.

*Vérifier les situations foncières

*Les procédures relatives à l'auto- construction

Le programme du premier logement

Créé en 2017, ce programme vise les catégories sociales qui ne peuvent pas bénéficier ni du programme spécifique pour le logement social, ni du FOPROLOS. Dans le cadre du programme, l'Etat couvre l'autofinancement pour financer l'acquisition d'un logement .

Les familles qui ne possèdent pas un logement et dont le revenu familial mensuel brut varie entre 4,5 et 10 fois le salaire minimum professionnel garanti, Peuvent bénéficier de ce programme sous la forme d'un crédit bonifié de l'ordre de 20% du prix du logement à condition qu'il ne dépasse pas 40 mille dinars remboursable sur 7 ans avec un taux d'intérêt de 2% et une période de grâce 5 années.

Ce programme permet de résoudre le problème de l'autofinancement que rencontrent les ménages, de ce fait, il permet l'évolution de l'offre et la demande en logement.

5- Limites de l'indicateur

Les principales limites sont :

- La nécessité d'identifier le besoin en logement à l'échelle national selon le type de logement, les zones prioritaires et la population cible. Vue l'absence de ces données l'indicateur reste insignifiant vis-à-vis du nombre de logements réalisés. D'où l'urgence d'élaborer une étude sur le besoin en logement à l'échelle national.

- L'indicateur n'a pas pris en considération les logements réalisés par les promoteurs immobiliers publics et privés.

- L'insuffisance des moyens personnels à l'Unité de réalisation du Programme Spécifique pour le logement Social ainsi qu'aux Directions Régionales de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire.

- la flambée des prix des logements et l'orientation des promoteurs immobiliers vers la production des logements haut standing

- rétrécissement des réserves foncières des terrains constructible surtout dans les zones à forte densité urbaine.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.3.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels dans les programmes nationaux.

Date de l'actualisation de l'indicateur : mai 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Habitat

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique

4- Définition de l'indicateur : taux cumulé des quartiers d'habitation informels à réhabiliter annuellement par rapport aux quartiers programmés.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

7- Déclinaisons : Régional.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : le nombre cumulé des quartiers d'habitation informels réhabilités annuellement / nombre total des quartiers programmés.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Taux d'avancement financier équivalent aux quartiers au cours de réhabilitation, coût total équivalent au nombre des quartiers programmés.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

- Rapports réalisés par les comités régionaux chargés du suivi du programme.

- Suivi de l'avancement de la réalisation du programme au niveau institutionnel et financier assuré par un comité de pilotage central sous couvert du Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et qui réunit toutes les parties prenantes.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Agence de réhabilitation et du rénovation urbaine.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Actualisation des données périodiquement

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2025.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

8- Le responsable de l'indicateur : Mohamed Ayari Ingénieur principal et chef de service à Direction générale de l'habitat.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 140 (première partie)	%	29	50	62	74	84	100	100
Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 146 (deuxième partie)		-	-	-	-	0.1	5	13
Total		29	50	62	74	46	50	59

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Après avoir enregistré un avancement satisfaisant pour la réalisation du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation dans la première partie avec l'achèvement de (jusqu'à Juillet 2018) :

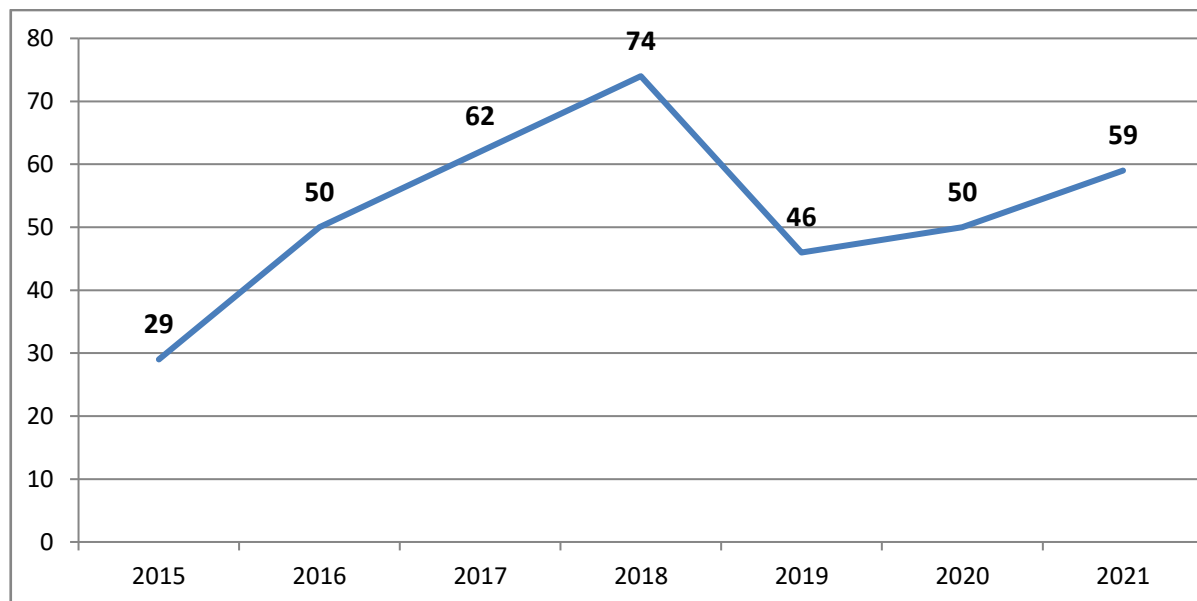
- Achèvement de 113 quartiers sur 155 quartiers pour les travaux d'infrastructure.
- Achèvement de 77 quartiers sur 100 quartiers pour la composante amélioration de l'habitat.
- Achèvement de 44 projets d'équipement sur 173 du total du projet.

Et par suite Il a été approuvé lors de l'élaboration du plan de développement la deuxième partie du programme avec 146 quartiers à un coût estimé à environ 635 M.D. Le programme sera lancé au cours de l'année 2018 et se poursuivra sur 5 ans, par conséquent la valeur de l'indicateur sera estimée et déterminée à part pour chaque partie du programme.

Il convient aussi de noter qu'en 2012, une opération de diagnostic a révélée que 1200 quartiers exigeaient une intervention de réhabilitation, d'autant plus des programmes nationaux cités dessus, il y a le programme spécifique de réhabilitation des quartiers populaires pour réduire la disparité régionale sous couvert du ministère du développement , de l'investissement et de la coopération internationale : une première tranche de 122 quartiers (2015-2016) avec un coût estimé à 108.6 MD et une deuxième tranche de 88 quartiers (2017-2018) avec un coût estimé à 92.15MD .

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Plus de coordination pour assurer la réalisation du programme (communes - concessionnaires publics - Ministères et sociétés concernés).
- Inciter les régions à fournir du foncier approprié et respecter les délais de réalisation des projets d'équipements collectifs.
- Accélération du rythme de travail des comités régionaux pour suivre la réalisation du programme.
- Rechercher des fonds de financement étrangers pour financer de nouveaux projets.

5- Limites de l'indicateur

- La difficulté de fournir de financement pour intervenir dans les quartiers informels surtout que l'état s'en charge au programme sans la contribution des citoyens.
- Pénurie du foncier domaine de l'Etat réservé par les régions pour la réalisation des équipements collectifs.
- Rareté des terrains constructibles qui conviennent au pouvoir d'achat des citoyens, ce qui engendre la prolifération du phénomène de l'extension anarchique et des quartiers informels.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1.4- Fiches indicateurs de performance du programme Promotion et développement du secteur de la construction

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Performance énergétique des bâtiments

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Promotion et développement du secteur de la construction
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** La politique nationale de la construction
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** La promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments public.
- 4- Définition de l'indicateur :** Performance énergétique du bâtiment : La consommation énergétique moyenne (chauffage et climatisation).
- 5- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.
- 6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 7- Déclinaisons :** National/ régional.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** La moyenne du taux de consommation énergétique pour chaque projet de bâtiment en cours d'études. (Minimum classe énergétique 2)
- 2- Unité de l'indicateur :** kwh/m²/an
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Classement énergétique du projet par le logiciel CLIP.
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Document élaboré par les concepteurs du projet et validé par le contrôleur technique et vérifié par l'administration.
- 5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Source administrative (la commission technique des bâtiments civils)
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de Mars de l'année suivante
- 7- Valeur cible de l'indicateur :** : inférieure 77 kwh/m²/an.
- 8- Le responsable de l'indicateur :** Directeur des études architecturales set techniques.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Performance énergétique du bâtiment	kwh/m ² /an	82	80	80	78	77	76	75

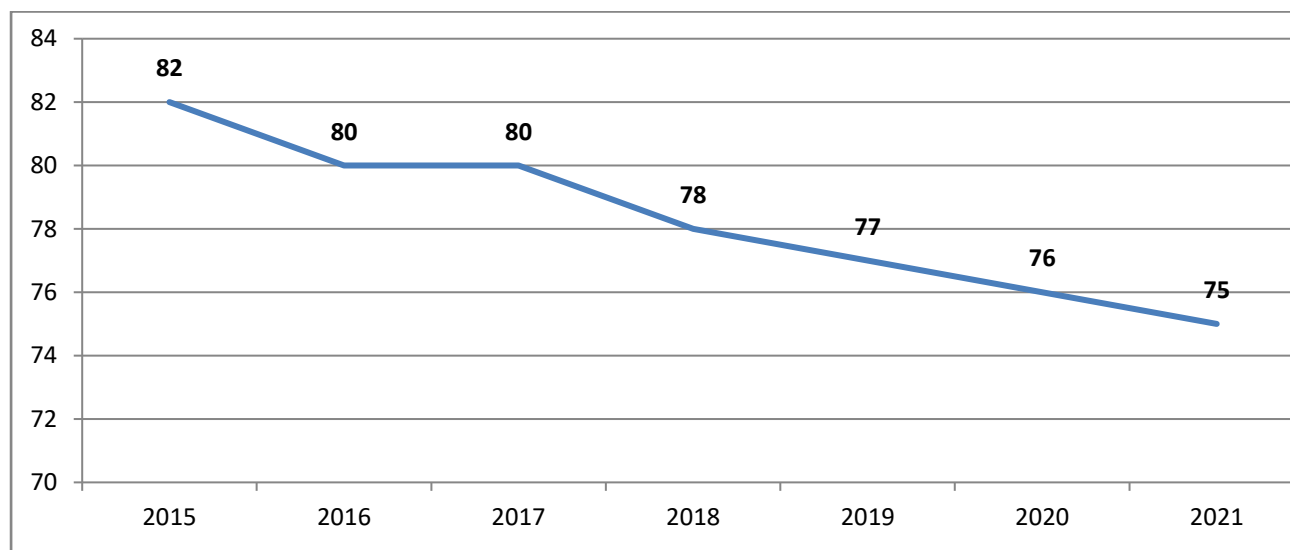
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La consommation énergétique des bâtiments réalisés pour la période entre 2015 et 2017 ne dépasse pas la valeur de 80 kwh/m²/an, dont le classement énergétique est inférieur ou égale à 3 conformément à la réglementation au logiciel de calcul adopté CLIP.

Pour l'année 2018, des efforts seront fournis pour atteindre une valeur cible de 78 kwh/m²/an.

Il sera question d'améliorer la performance énergétique du bâtiment au cours des trois prochaines années.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Conception bioclimatique du projet
- Renforcement des dispositions passives de la construction

5- Limites de l'indicateur

- Implantation du projet dans un Zonage climatique
- Mauvaise orientation du projet : nord-ouest.

Fiche indicateur

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Code de l'indicateur : 4.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre d'intervenants certifiés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Promotion et développement du secteur de la construction

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : La Politique Nationale de la construction

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : La promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments public.

4- Définition de l'indicateur : Le nombre des intervenants certifiés par rapport à l'ensemble

5- Type de l'indicateur : Indicateur de résultat.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : concepteurs et entreprises ayant des certifications en ISO 90001 et ISO 14004.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Statistiques à effectuer par types d'activités du domaine de la construction.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Se référer aux listes des concepteurs et des entreprises dans toutes les spécialités habilités à exercer par le ministère de l'Equipement.

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative (la direction des programmes et agréments à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'Equipement

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois d'avril de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur : 30 d'ici 2020.

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur Adjoint des Agréments.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021

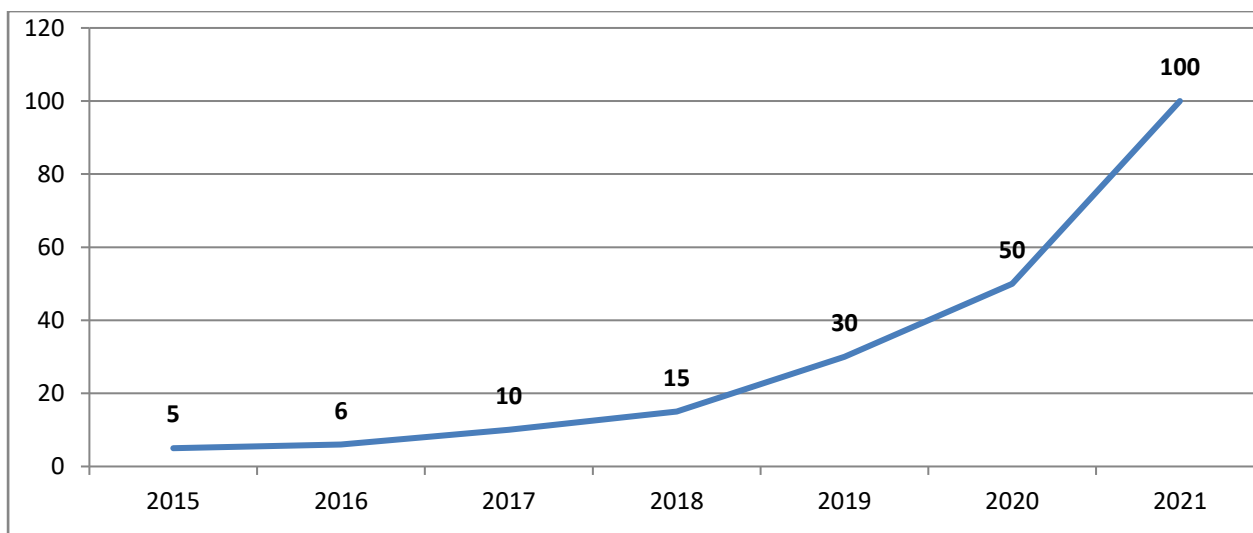
La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Nombre d'intervenants certifiés	Nbre	05	06	10	15	30	50	100
---------------------------------	------	----	----	----	----	----	----	-----

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Les prévisions de l'année 2018 concernent les intervenants de toutes spécialités exerçant dans le domaine. La valeur estimée peut être respectée et même dépassée avec une sensibilisation et un accompagnement par des actions incitatives de la part de l'administration.
- Pour les années 2019 -2021, des efforts seront fournis pour que la valeur cible soit atteinte surtout à travers une révision des conditions d'octroi des agréments et des cahiers des charges.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Mise en place s'un Système de Qualité selon la norme internationale ISO 9001 pour l'attribution des agréments.
- Actualisation et développement du Système de Gestion des Agréments et du suivi des promoteurs et concepteurs.
- Révision de la réglementation relative aux conditions d'octroi des agréments et des cahiers des charges

5- Limites de l'indicateur

- Difficulté de suivre la conservation du certificat des ISO 9001 et 14001 de la part des différents intervenants.
- Difficulté d'application de l'indicateur sur les basses catégories.

Fiche indicateur

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Code de l'indicateur : 4.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de satisfaction des établissements

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Promotion et développement du secteur de la construction

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Exemplarité de la construction publique

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Introduction de bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics.

4- Définition de l'indicateur : L'évaluation de la satisfaction des maîtres d'ouvrages selon les critères relatifs au respect des délais, à la maîtrise des coûts et à la qualité.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de résultat.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : la pondération des critères relatifs au respect des délais, à la maîtrise des coûts et à la qualité.

2- Unité de l'indicateur : Taux

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Moyenne des délais, des coûts réels des projets.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Se référer à des fiches d'évaluation.

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative : le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mai de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur : 75% d'ici 2021.

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur de la construction et de la maintenance.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

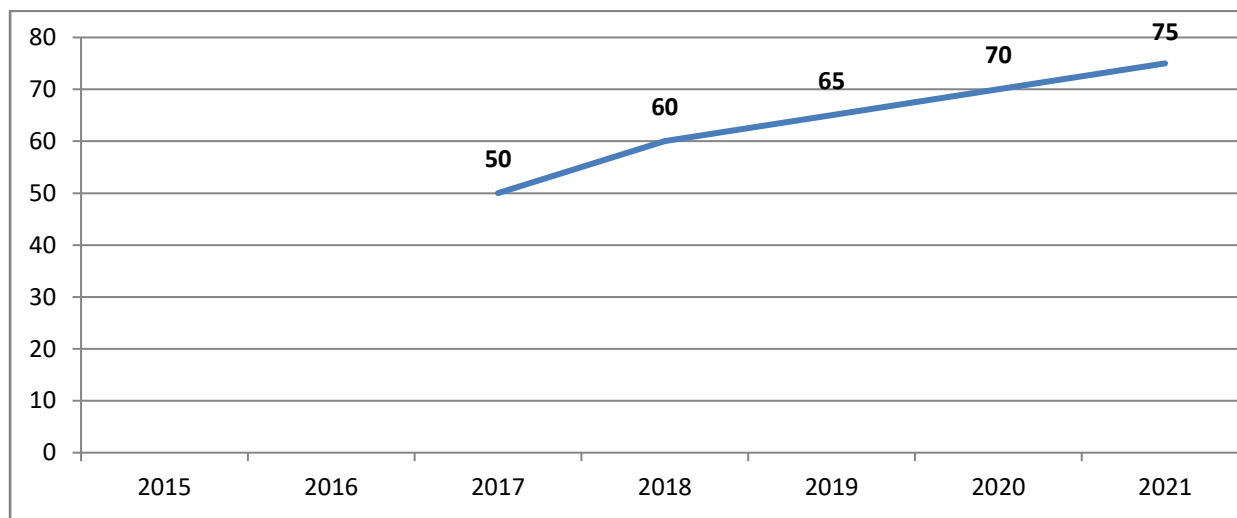
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Taux de satisfaction des établissements	Taux	--	--	50	60	65	70	75

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

- En absence des données pour les années précédentes nous estimons que la valeur cible est quasi atteinte vu la satisfaction des maitres d'ouvrage.
- Il sera question d'améliorer la valeur de l'indicateur au cours des trois prochaines années par une meilleure maitrise des coûts des projets et respect des délais et de la qualité.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Instauration d'un système de management qualité à la direction générale des bâtiments civils.
- Révision des Conditions de sélection des entreprises.
- Performance et actualisation des études.

5- Limites de l'indicateur

- Manque des ressources matérielles et humaines des entreprises et de l'administration lors de la réalisation du projet ce qui affecte négativement les délais et par conséquent la satisfaction des maitres d'ouvrage.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

1.5- Fiches indicateurs de performance du programme Pilotage & appui

Fiche indicateur

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Code de l'indicateur : 9.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de satisfaction des services rendus par l'administration

Date de l'actualisation de l'indicateur : Novembre 2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.
- 4- Définition de l'indicateur : Mesure de taux de satisfaction des services rendus par l'administration.
- 5- Type de l'indicateur : Indicateur de production
- 6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité
- 7- Déclinaisons : National

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre des enquêtés satisfaits/Nombre total des enquêtés.
- 2- Unité de l'indicateur : %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Enquêtés
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Enquêtés
- 5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques de nature administrative
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Septembre
- 7- Valeur cible de l'indicateur : 55 % d'ici fin 2020
- 8- Le responsable de l'indicateur : Cabinet

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

- 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

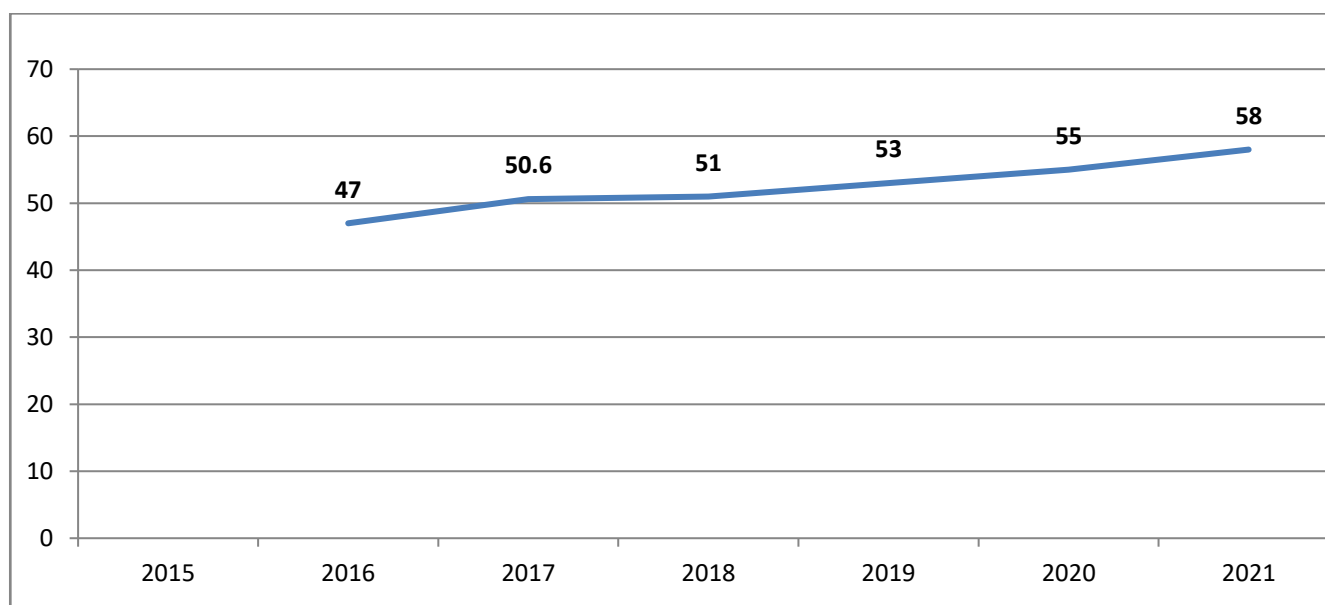
Nbre des enquêtés satisfaits	Nbre	-	47	50.6	153	265	275	290
Nbre total des enquêtés		-	100	100	300	500	500	500
pourcentage	%	-	47	50.6	51	53	55	58

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Dans le cadre de la préparation de programme annuel de performance et du rapport annuel de performance, les services du ministère ont distribué un questionnaire interne sur le pourcentage de satisfaction à l'égard des services administratifs fournis par l'administration, avec un taux de satisfaction de 50,6%, avec un meilleur taux pour le service de l'accueil :71% tant dis que le taux le plus bas était enregistré au niveau de la maintenance routière avec 35%.

Afin d'améliorer la satisfaction des services fournis par le ministère, les départements du ministère ont programmé de nombreuses activités liées à l'indicateur et aux activités pour éviter les déficiences enregistrées ces dernières années et améliorer et développer de nombreux services pour atteindre un taux de satisfaction de 58% en 2021.

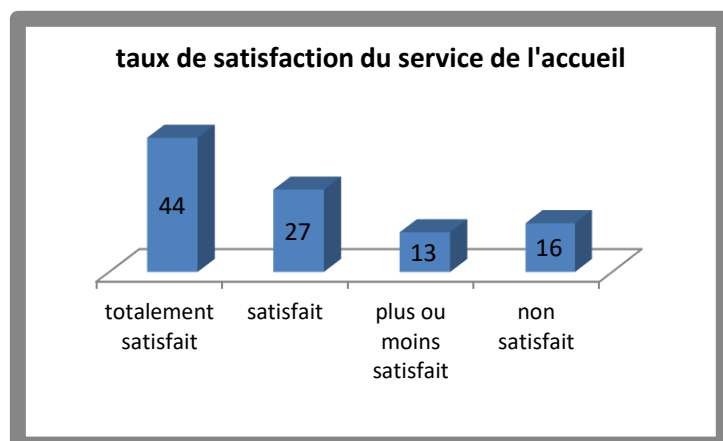
3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

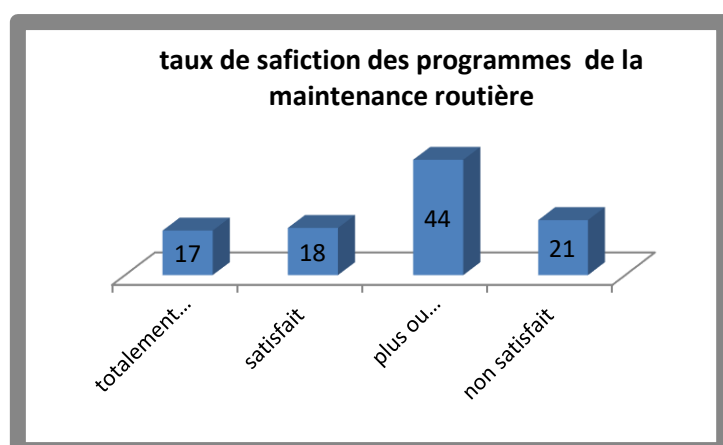
L'accueil

	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	44	44
Satisfait	27	27
Moyennement satisfait	13	13
Non satisfait	16	16
Total	100	100



Programmes de maintenance

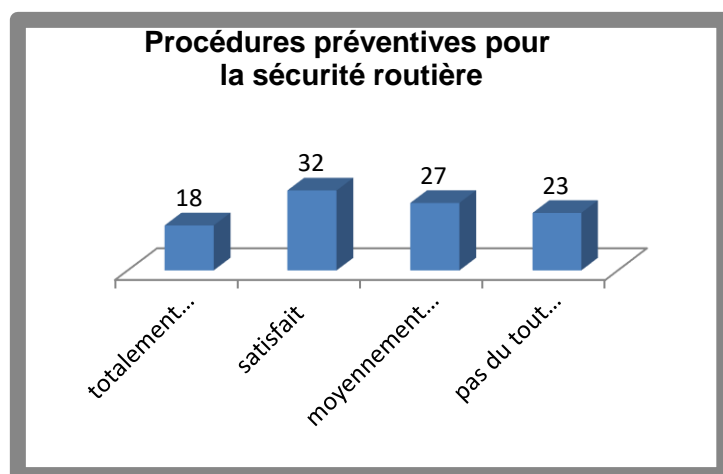
	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	17	17
Satisfait	18	18
Moyennement satisfait	44	44
Non satisfait	21	21
Total	100	100



Procédures préventives pour assurer

la sécurité routière

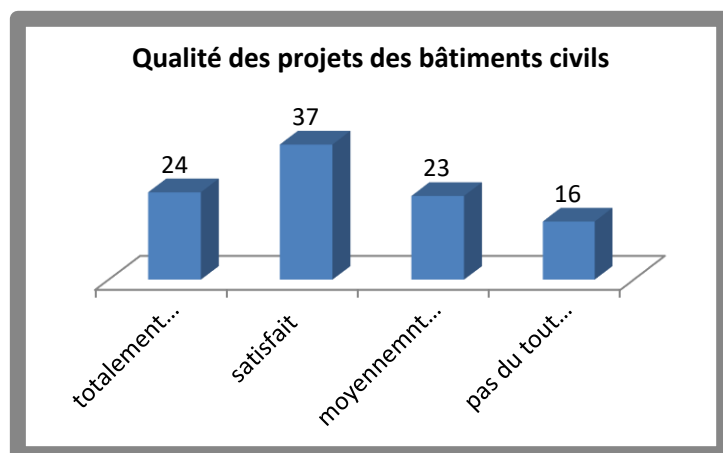
	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	18	18
Satisfait	32	32
Moyennement satisfait	27	27
Non satisfait	23	23
Total	100	100



La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

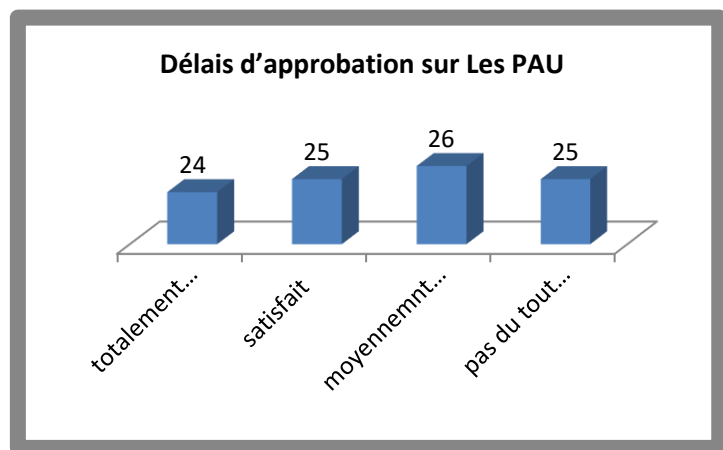
Qualité des projets des bâtiments civils

	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	24	24
Satisfait	37	37
Moyennement satisfait	23	23
Non satisfait	16	16
Total	100	100



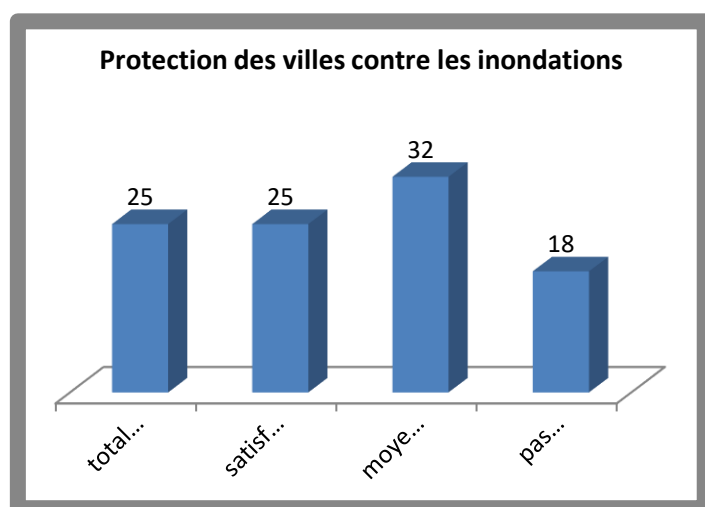
Délais d'approbation sur Les PAU

	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	24	24
Satisfait	25	25
Plus ou moins satisfait	26	26
Non satisfait	25	25
Total	100	100



Protection des villes contre les inondations

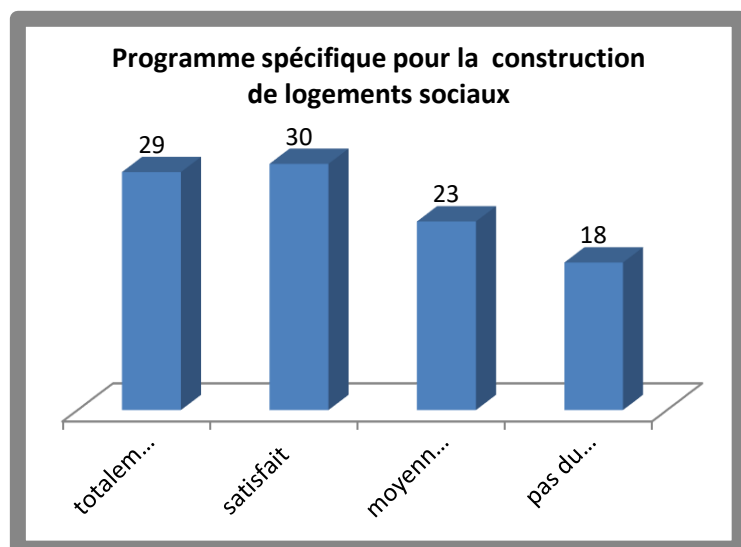
	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	25	25
Satisfait	25	25
Plus ou moins satisfait	32	32
Non satisfait	18	18
Total	100	100



La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

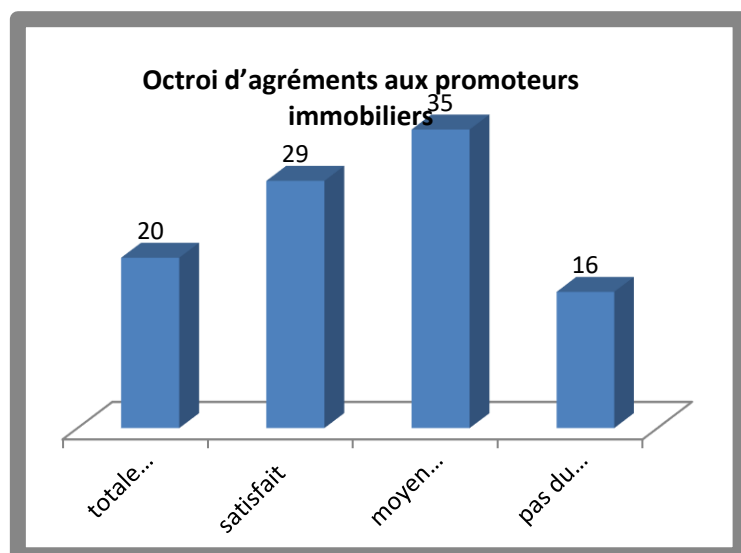
Programme spécifique pour la construction de logements sociaux

	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	29	29
Satisfait	30	30
Plus ou moins satisfait	23	23
Non satisfait	18	18
Total	100	100



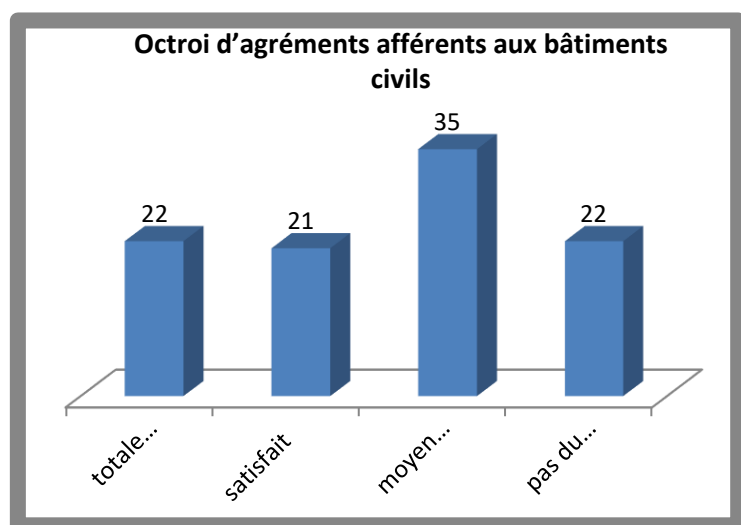
Octroi d'agrément aux promoteurs immobiliers

	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	20	20
Satisfait	29	29
Plus ou moins satisfait	35	35
Non satisfait	16	16
Total	100	100



Octroi d'agrément afférents aux bâtiments civils

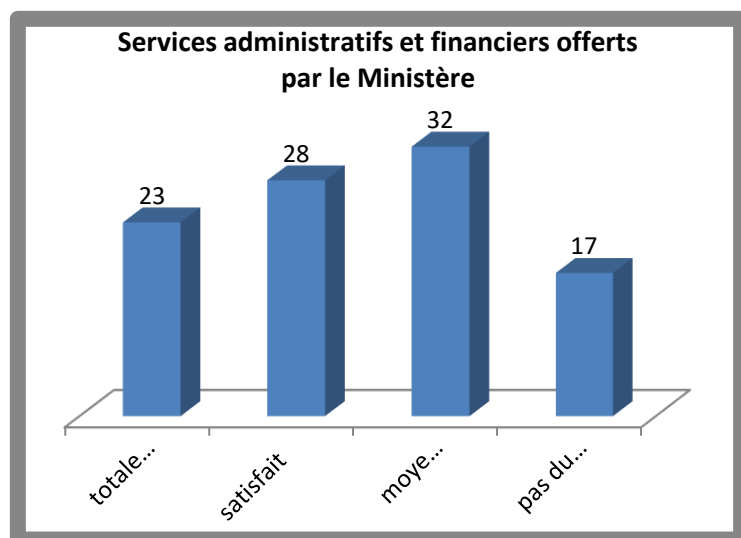
	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	22	22
Satisfait	21	21
Plus ou moins satisfait	35	35
Non satisfait	22	22
Total	100	100



La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

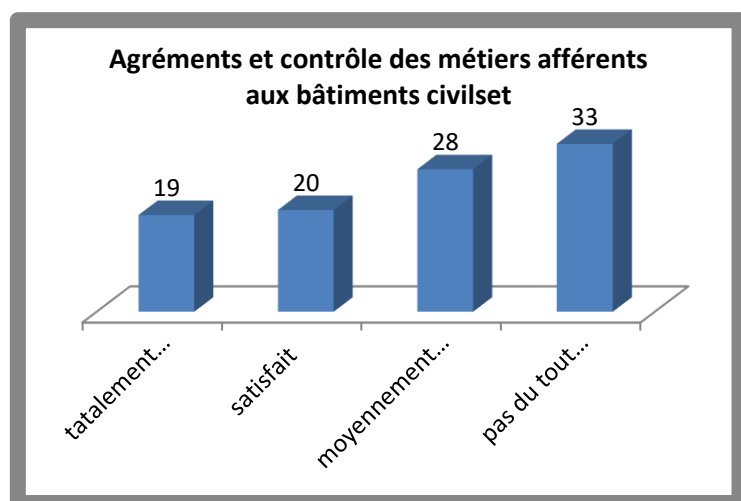
Services administratifs et financiers offerts par le Ministère

	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	23	23
Satisfait	28	28
Plus ou moins satisfait	32	32
Non satisfait	17	17
Total	100	100



Procédures et délais de l'expropriation dans l'intérêt général

	Nb des enquêtés	pourcentage
Totalement Satisfait	19	19
Satisfait	20	20
Plus ou moins satisfait	28	28
Non satisfait	33	33
Total	100	100



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Améliorer la qualité de l'accueil dans toutes les structures du ministère
- Améliorer la qualité des services fournis par le site web
- Simplifier les procédures administratives pour les citoyens et réduire les délais
- Améliorer le climat des affaires pour encourager les investissements afin de s'assurer que les services web sont fournis pour accéder aux informations nécessaires.
- Établir le système de qualité pour évaluer les services fournis et travailler pour les améliorer selon les spécifications de qualité

5- Limites de l'indicateur

- Manque de ressources matérielles et humaines
- La simplification des procédures administratives est liée à plusieurs structures intervenantes et à de longues procédures.
- Manque de formation pour les cadres affectés aux travaux techniques et administratifs
- Manque de motivation des agents, ce qui affecte leur rentabilité.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes

Date de l'actualisation de l'indicateur : Juin de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.

4- Définition de l'indicateur : Mesure de taux de réalisation des objectifs des différents programmes.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité

7- Déclinaisons : National

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Moyen de pourcentage de réalisations par rapport aux estimations de tous les indicateurs

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données de nature administrative

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : RAP

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques de nature administrative

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de juin de chaque année.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 99% à l'horizon 2021.

8- Le responsable de l'indicateur : DGPCFC

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

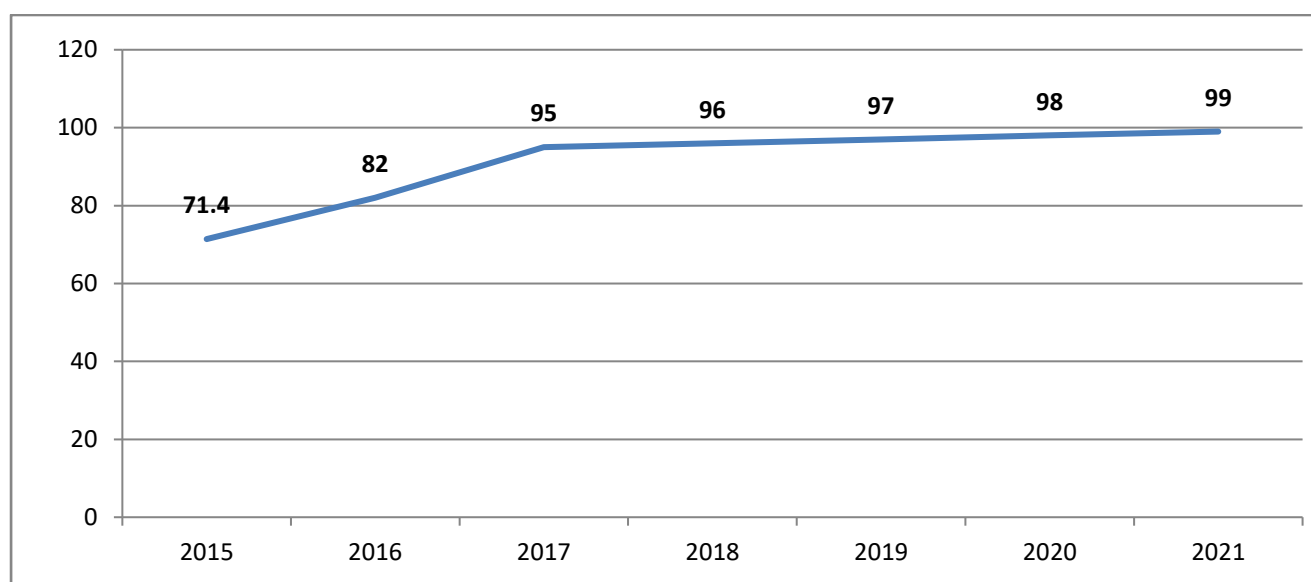
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	71,4	82	95	96	97	98	99

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

• l'estimation de cet indicateur était de 85% en 2017 ce qui est inférieur aux réalisations qui étaient de 95% due à la priorité donnée, dans le budget de 2017, aux projets inscrits au plan de développement 2016-2020. Les différents programmes du secteur de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire ont presque atteint leurs objectifs attendus en 2017 :

- La réalisation des objectifs du programme 1 «infrastructure routière» a atteint 95%,
- Le programme 9 «Pilotage & Appui» a atteint ses objectifs en pourcentage de la réalisation des objectifs des différents programmes, où il a atteint 94%.
- Les programmes 2 «Protection des zones urbaines et du littoral» et le programme 4 «Promotion et développement du secteur de la construction» ont atteint leurs objectifs de 99% et 100% .
- La réalisation des objectifs du programme 3 «Aménagement du territoire, urbanisme & habitat» a atteint 88%, ce qui est inférieur à la moyenne. Ce faible ratio est principalement dû à la réalisation de l'objectif 3.3.1. "promotion de l'habitat social et abordable»

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- mettre l'accent sur les projets inscrits au plan 2016-2020 lors de l'élaboration du budget.
- la bonne application du décret gouvernemental 2017-394 en date du 29 mars 2017 portant sur la création d'un cadre commun pour l'évaluation et l'administration des investissements publics.
- Mettre l'accent sur l'amélioration des activités liées aux indicateurs qui ont atteint des pourcentages inférieurs aux estimations attendues.

5- Limites de l'indicateur

- Le pourcentage de réalisation des objectifs des différents programmes dépend du taux de réalisation par rapport aux estimations de tous les indicateurs. Cette méthode ne reflète pas fidèlement le pourcentage d'atteinte des objectifs des différents programmes car le poids des programmes dans le secteur de l'équipement et la qualité des projets sont différents (délais, Obstacles, Problèmes qui peuvent être rencontrés).

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin de mois de septembre

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.

4- Définition de l'indicateur : Paiement des crédits de paiement en ordre croissant égal au pourcentage estimé.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de qualité

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de ...

7- Déclinaisons : Central et régional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : crédits ordonnancés (Investissement directs + crédit sur ressources extérieurs affectées)/crédits inscrits.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données à caractère administratif.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : applications informatiques (ADEB et SIADE).

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques à caractère administratif.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de septembre.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre un taux de 75% en 2020

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des affaires financières

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

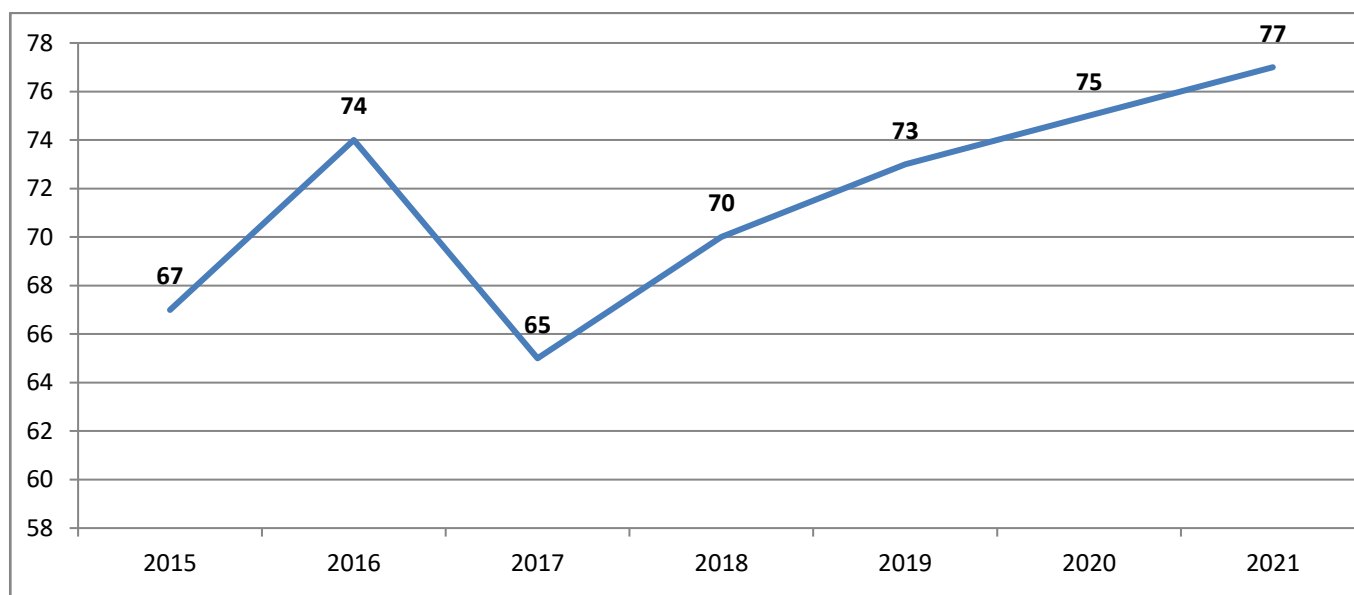
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Taux de consommation des crédits de développement à la fin de mois de septembre	%	67	74	65	70	73	75	77
Crédits inscrits	MD	569	662	926	980	1114	1247	1395
Dépense de développement ordonnancé	MD	853	894	1421	1400	1526	1663	1812

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le pourcentage de consommation de crédits à fin septembre 2017 était de 65%, ce qui est inférieur aux estimations faites de 74% cela est au nombre des investissements inscrits pour l'année 2017 et qui est deux fois celui des années précédentes cela s'explique par la reprise de nombreux projets grâce aux efforts déployés pour résoudre les problèmes de suspens, notamment ceux liés à la situation immobilière et au suivi continu des projets et le tien des réunions périodiques pour augmenter le décaissement des fonds et surmonter les difficultés de l'immobilier et des finances et celles liées aux procédures et à l'entrepreneuriat. Le ministère avec ses toutes ses structures cherchent à atteindre le 77% d'ici 2021.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Réunions régulières des chefs de programmes, sous-programmes et directeurs régionaux pour suivre la consommation des crédits de développement
- déplacement sur terrain pour résoudre les différentes difficultés que peut empêcher l'exécution des projets
- suivi régulier des exécutions des projets
- la mise à jour des textes juridiques liés aux problèmes fonciers et surtout les textes relatifs à l'expropriation
- Simplification des procédures et réduction des délais de liquidation foncière
- Prévoir des réserves foncières et diminuer les délais de la procédure de changement de vocation
- obtenir les autorisations nécessaires et la coordination avec les intervenants avant le lancement de l'appel d'offre
- prévoir les crédits nécessaires et assurer le paiement du fournisseur dans les délais
- reformer l'application des transferts des crédits aux régions pour simplifier les délais
- mis en place de l'application de suivi des projets nationaux

5- Limites de l'indicateur

- La complexité des procédures administratives concernant l'aspect foncier et financier
- Retard de l'exécution des projets pour des raisons climatiques, sociales, forces majeurs, problèmes fonciers et aux entrepreneurs,
- L'évolution de taux de consommation des crédits de développement revient aux services responsables de l'exécution des projets.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Evolution de la masse salariale

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois de février de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Pilotage & appui
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Appui
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.
- 4- Définition de l'indicateur :** suivi annuel de l'évolution de la masse salariale
- 5- Type de l'indicateur :** Indicateur de produit
- 6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de résultats
- 7- Déclinaisons :** national

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** $\{(masse\ salariale(n)-masse\ salariale(n-1))/masse\ salariale\ (n-1)*100$
- 2- Unité de l'indicateur :** %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** données à caractère administratif
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** INSAF AMED ADEB et l'application interne de suivie de salaire.
- 5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Statistiques à caractère administratif
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** mois mars
- 7- Valeur cible de l'indicateur :** la maîtrise du taux d'évolution de la masse salariale et sa stabilisation
- 8- Le responsable de l'indicateur :** Direction des Affaires financières

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Masse salariale en M DT	MD	76,352	86,446	88,135	87,873	94,502	94,502	94,502
Pourcentage d'évolution de la masse salariale	%	6,36	13,22	1,95	-0,3	7,54	0	0

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Cet indicateur vise à maîtriser le taux d'évolution de la masse salariale.

En analysant le tableau ci-dessus, on remarque que ce taux volatile d'une année à l'autre, cette fluctuation s'explique par la non stabilisation sociale, économique et politique qu'a vécu le pays durant ces années, par conséquent la demande d'augmentation des salaires s'est accentuée et la régularisation des situations professionnelles des agents était requise.

-En 2016

La masse salariale évolue d'un taux de 13.22 % et ceci à cause notamment de :

EFFET REPORT

L'effet des augmentations de salaire au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours. L'impact de cette augmentation pour 2015 est estimé à 1.557 jours sur le budget de 2016 et donc l'effet de ce facteur sur l'augmentation totale était de 2.04% vu

- le versement de la 1^{ère} tranche d'augmentation des salaires en début janvier 2015,
- le versement de l'augmentation générale des salaires au titre de 2014 en juillet 2015.

EFFET IMPACT ACTUEL

L'effet des augmentations de salaire au titre de l'année en cours sur le budget de la même année. On a enregistré un taux de 11,34 % vu :

- le versement de la 2^{ème} tranche de la prime d'ajustement en janvier 2016,
- versement de la 1^{ère} tranche d'augmentation générale des salaires en janvier 2016 et qui variait entre 50 et 60D.
- le versement de l'augmentation spécifique des salaires en juillet 2016 et qui variait entre 35 et 50D.

EFFET NORIA

Exprime la différence entre le coût des salaires des nouveaux agents (recrutement, mutation, détachement...) et le coût des salaires qu'allaient toucher les agents partants (retraite, non disponibilité....) , cette différence est généralement négative.

Il a été enregistré, en 2016, un taux de -0,74% suite au recrutement de 427 agents contre le départ de 335.

EFFET GLISSEMENT

En 2016, on a enregistré une valeur de 0,58%.

En 2017

La masse salariale évolue d'un taux de 1,95% et ceci à cause notamment de :

EFFET REPORT

On a enregistré une valeur de 4,09% courant 2017.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

EFFET IMPACT ACTUEL

N'a pas eu d'impact en 2017, à cause du fait que le versement d'augmentation des salaires était fait sous forme de crédits d'impôt.

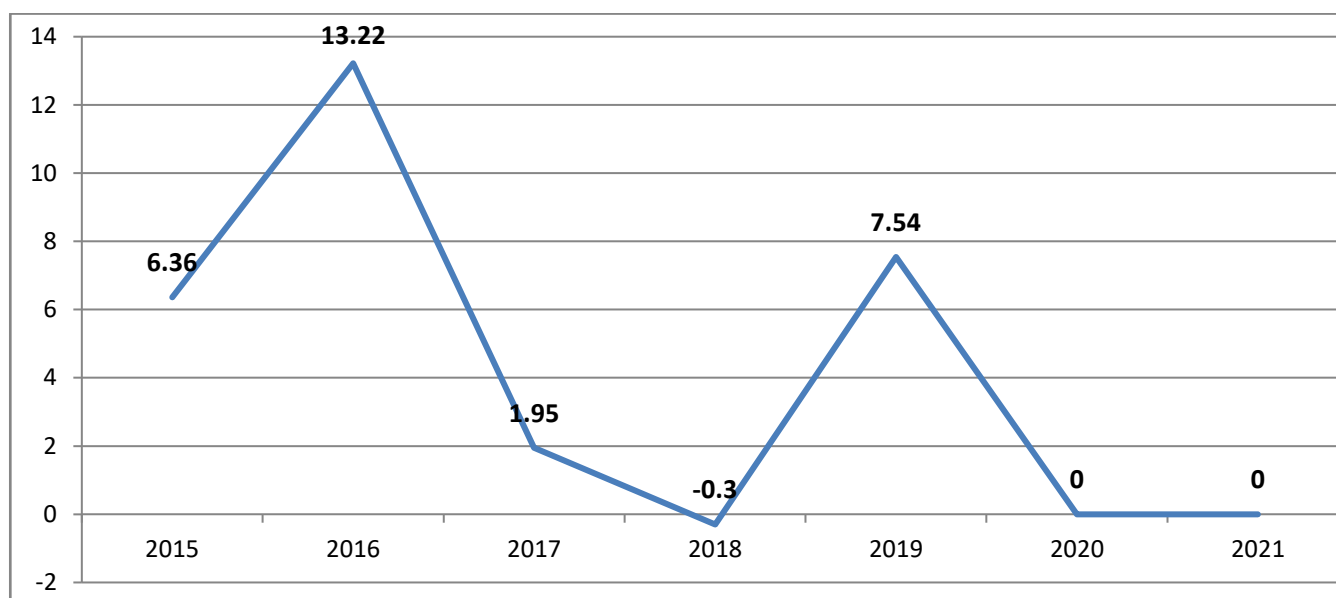
EFFET NORIA

Un taux de -3,06% a été enregistré en 2017 qui s'explique par la non adoption de recrutement excepté les recrutements du mécanisme 16 contre le départ de 400 agents de différents grades et catégories.

EFFET GLISSEMENT

On a enregistré une valeur de 0,93% en 2017.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Les activités les plus importantes programmées pour atteindre l'objectif de l'indicateur de développement de la masse salariale sont:

- Réaliser une équation entre les recrutements et les départs en fonction des postes vacants enregistrés, en tenant compte de la compatibilité entre les plans et les qualifications requises.
- Préparer une base de données qui comprend toutes les informations sur le déroulement professionnel de l'agent, ce qui facilite le processus de préparation de l'indicateur selon les besoins.
- Ouverture des concours pour la promotion et la préparation d'ateliers de formation au profit du personnel afin de maintenir un haut degré d'encadrement.

5- Limites de l'indicateur

- La non disponibilité de loi cadre
- La non disponibilité d'une base de données.
- Mise à jour de la base de données (lié à l'application INSAF. Direction des affaires administratives en cas de détachement et recrutement)
- la validation des arrêtés dans les délais

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.1.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre de jours de formation par agent

Date de l'actualisation de l'indicateur : mois de Septembre de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

1. 4- Définition de l'indicateur : l'indicateur montre l'effort fourni afin d'augmenter le nombre de jours moyens de formation annuel au profit des agents du Ministère au niveau central et régional

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produit

6- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité

7- Déclinaisons : Services centraux et régionaux

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : (Nombre de jours de formation x Nombre total des participants aux sessions de formation) / Nombre Total des participants

2- Unité de l'indicateur : jours de formation

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre des bénéficiaires par session de formation, Nombre de jours par session de formation et le Nombre total des agents du Ministère.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Tableaux de synthèse relatifs aux nombre des participants, et le nombre de jours par session de formation, le nombre total des agents du Ministère sur INSAF

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Données statistiques de source administrative basée sur les feuilles de présence, le nombre de jours par action de formation et l'effectif total des agents du Ministère.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois d'Avril

7- Valeur cible de l'indicateur : atteindre une moyenne de 6 jours de formation par agent en 2021

8- Le responsable de l'indicateur : DGPCFC

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2018	Prévisions		
		2015	2016	2017		2019	2020	2021
Nombre de jours de formation par agent	Jour de formation	3,5	2	2	3	4	5	6

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Les résultats montrent une hausse au niveau de l'indicateur « nombre de jours de formation par agent » qui a atteint 3,5 au cours de l'année 2015 grâce à la variété et l'importance des thèmes des formations et le taux important de participation des agents aussi bien au niveau central comme au niveau régional.

Par contre cet indicateur a enregistré un recul courant 2016 due à la réduction du nombre de jours de formation pour chaque session et la réduction des coûts de moyens logistiques . la valeur de l'indicateur a été maintenue stable pendant l'année 2017.

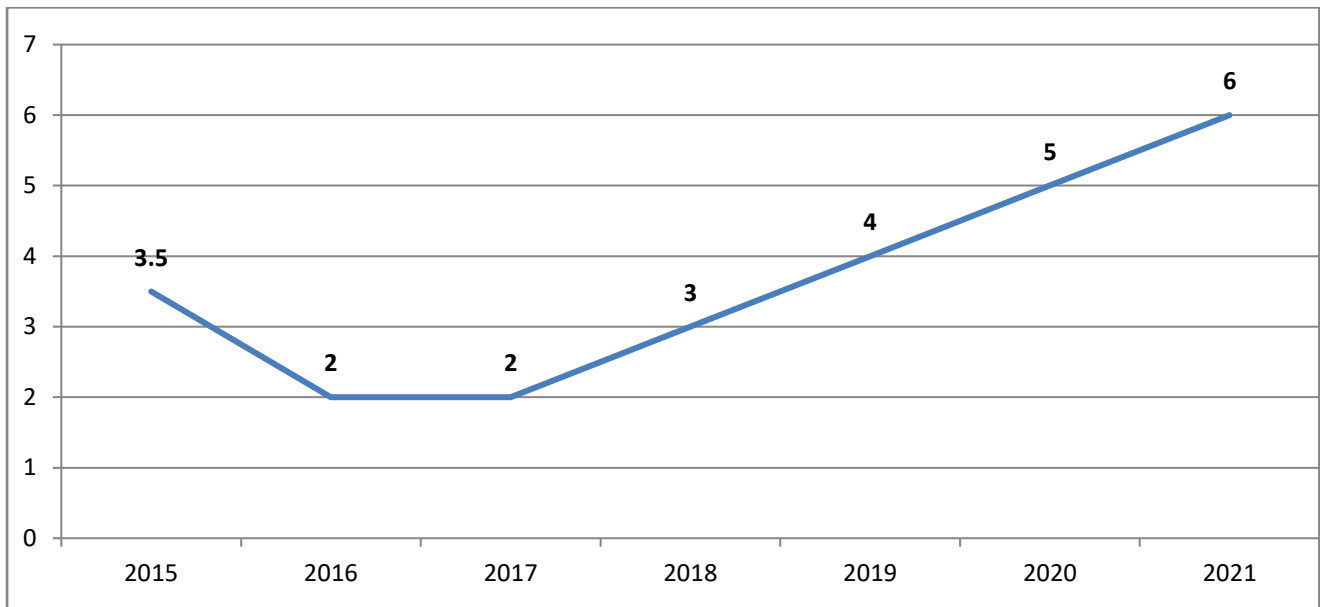
Les départements de formation du ministère vont travailler pour augmenter les formations au cours de l'année 2018 à 4 jours de formation pour chaque agent..

En ce qui concerne la période 2019-2021, la poursuite de formation du ministère et en coordination avec les différentes parties impliquées dans le système de formation cherchera à travailler sur l'augmentation de l'indicateur de formation de 4,5 et 6 jours de formation à travers :

- le renforcement du budget de la formation pour répondre aux besoins du ministère dans ce domaine,
- Prioriser davantage et répondre aux besoins de formation avec précision au niveau qualitatif et quantitatif, aux niveaux central et régional,
- Assurer une participation maximale de la plupart des fils et des rangs dans divers programmes de formation,
- Impliquer davantage les bénéficiaires dans la formation à la formulation et au développement d'un programme de formation plus intégré et diversifié qui réponde aux exigences des différentes phases et compétences du Ministère.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Préparation des ateliers de formation et des cours et la participation aux séminaires dans les domaines scientifique précise en vue de l'activité du Ministère,
- L'organisation des stages à l'étranger,
- Préparation et supervision des étapes de formation continue,
- Formation dans le domaine des nouvelles technologies.

5- Limites de l'indicateur

-Un seul agent peut participer à une formation de plusieurs mois (stages de formation continue) ou à plusieurs stages de formation de courte durée, période qui est ensuite retirée au reste du personnel lors du calcul de l'indicateur.

La valeur cible de l'indicateur est une valeur dont le responsable de programme s'engage à l'atteindre sur le moyen terme (3 ans ou plus) ou le long terme (valeur définie)